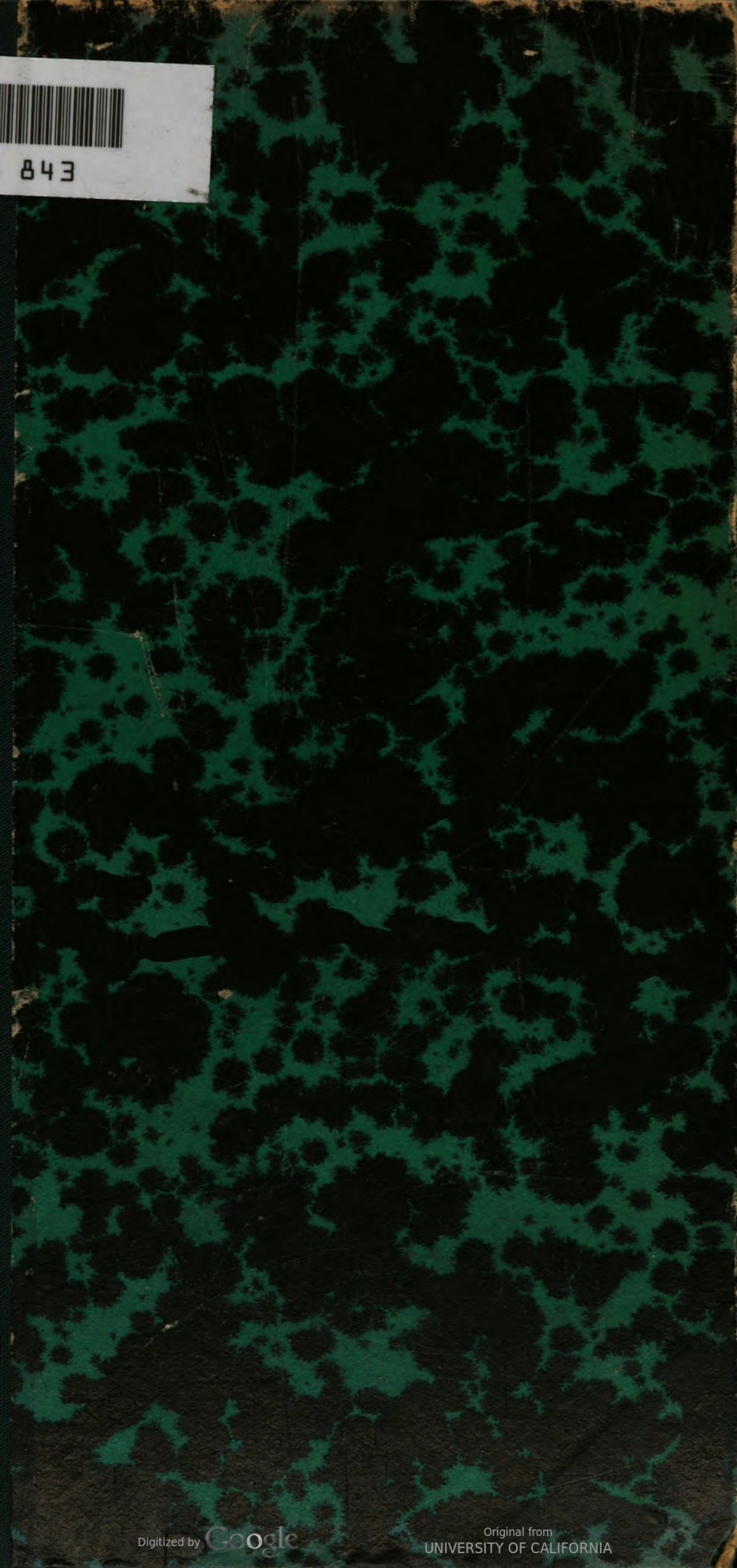




# BULLETIN MENSUEL

DE LA

# Société d'archéologie lorraine

ET DU

# Musée historique lorraine

**2e Série, Tome XIXe (68e Volume)**

1924




NANCY

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

PALAIS DUCAL

GRANDE-RUE (VILLE-VIEILLE)

—

1924



# Bulletin mensuel

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

# MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

19e ANNÉE. — Nos 1-3. — JANVIER-MARS 1924.

**Procès-verbal de la séance du vendredi 14 décembre 1923.**

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Communications.**

M. le Président a reçu des lettres de remerciements de Mlle Alice Bertin et de M. Marcel Gremillet à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

M. Paul Perdrizet a été élu correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Charles Guyot entretient la Société d'une demande de renseignements adressée par M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, au sujet d'un fragment de sculpture carolingienne trouvé à Dijon.

**Nécrologie.**

M. le Président a le regret d'annoncer la perte de deux de nos confrères, morts l'un et l'autre, par une triste coïncidence, le même jour 5 décembre et sur le territoire de Jarville : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières, membre de la Société depuis 63 ans, décédé au château de

Renémont, à l'âge de 87 ans, et M. l'abbé Migot, chanoine honoraire, décédé au collège de la Malgrange, dans sa 76e année.

**Admissions.**

MM. Jean Colin et Joseph Élie sont admis comme membres titulaires.

**Lectures.**

M. Pierre Boyé continue la lecture, pour M. Maurice Payard, du premier de *Trois mémoires autographes du duc Léopold.*

M. Léon Germain de Maidy étudie l'*Inscription d'une cloche au nom de Simon Sallet, baron de Coussey, 1680;* puis communique une note *Sur cinq épitaphes de la famille d'Haussonville qui existaient à l'église abbatiale de Belchamp.*

---

**Procès-verbal de la séance du vendredi 11 janvier 1924.**

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Communications.**

M. le Président a reçu des lettres de remerciements de MM. Joseph Élie et Alphonse Neibecker, nouvellement admis comme membres titulaires.

M. le Président donne lecture des souhaits, en vers latins. adressés, suivant un usage déjà ancien, par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

La Société décide l'échange de ses publications avec la revue *Narodna Starina* (Antiquités nationales), de Zagreb (Yougoslavie).

M. le Président communique une lettre de M. Charbonnier, architecte des Monuments historiques, concernant des substructions anciennes découvertes lors du déblaiement des ruines de l'église de Nomeny, et signalés



par M. le Curé de cette localité. Vérification faite, il s'agit de restes de fortifications antérieures à la construction de l'édifice.

### Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. Hubert Michel, vétérinaire à Dieuze, mort à Betaigne, le 14 décembre 1923, à l'âge de 52 ans.

### Présentations.

Sont présentés en qualité de membres titulaires : MM. André **Claude**, licencié ès lettres, 13, rue Israël-Sylvestre, par MM. Robert Parisot, Pierre Boyé et Charles Sadoul; André **Gain**, professeur agrégé d'histoire au lycée de Metz, par MM. Robert Parisot, Charles Bruneau et Émile Duvernoy; Maurice **Lacoste**, professeur agrégé d'histoire au lycée de Nancy, par MM. Pierre Boyé, l'abbé Constantin et René Harmand.

### Ouvrages offerts à la Société.

*Les légendes de l'histoire de Lorraine*, par É. DUVERNOY. Édition du *Pays lorrain*, 1923, in-8 de 28 p.

*Consécration de l'église d'Ancerviller et bénédiction de l'église de Halloville.* Ext. de 23 p., Nancy, 1923.

*Daundorf bei Bad-Mondorf*, par Émile DIDERRICH. Ext. de 12 p., 1923.

### Lectures.

M. Pierre Boyé présente, pour M. Georges DEMEUFVE, une *Peinture allégorique de Senémont rappelant l'arrivée du cœur de Marie Leszczynska à Nancy.*

M. Edmond des Robert lit, pour M. Gaston ZELLER, une étude sur *Phalsbourg au XVII^e siècle.*

---



**Procès-verbal de la séance du vendredi 8 février 1924.**

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Communication.**

M. le Président communique une lettre de remerciements adressée par M. Jean Colin à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

**Admissions.**

MM. André Claude, André Gain et Maurice Lacoste sont admis en la même qualité.

**Présentations.**

Sont présentés comme membres titulaires : MM. Frédéric **Joubert**, 4, place de la Commanderie, par MM. Albert Collombier, Léon Germain de Maidy et Édouard Germain ; le commandant **de Montarby**, 9, rue Meurisse, à Metz, par MM. Edmond des Robert, le commandant Th. Thouvenin et Pierre Boyé.

**Ouvrage offert à la Société.**

*Le triomphe de la Vierge, de Jacques Callot*, par l'abbé Eugène Martin. Nancy, 1923, in-8 de 11 p., avec une planche hors texte.

**Lectures.**

M. Jean Divoux communique un travail sur *Les deux seigneuries de Herbéviller*.

M. Léon Germain de Maidy étudie *Les inscriptions anciennes de Cons-la-Grandville*.

# MÉMOIRES

## Sur la pierre tombale de Catherine de Housse. Le dernier des huit quartiers.

La pierre tombale de Catherine de Housse, à Marville (1608), a été étudiée et publiée avec beaucoup de soin par M. Edmond des Robert (1). Des huit quartiers dont elle est ornée, il a su déterminer les sept premiers d'une manière heureuse ; mais le dernier est demeuré inexpliqué. On y distingue une *bande ;* quant au nom, peu distinct, M. des Robert, qui avait d'abord proposé *Villers*, s'est ensuite rangé à l'opinion de M. l'abbé Viansson-Ponté, qui a lu *Estalle* (2). Il s'agit sûrement d'une dame mariée à un membre de la célèbre famille de Naves et dont l'une des filles, ordinairement nommée Françoise (3), épousa Henri de Lutz (4). Cette dernière alliance était connue des généalogistes ; ils s'accordent à dire que le père de Françoise est Nicolas Ier de Naves, président du Conseil provincial de Luxembourg. Quelques auteurs affirment qu'il fut marié deux fois ; mais ils diffèrent sur les noms de ses deux femmes. D'après M. Schaudel, la première serait « Ydron de Chinery (5) » ; la seconde,

(1) Edmond des Robert, *Pierre tombale de Catherine de Housse*, dans *B. S. A. L.*, 1908, p. 220-232, et « Notes complémentaires », *ibid.*, 1909, p. 17-21.

(2) Forme ancienne du nom d'*Étalle*, ch.-l. de canton : Belgique, prov. Luxembourg, arr. Virton.

(3) M. des Robert l'appelle Mariette ; j'y reviendrai.

(4) L'orthographe de ce nom est variable, souvent *Lus ;* pour plus de simplicité, je me sers ici de la forme adoptée par MM. Schaudel et des Robert.

(5) Louis Schaudel, *La seigneurie de Breux*, Arlon, 1906, in-4° (extr. des *Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg*, 1906, t. XLI) ; voir p. 47. — Le nom de *Chinery*, qui offre des variantes et a parfois

« Ydron de Villers (1) ». Je crois qu'il y a erreur quant au premier mariage : Ydron de Chénery fut la femme de Nicolas II, fils de Nicolas Ier et que M. Schaudel n'a pas connu. Au contraire, le mariage avec Ydron de Villers est certain ; elle mourut en 1523 et l'on a le texte de son épitaphe (2). Cette alliance est la seule que mentionne Aug. Neyen.

Cependant, parmi des notes de M. de Lafontaine, de Luxembourg, dont des copies m'ont été communiquées autrefois (3), j'ai lu que Nicolas de Naves, avant d'épouser Ydron de Villers, aurait contracté un premier mariage, autre que celui qu'indique M. Schaudel :

« D'après une note manuscrite qui se trouve dans le registre du notaire Schmit, d'Arlon, le président de Naves fut marié en premières noces à une fille de Jean de Vance (4), échevin d'Arlon, et eut d'elle deux enfants ; du chef d'icelle, il eut une maison à Arlon et une partie de la seigneurie de Vance... » Ces détails sont trop précis pour qu'il paraisse être permis de les révoquer en doute. Mais quelles étaient les armoiries de ces deux femmes de Nicolas de Naves ; de laquelle était fille la femme de Henri de Lutz ; enfin, comment expliquer le nom d'Estalle inscrit au 8e quartier ?

Je suis fort porté à croire que la femme d'Henri de Lutz était issue du premier mariage ; elle paraît avoir hérité de biens à Vance. Il y a des relations, à cette époque, entre la

été lu *Chivery*, se rapporte à Chénery, commune de Bayonville, Ardennes.

Cf. Raoul de Meixmoron, *L'origine de la famille de Chénery*, dans la *Revue historique ardennaise*, mai-juin 1911, p. 95-103.

(1) Ce nom est très répandu ; les amples recherches faites par M. des Robert n'ont pas donné de résultats précis, quant à l'origine d'Ydron.

(2) Dr Aug. Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, Luxembourg, 1876, in-4° ; t. II, p. 9.

(3) Ces copies m'ont été communiquées vers 1880 par M. Würth-Paquet, président de la Cour supérieure de justice de Luxembourg.

(4) Canton d'Étalle.



famille d'Étalle, ou du moins des personnages ainsi nommés, et les seigneurs de Vance, sans que j'aie pu trouver les renseignements précis que je désirais (1). On voit justement, à propos d'un ancien monument à Metz, attribuer à une famille d'Estalle un écu *à la bande* (2); M. des Robert fait remarquer que l'exactitude de ce blason n'est pas établie et que d'autres armoiries sont habituellement données à la famille d'Étalle: mais ce nom a pu être porté successivement par des familles différentes; ou encore il était, pour la mère de Françoise, un surnom et elle appartenait à la famille de Vance. Malheureusement, je ne crois pas que la généalogie de cette famille ait été dressée, ni même que l'on connaisse ses armoiries.

Je reviens au monument de Metz, qui existait dans l'église des Célestins et dont une description datant, ce semble, de la seconde moitié du XVII^e siècle, a été reproduite (3). On y retrouve les huit quartiers de la même Catherine de Housse et le dernier est identique à celui de la tombe de Marville: une *bande* (4), avec le nom *Estalles*: une telle similitude ne saurait résulter d'une erreur (5).

Un autre sujet en question, c'est le prénom de la femme de Henri de Lutz: M. des Robert a adopté l'opinion de M. Schaudel, qui l'appelle Mariette (6); quelques auteurs

(1) Sur cette localité, v. *Les communes luxembourgeoises*, par Em. Tandel. *Vance*, Arlon, 1890, in-4°, 76 pages (extr. des *Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg*, t. XXIII ; reproduit aussi dans le t. III du grand ouvrage intitulé spécialement *Les communes luxembourgeoises)*.

(2) J'y reviendrai.

(3) Comte E. Fourier de Bacourt, *Monuments funéraires de la cathédrale de Metz et de l'église des Célestins de Metz*, dans *M. S. A. L.*, 1882, p. 1-21.

(4) *D'argent à la bande de sable*: v. *ibid.*, p. 12.

(5) Douet d'Arcq, *Collection des sceaux conservés aux Archives de l'Empire*, indique comme portant une bande l'écu de Henri d'Estalle, 14 mai 1391 (n° 10381) et celui de « Guillaume d'Estaules » (Will' de stavel, castel(ain) de furnes, sgr de...), 13 mars 1414 (v. st.) (n° 10382) ; pour ce dernier, il précise : *bande* sur champ d'hermine.

(6) L. Schaudel, *op. cit.*, p. 47 ; cf. p. 51.



la nomment Françoise ; à cela, M. des Robert objecte que ce nom serait celui d'une autre fille de Nicolas, femme de Jean-Jacques Hœklin de Bertrange, décédée le 3 juin 1532. C'est ce que dit M. Schaudel d'après E. Tandel (1), qui ne fournit pas de référence. La date du décès me dispose à croire que cette Françoise appartenait à une génération précédente.

Voici donc, me paraît-il, quelles sont les conclusions qui ressortent de ces recherches : le 8e quartier de la tombe, marqué du nom d'*Estalle*, est aux armes de *N.* de Vance, dite d'Étalle ; elle a été la première femme de Nicolas 1er de Naves et la mère de Françoise de Naves qui épousa Henri de Lutz.

L. GERMAIN DE MAIDY.

---

## Phalsbourg au XVIIe siècle.

### DEUX MÉMOIRES INÉDITS DE VAUBAN.

Le premier des mémoires que nous publions ne porte pas la signature de Vauban ; et personne jusqu'ici ne l'a attribué à Vauban. Nous ne croyons même pas qu'il ait été déjà signalé. Il se trouve dans un carton des Archives Nationales, égaré parmi des documents qui concernent les relations de la France et de l'Allemagne à l'époque de la guerre de Trente ans (2). Nous devons expliquer en quelques mots pourquoi son attribution à Vauban nous paraît s'imposer.

L'auteur du mémoire rapporte qu'il a été chargé par l'intendant de visiter le château de Phalsbourg, de noter les réparations à y faire et d'en évaluer le coût probable ; il a accompli sa mission dans la journée du 23 avril 1663.

(1) E. TANDEL, *op. cit.*, p. 33.
(2) Arch. Nat., K. 1306, n° 9.



Il ne se borne pas à établir un devis d'ingénieur. Il s'élève à des considérations générales sur la situation de la place, son rôle stratégique, son passé et son avenir. Les qualités du style, la fermeté des conclusions indiquent un esprit distingué, une intelligence. Un quelconque commis n'aurait pas rédigé un rapport de cette envergure.

Or Vauban séjournait à ce moment en Lorraine. Il venait de travailler, en qualité d'ingénieur ordinaire du roi, à la démolition des fortifications de Nancy, prévue par le traité de Vincennes (28 février 1661). La besogne touchant à sa fin, on songeait à l'employer ailleurs. Charles Colbert, intendant d'Alsace et des Trois-Évêchés, parle de lui dans les lettres qu'il adresse vers cette date à son frère le ministre. Il le propose comme directeur des travaux qu'on va entreprendre à Brisach et Philippsbourg.

... Le sieur de Vauban, dont je vous ay escrit, passe pour habil ingénieur, et au jugement de M. de Pradel et de tous ceux qui le connaissent peut fort bien conduire ces travaux; il passe aussi pour fort brave homme, et toute son ambition après qu'il aura bien servy sera qu'il plaise au Roy le gratiffier d'une compagnie dans un vieux corps, et s'ayderoit pour en payer une partie (1).

Quelques jours plus tard, Charles Colbert parle de l'employer non plus comme directeur, mais comme entrepreneur principal des travaux. Vauban montrait, paraît-il, certaines dispositions pour ce métier.

... Pour Brisack Faille m'escrit que le maçon de Sedan ne luy semble pas asses œconome ny assez industrieux pour gagner quelque chose à cette entreprise et qu'asseurément il y eschouera s'il ne s'associe de quelque personne d'esprit. Je m'en vais tascher de porter le sieur Vauban à se joindre avec ledit entrepreneur, car il est asseurément fort intelligent et œconome dans le travail et a très bien réussy à tout ce qu'il a entrepris... (2)

(1) Charles Colbert à J.-B. Colbert, Metz, 9 avril 1663. (Bibl. Nat. Mélanges Colbert. 115, f° 521.)

(2) Charles Colbert au même, Nancy, 24 avril 1663. (*Ibid.* 115 bis, f° 662). — Le 11 mars il disait avoir trouvé pour les travaux de Brisach et



Sur ces débuts de Vauban — il a 30 ans en 1663 — nous n'avons de renseignements que par Vauban lui-même. Les archives du ministère de la Guerre, qui conservent la plus grande partie de sa correspondance avec Louvois, ne possèdent rien de lui pour cette époque ; ses premières lettres sont de 1667. Mais on lit dans l' « Abrégé des services du maréchal de Vauban », où Vauban, en 1703, résuma sa carrière année par année :

En 1663 il fut par ordre de Sa Majesté reconnaître Marsal, dont il fit le projet d'attaque, qui n'eut pas de suite parce que M. de Lorraine fit son accommodement ; ensuite de quoi la place fut remise au Roy. Peu de temps après, Sa Majesté le tira du régiment de la Ferté et lui donna une compagnie dans celui de Picardie et une gratification pour ce qu'il avait fait à Marsal (1).

Le voyage de Vauban a laissé d'autres traces que cette mention de son « Abrégé ». Aux archives de Meurthe-et-Moselle, dans les comptes présentés à l'intendant de Metz le 7 octobre 1663 par César Grosjean, « receveur général des finances de la généralité de Metz et commis à la recette des finances des duchés de Lorraine et Barrois », on relève une dépense de 1.166 francs 8 gros, payés « au sieur Vauban pour un voyage qu'il a faict concernant le service du Roy (2) ». Il s'agit évidemment du même voyage. Ce fut en août 1663 que le roi se présenta devant Marsal, dont il revendiquait la possession en vertu du traité de Montmartre. La mission de reconnaissance confiée à

Philippsbourg des entrepreneurs avec lesquels on pouvait s'entendre ; et il ajoutait : « C'est le sieur Vauban qui les a produit et je crois que c'est luy quy est le principal entrepreneur » (*Ibid.* 115, f° 218). Pendant les années suivantes Vauban fut en effet employé aux fortifications de Brisach, à la fois comme ingénieur et comme entrepreneur de certains travaux. Mais cette période de son existence faillit se terminer fort mal pour lui. Il fut impliqué dans les malversations dont s'était rendu coupable un des entrepreneurs sous ses ordres, et il fallut l'intervention de Louvois pour qu'il ne fût pas inquiété.

(1) [De Rochas] *Vauban. Ses* Oisivetés *et sa Correspondance*. 1910, I, p. 20.

(2) Arch. de M.-et-M., B. 1514, f° 63.



Vauban se place donc au printemps ou au commencement de l'été. Or notre mémoire est daté du 23 avril ; et Phalsbourg est distant d'une cinquantaine de kilomètres de Marsal. Il n'y a pas d'invraisemblance à ce que Vauban ait été chargé en même temps de deux missions différentes, l'une à Marsal et l'autre à Phalsbourg.

Pour que notre hypothèse devînt une certitude il faudrait pouvoir montrer que le mémoire en question n'a pu être écrit par un autre que par Vauban. La tâche n'est pas aisée. Nous sommes du moins en mesure de prouver que parmi les principaux ingénieurs de l'époque il en est plusieurs à qui on ne saurait l'attribuer.

Le premier en grade — sinon en talents — était le chevalier de Clerville. Pour lui le titre de commissaire général des fortifications venait d'être créé en 1662. Il avait eu déjà l'occasion de s'occuper de Phalsbourg. A la suite du traité de Vincennes, tandis que des commissaires français et lorrains travaillaient à délimiter la route stratégique dont le roi s'était réservé la possession entre Metz et l'Alsace, et où Phalsbourg se trouvait compris, il avait été chargé de faire un rapport sur les territoires nouvellement acquis. Dans ce rapport, dont nous possédons une copie non datée, il se défend d'examiner les travaux à faire à Phalsbourg et à Sarrebourg ; il travaille sur la question, dit-il, à un mémoire particulier (1). On est en droit de se demander si ce mémoire particulier ne pourrait être celui-là même dont nous nous occupons. Mais, vérification faite, à la date du 23 avril 1663, Clerville n'était plus en Lorraine. Il faisait une tournée d'inspection dans les places de la frontière du nord. Le 25 avril il écrivait de Calais au ministre Colbert : il venait de Saint-Omer et partait pour Dunkerque (2). La question est donc résolue en ce qui le concerne.

(1) Archives du ministère des Affaires étrangères. Lorraine. Correspondance politique, 38, f° 93.

(2) Bibl. Nat., Mélanges Colbert. 115 *bis*, f° 685.



Pierre de Chastillon, dernier de toute une lignée d'ingénieurs qui se succédèrent dans la direction des fortifications de Champagne, accompagnait Clerville dans le Nord. Celui-là aussi est donc hors de cause ; et encore cet autre, Valperga, ingénieur réputé d'origine italienne, qui avait dirigé jusqu'à ce moment les travaux de Brisach et de Philippsbourg : il est question de lui dans un passage du mémoire ; ce ne peut donc être lui l'auteur de ce mémoire.

A vrai dire il n'y a là que des arguments indirects en faveur de notre hypothèse. Ils n'auraient pas grande valeur, à eux seuls, si nous n'étions en mesure de les étayer d'une constatation autrement significative. Sur Phalsbourg Vauban a rédigé en 1679 un long mémoire, dont nous publions les premières pages et la conclusion. Que l'on compare ce mémoire à celui de 1663. On y relèvera des analogies frappantes de pensée et d'expression. Nulle phrase ne se retrouve identiquement la même dans l'un et dans l'autre. Certaines considérations sont même nettement divergentes. Mais il y a dans l'ensemble, dans la manière d'exposer le sujet et de sérier les questions, une parenté indéniable entre les deux mémoires. Il semble bien que ce soit le même homme qui, à plus de quinze ans d'intervalle, envisage les choses du même point de vue et s'exprime de la même manière. C'est là surtout ce qui nous permet d'affirmer, à défaut de véritables preuves, que le mémoire de 1663 est de Vauban (1).

Disons maintenant dans quelles circonstances fut composé le mémoire de 1679. Ce fut au lendemain de la paix de Nimègue que le roi décida de faire de Phalsbourg

(1) Signalons en particulier, d'une part le cinquième paragraphe du mémoire de 1663 (« La situation »), et d'autre part les paragraphes 4, 5 et dernier du mémoire de 1679. — L'écriture ne peut nous fournir aucune indication : c'est une grande écriture moulée, impersonnelle, administrative, qui est d'un secrétaire ou d'un copiste.



une forte place ; jusque-là on s'était contenté d'entretenir l'enceinte qui entourait la ville lors de sa réunion à la France. Le 25 mars 1679 Louvois invite Vauban à se rendre à Phalsbourg « pour voir quelle sorte de fortification l'on y pourroit faire pour rendre la place capable de contenir de gros magasins et une garnison de douze ou quinze cents hommes (1) ». A cette date aucune décision n'est encore prise ; le roi hésite entre divers moyens qui s'offrent de défendre le passage des Vosges. Le 8 mai Louvois écrit encore au maréchal de Créqui, gouverneur de Lorraine.

... S. M. demande vostre advis sur ce qui regarde Hochfeld, c'est-à-dire si il est plus à propos de fortiffier ce poste que Phalsbourg, en ce cas si pour assurer la communication avec Marsal il ne seroit pas à propos d'accomoder Sarbourg (2).

Créqui répond le 25 mai qu'il est d'avis de fortifier à la fois Hochfelden et Phalsbourg ; mais on ne tient pas compte de son avis (3). Louvois passe à Phalsbourg au cours d'un voyage d'inspection sur la frontière de l'Est en juin 1679 ; il discute sur les lieux en compagnie de Vauban et d'un de ses collaborateurs, Thomas de Choisy ; et avec eux la décision est prise d'utiliser la position de Phalsbourg. Dans la lettre que le ministre écrit au roi on retrouve l'écho des arguments de Vauban :

La scituation en estant fort heureuse, la place que l'on y

(1) Archives du ministère de la Guerre. Vol. 619, f° 482.

(2) *Ibid.* 621, f° 121. — Le 1er mai Louvois écrit à l'ingénieur Thomas de Choisy : « En allant de Phalsbourg à Brisack je vous prie de passer par un lieu nommé Hocfelt, qui est sur la rivière de Saverne, et de voir, sans donner aucun soupçon de vostre intention, si c'est une scituation propre à fortiffier ; et comme, en cas que S. M. prist la résolution de faire travailler en cet endroit-là, il seroit peut-estre aussi bon de fortiffier Sarbourg que Phalzbourg, voyez aussi Sarbourg en passant et examinez ce que l'on y pourroit faire. » (*Ibid.*, 621, f° 14.) — Hochfelden se trouve sur la Zorn, à une quinzaine de kilomètres à l'est de Saverne.

(3) Créqui à Louvois, 25 mai 1679. (Arch. Guerre. 648, f° 33). Louvois à Créqui (*Ibid.* 621, f° 483).



**construira ne sera commandée d'aucunes hauteurs et verra parfaitement bien autour d'elle. Une armée qui la voudra attaquer sera obligée de se camper dans les grands bois en un pays où il n'y a aucun fourage et quasy point d'eaue, en sorte que, pourveu qu'elle soit en estat de tenir pendant dix ou douze jours, l'armée qui l'attaqueroit seroit obligée de se retirer faute de subsistance, estant absolument impossible que des chevaux chargés de fourage puissent monter la montagne de Saverne (1).**

Vauban reste à Phalsbourg après le départ de Louvois, et il travaille au projet de la nouvelle place. Le 26 juillet il a terminé ; le directeur des travaux, le sieur Boisot, est arrivé et a déjà passé marché avec des entrepreneurs ; tous les ouvrages sont tracés au piquet sur le terrain. Vauban annonce à Louvois l'envoi de ses mémoires et de ses plans : « Dans le commencement de l'instruction il y a un petit discours assez inutile sur l'origine et la situation de Phalsbourg... (2) ». C'est ce petit discours, jugé par Vauban « assez inutile », que nous publions. Le 30 juillet Louvois répond que le roi a tout approuvé ; les troupes demandées par Vauban pour commencer les travaux seront sur les lieux quinze jours plus tard, à la date proposée par Vauban (3). Quand, en février 1680, Vauban passe à Phalsbourg, se rendant en Alsace, il a lieu d'être satisfait de l'état d'avancement des travaux.

A l'automne de 1681 Louis XIV va rendre visite à Strasbourg, qui vient de recevoir une garnison française. Il s'arrête à Phalsbourg en revenant d'Alsace. Le marquis de Sourches, qui l'accompagne, consacre dans ses *Mémoires* ces quelques lignes à Phalsbourg.

**C'est une place de six bastions, située sur une petite éminence qui commande à tout le pays et qui est à la tête des**

(1) Louvois au roi, 17 juin 1679. (*Ibid.* 621, f° 73.)

(2) Bibliothèque du Comité technique du génie. Manuscrits. Vol. 245 (non folioté).

(3) Arch. Guerre. 622, f° 670.

bois qui séparent la Lorraine d'avec l'Alsace. Le pays des environs est inculte, sec et stérile; tous les fondements de la fortification sont sur le roc vif, et les fossés ont été faits en tirant la pierre pour revêtir les bastions et les demi-lunes, de sorte qu'elle doit être une des places du monde la plus difficile à attaquer; mais ce qu'on y doit craindre pendant un siège est de manquer d'eau. Cette place n'était pas encore à demi achevée lorsque le Roi y passa (1).

Et en note l'auteur ajoute :

On disoit que Phalsbourg étoit une place inutile, quoiqu'elle soit à la tête du grand chemin que l'on a fait dans les bois pour venir d'Alsace en Lorraine par Saverne, parcequ'il y a bien d'autres passages que celui de Saverne pour entrer d'Alsace en Lorraine, par exemple celui de St-Jean-des-Choux qui est tout proche (2).

Si nous voulons savoir, enfin, ce que la place était devenue 17 ans plus tard, quand, après les traités de Ryswick, Vauban parcourut nos frontières, relisons ce qu'il en écrivait au directeur général des fortifications, Le Peletier de Souzy :

J'ay trouvé le revestement et les remparts de cette place en meilleur estat que les autres, c'est-à-dire les murs moins dégradés et les remparts moins affaissés, et tant l'un que l'autre bien sur leurs pieds ; mais les arbres, pour n'avoir pas été élagués, sont tous creux en buisson, si bien qu'on a peine à marcher sur les banquettes.

Tous les souterrains percent à la pluie parcequ'ils n'ont pas

(1) *Ibid.* 648, f° 57.

(2) *Mémoires du marquis de Sourches,* publiés par G.-J. de Cosnac. I, 1882, p. 40. — Nous ne voyons pas ce que Sourches entend par « le passage de St-Jean-des-Choux » : le village de ce nom, à 4 km. au nord de Saverne, sur le versant oriental des Vosges, n'est pas au débouché d'une vallée ni à l'extrémité d'une coupure naturelle de la montagne. On attendrait plutôt qu'il mentionnât la trouée de la Zorn, où passent aujourd'hui la route, le canal et le chemin de fer. Ce passage ne fut pas utilisé comme grande voie de communication avant le XIX[e] siècle ; de là l'importance durable de la place de Phalsbourg, qui commandait la seule route franchissant les Vosges dans cette région.





esté cimentés, ou, s'ils l'ont esté, ça est à la mode de M. Boizot qui n'en faisoit le plus souvent qu'à sa tête. Les murs de l'arsenal, qui est fort beau pour une petite place comme celle-là, se sont ouverts de deux pouces et plus, par les trop grandes charges qu'on a mises sur les hauts planchers et parcequ'ils n'ont pas été ancrés. On a abandonné le puits de la place malgré moi, qui étoit presque à sa profondeur, pour aller chercher une fontaine à près de deux lieues de là, qui peut tous jours estre ostée par le premier à qui il en prendra envie.

Les pavés sont si mal faits qu'on ne sauroit rouler dessus sans se mettre en danger de verser.

Le chasteau a été tellement abandonné depuis longtemps qu'il en est à demi ruiné, cependant ce peut être un bon logis et très ample pour un gouverneur, qui s'y trouveroit fort commodément quand il sera bien accommodé. Il y a plusieurs autres défauts dans les casernes-magasins et l'hôpital, qui est très joli et dont la fontaine ne va plus, causée en partie par les malfaçons et en partie par le défaut d'entretien pendant les dernières guerres (1)....

Gaston ZELLER.

## I

## Estat présent de Phaltzbourg

### 1663

*Estat présent de Phaltzbourg. Sa scituation avec ses défaults et avantages. Son importance. Sa force; la qualité de son terrain. Quelz sont les matériaux qui s'y trouvent propres à fortifier, quelle facilité il y a de les avoir. Si les ouvriers se trouvent aisément en ce pays ou non. Ensemble les réparations qui sont à faire au chasteau, leurs appréciations par l'advis des experts ; mon sentiment sur iceluy et sur la fortification de ce lieu.*

### Estat présent de Phaltzbourg

C'est une petite ville bastie par les princes de la Petite-Pierre, l'an 1572 et peuplée une partie par les huguenots réfugiez de France, reschappez de la journée Sainct-Barthélemy, l'autre par

(1) Vauban à Le Peletier, Metz, 23 septembre 1698. (Arch. Guerre, Supplément, carton 78).



les originaires du pays (1). Il y avoit autrefois 7 à 800 bourgeois et un commerce assez raisonnable ; du depuis, le malheur des guerres a esté si grand qu'il n'y en reste à présent que quelques 45 ou 50, tout le reste des maisons estans ruynées, n'y ayant resté que les pierres et une partie des murailles sur pied, sans église hors des Capucins (2).

Sa figure est quadrilataire, toutes ses rues ayants esté tirées au cordeau, dont les principales venoient abouttir en figures de rayons au centre d'une citadelle qui avoit esté desseignée et commencée sur l'un des costez d'icelle par lesdictz princes, qui prirent ombrage du grand empressement que les religionnaires avoient à s'y fortiffier. Elle a aussy une fort belle place quarrée dans le milieu de la ville, capable d'y mettre 4.000 hommes en bataille.

Sur l'un de ses angles, à la droicte du chemin de Saverne, elle a un vieil chasteau ou plustost un donjon, qui a ses fossez fort profonds. Le prince de Lixhem, à qui ce lieu appartenoit auparavant (3), avoit projetté de l'enfermer par un petit quarré

(1) La fondation de Phalsbourg est en réalité un peu antérieure. Georges-Jean, comte palatin de Veldenz (1543-1592), commença à attirer des habitants autour de son château d'Einartshausen à partir de 1568 ; et en 1570 l'empereur l'autorisa à faire d'Einartshausen une ville et à la fortifier. Sur ces débuts de Phalsbourg de nombreux documents ont été publiés par G. Wolfram dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte* (*Ausgewählte Aktenstücke zur Geschichte der Gründung von Pfalzburg*), 1908, 1910, 1911. On consultera aussi A. Benoit, *Quelques lettres de Georges-Jean, comte palatin de Veldenz et Lützelstein*, ibid. 1891 ; et Lepage, *Les communes de la Meurthe*, II, 1853, p. 273 et ss. Pour l'histoire postérieure la bibliographie est donnée par *Das Reichsland Elsass-Lothringen. Landes und Ortsbeschreibung*. 3e partie, 1903, art. « *Pfalzburg* ».

(2) Sur la population de Phalsbourg au moment de sa réunion à la France on trouve quelques renseignements dans un mémoire manuscrit qui appartient aux papiers de Colbert (Bibl. Nat. Mélanges Colbert. 104, f° 1) et qui fut rédigé en 1659, bien que le titre porte la date erronée de 1619 : « Abrégé du compte rendu en l'année 1619 par le receveur du domaine de Pfaltzbourg ». La ville comptait à ce moment 56 « conduits » et 10 « charrues » ; si l'on y ajoute les 8 villages qui dépendent de Phalsbourg, on arrive au total de 104 « conduits » et 31 « charrues ».

(3) La petite ville de Lixheim (ou, suivant l'orthographe de l'époque, Lixin), construite au voisinage de Phalsbourg en 1608 par l'Électeur Palatin, puis acquise par la Lorraine en 1623, avait été érigée en principauté en 1629 pour Louis de Guise, mari de la princesse Henriette



régulier dont les trois courtines et les quatre bastions sont desja eslevez jusques au cordon, n'y restans plus à faire que les parapetz, une courtine qui en doit achever la closture, et fermer l'entrée et les fossez.

Lesdites courtines ont 42 toises de long, les flancs des bastions deux et les faces cinq ; la muraille qui les enveloppe a cinq pieds d'espais par embas et environ quatre par en haut, tout son parement estant fait de pierre de taille, qui a esté tirée de son fossé pour la pluspart aussi bien que le moëslon qui remplit son corps.

### Sa scituation

Elle est posée entre Saverne et Sarbourg, à deux heures de la première et trois de la seconde, justement au milieu de la routte que le Roy s'est réservée pour son passage en Allemagne (1) ; et quoy que le lieu soit fort haut et eslevé, néantmoins la pente douce et aisée qu'il a de tous costez en rend les montées et descentes presques insensibles. Sa hauteur est esgale ou supérieure à tous ses environs, n'estant par conséquent commandée d'aucun endroict, ce qui est assez advantageux ; mais aussi son passage est entrecouppé de montagnes, vallons et fondrières, qui avoisinent la place en quelques endroictz de la demie portée de canon, ce qui fait que si une armée ennemie l'assiégeoit il seroit malaisé d'empescher qu'elle ne prist ses quartiers bien près, ce qu'elle ne pourroit pourtant pas faire généralement partout puisque les autres lieux se descouvrent assez. Elle est presque partout environnée de bois de haute furtaye, ce qui à mon advis en rendroit les grands secours difficiles.

### Son importance

Elle est grande à cause de la communication aisée que nous avons par ce lieu-cy en Allemagne, qui nous sera tousjours

de Lorraine, et déjà prince de Phalsbourg. A sa mort (1631) Henriette hérita des deux principautés, qui restèrent unies tant qu'elle vécut, c'est-à-dire jusqu'en 1660. Son quatrième mari, François-Joseph Grimaldi, ne garda que la principauté de Lixin, qu'elle lui avait vendue en 1658 : c'est le personnage dont il est ici question.

(1) Sur l'étendue des territoires acquis par le roi au traité de Vincennes, cf. la bibliographie donnée par *Das Reichsland Elsass-Lothringen*, art. « *Route de Lorraine* (*1661*) ».



facile tant que le Roy en sera le maistre, le chemin en estant mal aisé partout ailleurs, soit à cause de la rudesse des montagnes et de l'incommodité du charroy ou des longs détours qu'on seroit obligé de prendre sur les terres estrangères, ce qui n'est point à craindre icy ; au contraire la facilité de voicturer et charroyer toutes choses par le plus court chemin et le plus aisé rendra tousjours ce poste-cy considérable ; et si, le commerce si restablira facilement si la demeure en est une fois asseurée.

## Sa force

Autrefois on y avoit commencé une fortiffication qui contenoit à ce que j'en puis conjecturer six bastions et deux demys, qui venoient aboutir à une citadelle de figure pentagone (1) ; mais le tout n'a esté que légèrement esbauché, et n'en reste à présent que de foibles vestiges qui ne peuvent donner aucune seureté à la place. Toute sa force consiste donc en son chasteau, qui n'est qu'une espèce de pavillon de forme quadrangulaire, sans flancs que d'une petite tournelle, de quelques guérittes et du tournant de sa montée, ce qui est peu de chose puisque 30 coups de canon jetteroient tout cela à bas. Il a un fossé fort profond, taillé la plus grande partie dans le roc et revestu tout autour d'une muraille. J'ay remarqué que les cuisines et offices, qui font le plus bas estage du chasteau et qui sont fort bien voultées, sont enfoncées et entièrement couvertes des bords dudit fossé : de sorte que le canon ne les peut point offencer à moins qu'il n'ayt ses embrazures percées dans la contrescarpe dudit fossé ; ce qui me fait croire qu'un homme d'honneur et de sens qui seroit attaqué là-dedans pourroit y faire une fort belle résistance, en ce qu'après avoir deffendu le haut de son chasteau et se l'estre laissé réduire en un monceau de pierres il se pourroit encore réfugier dans les cuisines d'embas et là obliger les ennemis à

(1) Les six bastions apparaissent déjà sur un dessin au lavis datant de la fin du XVIe siècle et qui donne de Phalsbourg une vue perspective très sommaire (« Plan du grand chemin de Sarbourg à Phaltzbourg ». Archives de la Moselle. B. 40). Sur le plan gravé par Tassin (*Les plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France*. I. 1634) figure une citadelle pentagonale ; quant à l'enceinte de la ville, qui s'appuie d'un côté à la citadelle, elle est de forme très irrégulière.



amener leur canon sur le bord du fossé et y perser la descente, qui ne leur seroit pas bien aisée à cause de la grande profondeur; les murailles estans raisonnablement espaisse, ilz y pourroient encore essuyer quelques venües auparavant que de parler de composition, qui à mon advis ne pourroit pas estre refusée à un homme qui auroit faict une si belle action.

Si la petite fortification de Monsr le prince de Lixhem estoit achevée, j'estime qu'on s'y pourroit deffendre cinq ou six jours contre une armée, outre ce que je viens de dire. Il y a une compagnie d'infanterie du régiment de Vervins qui fait garde dans ledit chasteau. Il n'y a point encore de munitions de bouche ny de guerre. Pour des armes il y a trois ou quatre arquebuses à crocq, de qui les bois sont fort meschantz et la ferrure fort rouillée ; il y a aussi une meschante petitte pièce de fer qui n'a point d'affust, qui peut porter balle du poids d'un quarteron.

### Qualité de son terrain

Il est fort gluant et gras et par conséquent excellent pour la fortiffication, mais sa froideur et humidité le rend peu propre à porter des grains.

### Quelz sont les matériaux qui s'y trouvent propres a fortifier et quelle facilité il y a de les avoir

La pierre de taille se trouvera icy dans les fossez de la fortiffication très abondamment et suffisamment pour en revestir toute la place, quelque circuit qu'on luy veuille donner, très belle et bonne, qui ne craint ny feu ny gellée, fort aisée à tirer et à tailler. Le moëslon s'y trouvera de la mesme sorte, tellement qu'en fortiffiant ce lieu-cy on fera quatre choses en mesme temps, qui sera de creuser le fossé, faire son rempart, tirer la pierre de taille et le moislon.

La chaux, excellente, se trouve abondamment et à grand marché à deux petites heures d'icy ; le charroy en est aisé ; il ne s'en peut faire de plus près, la pierre d'icy n'y estant pas propre.

Le sable se trouve à une heure d'icy, à moitié chemin de Saverne. Il s'en trouve bien auprès de la fontaine des Allemans, environ une portée de mousquet de la place, mais il est un peu



gras, ce qui le rend moins propre à faire de bon mortier; j'estime qu'en le meslant à celuy qu'on trouveroit sur le chemiu de Saverne on corrigeroit ce défaut de manière qu'on s'en pourroit fort bien servir.

Pour de la brique et thuille on n'en trouve point de plus près qu'audit Saverne; aussi n'en a-on pas de besoing puisque la pierre de taille se trouvera icy à moindre prix, qui est meilleure et plus belle.

Il ne s'y peut pas trouver beaucoup de gazons, mais ce qui s'y trouvera est assez bon.

Les bois de sapin et de chesne sont icy très abondans et se trouvent partout à la portée d'un faulconneau.

De sorte que je ne pense pas qu'il se rencontre de lieux où les matériaux propres à bastir soient meilleurs ny plus aisez à avoir qu'icy et à si grand marché.

### Si les ouvriers se trouvent commodément en ce pays, ou non

Des environs de Phaltzbourg on ne peut pas faire fond sur plus de cent ou six-vingtz ouvriers, parmy lesquelz on pourroit trouver dix ou douze massons, sept ou huict charpentiers, le reste n'estant propre qu'à remuer la terre. Mais comme c'est icy un passage, il n'y a point d'année qu'il n'y passe quantité de massons et autres ouvriers qui vont chercher de la besongne en Lorraine et autres lieux, lesquelz seroient bien aises de treuver icy de l'ouvrage asseuré pour sept ou huict mois de l'année, et cela feroit qu'ilz se donneroient à fort bon marché et qu'on en auroit tant qu'on voudroit.

### Mémoire des réparations qui sont a faire au chasteau

Ce jourd'huy vingt-troisiesme avril de la présente année 1663, estant logé au Bœuf à Phaltzbourg, après avoir en présence du sieur Bigin, prévost dudit lieu, et du sieur Montigny, capitaine des bourgeois et maistre dudit Bœuf, pris le serment des nommez George Winterstett, m^e^ charpentier, de Hans Oüll, m^e^ recouvreur, et de Ostwaldt Schurman, m^e^ masson tailleur de pierre, tous trois soubsignez et choisis par nous pour experts pour nous ayder à faire la visitte du chasteau et de ses appar-



temens, selon l'ordre que nous en avons reçeu de Monsieur l'Intendant, voir les réparations qui seroient les plus nécessaires et en faire l'appréciation au plus juste prix qui se pourroit, nous nous serions en suitte transporté audit chasteau où, après avoir diligemment et exactement veu et visité toutes les parties d'iceluy, recogneu ses défaults et les choses les plus nécessaires pour les réparer, nous serions en suitte convenu de l'appréciation d'icelles et dressé le mémoir tel que s'ensuit.

[*Les dépenses prévues dans le devis détaillé qui suit se répartissent ainsi :*

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Réfection du pont-levis* . . . . . . . . | *78* | *livres* | |
| *Construction d'un corps de garde* . . . | *216* | — | |
| « *Charpenterie* » *du château* . . . . . | *1331* | — | |
| *Toiture et cheminées* . . . . . . . . . | *330* | — | *10 sols* |
| *Reconstruction d'une grange brûlée* . | *752* | — | |
| *Total* . . . | *2707* | *livres* | *10 sols*] |

Mon sentiment sur le bastiment du chasteau et sur la fortification de Phaltzbourg

Je serois d'advis qu'on retranchast les deux estages du chasteau les plus près de la toicture et qu'on en refist la charpenterie tout à neuf, parceque celle qui y est ne vaut plus rien, estant toute pourrie et vermollüe et que la muraille commence de s'ouvrir par en haut, et cela parceque ces deux estages-là sont tout à fait inutiles, estant d'un grand entretien et ne faisant que charger le corps de logis et gaster le reste. Car, tout bien considéré, les réparations qu'on y pourroit faire selon le mémoire que j'en ay dressé ne seront qu'une rapetasserie de vieil bois, ce qui ne laissera pourtant pas de subsister encore une bonne espace de temps pourveu que les toictures et fenestrages soient bien refaitz et entretenus ; mais cela sera d'un grand soin et despence. La raison est que les vents sont icy si violentz, à cause de la grande haulteur de la scituation, qu'il n'y a toicture, pour bonne qu'elle soit, qui n'en soit offencée, ce qui produit tousjours quelques gouttières qui donnent passage à la pluye, qui est la vraye peste des charpenteries de ce pays-cy, qui sont pour la pluspart de bois de sapin ainsi que l'est celle-cy.

Pour ce qui est de la massonnerie dudit chasteau je n'en dis rien sinon qu'elle est un peu allemande, aussi bien que tout le reste de son bastiment. Il y a bien quelques défectuositez, mais cela n'est pas considérable.

Pour la fortification de ce lieu-cy, je suis d'advis que si on ne le considère que comme on faisoit autrefois le chasteau d'Ennery (1), qui est à quatre lieues de Metz, on achève seulement celle qui a été commencée par Monsieur le prince de Lixhem, approfondissant bien ses fossez, bastissant ses parapets, et du logement dedans suffisamment pour la garnison qu'on y voudra mettre; et en ce cas je consent mesme qu'on y face les quatre petitz bastions détachez qu'on dit que Monsieur de Valpergue y vouloit faire (2).

Mais si on considère Phaltzbourg comme le poste le plus considérable que nous ayons dans le passage que le Roy s'est réservé, et comme une place qui pourroit un jour servir de retraitte à une armée battüe, arrester les progrez d'une victorieuse, qui est esloignée des secours, de qui la scituation est resserrée par un pays bossu et entrecouppé de montagnes et vallons, couvert de bois, ce qui la rendra mal aisée à secourir, que tous ses voisins peuvent devenir ses ennemis, bref que nous n'avons que ce lieu-là pour nous assurer cet important passage d'Allemaigne qu'on est comme nécessité de fortiffier, et que nous ne tenons pas une place considérable à vingt lieües de là, on jugera bien qu'il y faut construire une place qui nous asseure ledit passage, qui soit capable de donner un azile au débris d'une armée battüe, assez forte pour arrester le progrès d'une victorieuse, se soustenir soy-mesme quelque temps et donner loisir à son maistre de consulter les moyens de la pouvoir secourir, de qui la fortification soit si bien dirigée que l'art supplée au défaut de la nature, de sa scituation assez spacieuse

(1) Le château d'Ennery, à 13 km. au nord de Metz, a peu près à mi-chemin de Thionville, avait longtemps servi de poste avancé de la défense de Metz contre le Luxembourg. Depuis que le traité des Pyrénées avait laissé Thionville à la France (1659), Ennery avait perdu toute importance.

(2) Ceci paraît indiquer que la question des fortifications de Phalsbourg était déjà depuis un certain temps à l'étude. Antoine-Maurice Valperga, dont nous avons parlé plus haut, était de beaucoup l'aîné de Vauban; il avait le grade de maréchal de camp.



pour y contenir une puissante garnison pour se faire porter respect de ses voisins et les tenir en amitié par craincte s'ilz ne le veulent par debvoir, bref qu'elle soit assez forte pour nous conserver cet important passage et assez puissante pour se passer de l'assistance de nos autres places trop esloignées pour en tirer des secours considérables.

Or, pour ce faire, il me semble qu'il n'y a rien de tel que d'enfermer tout le circuit de la place, qui est d'environ huit centz toises (ainsi que je l'ay mesuré), par une fortification de six bastions qui se pourront rendre réguliers ou approchans. En la mesurant, j'ay resserré le circuit autant que j'ay peu pour veoir si je ne pourrois point le réduire à une figure de cinq bastions; mais cela ne se peult à moins que de gaster la plus grande partie des maisons ou tellement allonger les lignes de deffences qu'elle seroit tout à fait hors de la portée du mousquet de point en blanc, ce qui ne se doit point faire, outre que la place ne seroit pas assez capable pour contenir les choses cy-devant dites.

Par la mesme raison je ne suis pas du sentiment de ceux qui n'y voudroient faire qu'un quarré, en ce qu'il est encore plus défectueux et moins contenant que le pentagone, de sorte que je ne voy point de party raisonnable à prendre pour sa fortification que d'y faire au moins un hexagone ou place à six bastions ; et, quoy que le circuit en fust un peu resserré, si ne laisseroit-elle pas d'estre capable de contenir les choses cy-devant demandées, et la fortification en seroit d'autant plus excellente qu'on pourroit l'assujettir à peu près à la figure de sa scituation, en advanceant ou reculant tellement ses angles que de là on pourroit descouvrir et plonger les vallons et fondrières qui avoisinent la place, contraignant par ce moyen ceux qui l'assiégeroient de s'en esloigner davantage et de chercher ailleurs où se camper; ce qui ne se doit point attendre d'une place de quatre ny de cinq bastions; la place qu'ilz occuperoient estant trop petitte ne pourroit pas contenir la capacité du lieu, encore moins pourroit-il advancer ou reculer ses angles suffisamment pour descouvrir lesdits vallons où les ennemis establiroient leur quartier impunément sans estre offencé du canon de ladite place; et, quoy que l'exception n'en

soit pas généralle, si est-il bien vray que quelque précaution qu'on puisse prendre avec une telle fortiffication on n'en pourroit jamais descouvrir que quelqu'uns, les autres demeurans en la possession des ennemis, qui s'y camperont facilement et qui par ce moyen enfermeront la place par une circonvallation d'un petit circuit. Cecy est très considérable, et en doit-on bien peser la conséquence auparavant que de déterminer la grandeur et figure qu'on luy voudra donner. La grande abondance des matériaux propres à fortifier qui se trouvent icy, le bon marché des ouvriers et la facilité des fondemens semblent inviter à y faire une belle fortification, car il est constant que la construction d'une place à six bastions icy bien achevée ne coustera pas plus que pourroit faire une de quatre en des lieux comme Philisbourg et Brisac; c'est ce que je prouverois bien, ayant assez estudié la nature de ces lieux pour en avoir la cognoissance nécessaire à cest effect.

## II

## Instruction généralle sur le projet des fortiffications de Phalsbourg

*La scituation.* — Elle est sur la vieille route que le Roy s'est retenu par le traitté des Pyrénées (1), la meilleure de toutes et presque la seulle qui soit bien pratiquable aux armées pour passer de la Loraine en Alsace. Elle git à neuf heures de chemin de Marsal, dix-sept de Nancy, huit de Strasbourg, vingt-un de Metz et quatorze de Schelestat et deux de Saverne; et n'estoit autrefois qu'un petit village appelé Eineroshem (2) avec un château consistant en un seul donjon jadis appelé la Tour quarrée par les habitans du lieu ; et l'an 1572 le prince de la Petite-Pierre, à qui ce lieu appartenoit, entreprit d'y faire bastir une ville, qu'il peupla partie de luthériens et partie d'huguenots reschapés de la journée de St-Barthélemy, qui si réfugièrent et composèrent en fort peu de tems une peuplade de 4 ou 500 habitans, qui au moyen de ses foires, marchés francs, et ses passages s'estoient enrichis et fort bien accommodés (3). Le prince, à qui

(1) Il y a ici une légère erreur. Ce ne fut pas au traité des Pyrénées (1659) mais au traité de Vincennes (1661) que les territoires formant la route de Metz en Alsace furent cédés au roi.

(2) Lisez : *Einartshausen.*

(3) Sur la fondation de Phalsbourg, sa population au XVII[e] siècle,



cet establissement avoit causé beaucoup de dépense, s'estant mis en teste de la fortiffier donna de la jalousie au duc de Loraine, qui prit le dessein de luy redemander une grande somme dont il étoit redevable, auquel celui-cy n'ayant pu satisfaire il fut contraint de s'accommoder avec luy de la seigneurie de Phalsbourg pour le remboursement de cette somme (1). Mais comme le prix de sa terre surpassoit celuy de sa dette, le duc de Loraine donna le surplus en assignation sur la saline de Dieuse, dont on dit que celuy-cy fut payé du depuis.

Cette terre estant passé de la sorte dans la maison de Loraine, Henry, dit le bon Duc, qui régnoit alors, la donna au prince Louis, fils naturel de cette maison, qui mena cinq mille hommes à la guerre de Bohème au service de l'Empereur, qui pour récompense luy érigea la terre de Phalsbourg en principauté (2). Du depuis, la guerre s'estant allumée entre la France et l'Espagne, Phalsbourg dont l'enceinte n'étoit qu'ébauchée fust saccagée et bruslée par les troupes d'Eguip, suédois, le jour de St-Laurent l'année 1635, environ un mois après la bataille de Paffenhault (3). La guerre ayant continué fort longtemps depuis, avec de grandes hostilités de part et d'autre, le pauvre Phalsbourg demeura ensevely dans sa cendre sans avoir jamais

nous renvoyons à ce que nous avons noté plus haut à propos du premier mémoire.

(1) Le comte palatin Georges-Jean engagea Phalsbourg et plusieurs villages voisins au duc Charles III de Lorraine, le 24 juillet 1583, pour la somme de 400.000 florins.

(2) Il s'agit de Louis de Guise, baron d'Ancerville, bâtard du cardinal de Guise. Henri II de Lorraine, « le bon duc Henri, » lui fit épouser en 1621 sa nièce Henriette de Lorraine, et en sa faveur l'empereur érigea la seigneurie de Phalsbourg en principauté en 1624. Henriette de Lorraine, qui joua un rôle important dans l'histoire de son pays, est surtout connue sous le nom de princesse de Phalsbourg.

(3) Nous ne savons quel est le Suédois dont il est ici question. Le nom a pu être estropié, car nous n'avons affaire qu'à une copie du mémoire de Vauban. La date est en tous cas fautive. Ce fut en 1633 que Charles IV de Lorraine accepta de prendre en dépôt la ville de Haguenau, à laquelle l'empereur voulait éviter l'occupation suédoise. L'armée lorraine eut une rencontre avec les Suédois du prince de Birkenfeld qui assiégeaient Haguenau, le jour de St-Laurent (10 août 1633), à Pfaffenhofen, entre Saverne et Haguenau. (*Journal de Jean Bauchez*, édité par Abel et de Bouteiller. Metz, 1868, p. 104. — J. A Schmit, *La guerre de Trente ans en Lorraine*. Nancy, 1866 (tome XI du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*) p. 42. — Hanauer, *La guerre*



pu s'en retirer du depuis, de sorte que, toute la fonction de ville et de magistrature ayant cessée, elle est devenue pauvre village de 25 à 30 maisons comme elle estoit auparavant; encore sont-elles très misérables et tombantes de tous costés; si bien que de toute sa grandeur qui n'a duré que 63 ans il ne luy reste que le nom et beaucoup de mazures (1). Il y a 8 à 9 villages dépendants de ce lieu, mais dans lesquels il n'y a pas vingt habitans en tout.

Comme c'est un fort grand passage ou pour mieux dire la route de Loraine, des Éveschés, de France et des Pays-Bas en Allemagne, le domaine pour la douanne a autrefois vallu jusqu'à 60.000 livres; présentement cela est réduit à 5 ou 6.000 (2); au surplus le terrain des environs est froid et peu fertile pour les grains, mais très bon pour les pâturages, hors que les foins y sont cours et qu'on n'en recueille guerre que dans les terres en friche, qui pour estre fort humides produisent beaucoup d'herbes; l'air y est bon et toujours sain à cause du grand froid qu'il y fait.

Quoyque cette scituation se rencontre sur le sommet d'une hauteur fort élevée, elle ne laisse pas d'être environnée d'autres qui le sont encore davantage, mais elle en est séparée par de petits vallons dont les enfoncements se joignent à la hauteur par des pentes douces et presque insensibles; d'ailleurs elle est assez éloignée pour que la fortiffication que l'on y fera n'y soit point assujettie si on se soutient sur ladite hauteur, comme nous ferons voir cy-après.

Au surplus le lieu est presque partout environné à 4 ou 5 lieues à la ronde de bois, si ce n'est du costé de Saverne où il n'y en a

*de Trente ans à Haguenau*. Colmar. 1909. p. 237-239). Beauvau a raconté, au début de ses *Mémoires*, ce combat qui se termina mal pour les Lorrains. Si, comme le dit Vauban, l'occupation de Phalsbourg par les Suédois eut lieu un mois plus tard, la date doit en être reportée à septembre 1633.

(1) Cette description concorde tout à fait avec celle que nous a laissée Claude Joly, un gentilhomme bourguignon, qui passa à Phalsbourg en 1674 avec l'arrière-ban de sa province. Cf. Ch. Pfister, *Description de la Lorraine en 1674*. B. S. A. L., 1910, p. 176-177.

(2) Dans le document de 1659 plus haut cité (Bibl. Nat. Mélanges Colbert, 104, f° 1) le revenu total de la prévôté de Phalsbourg est évalué à 4.881 livres 5 sols tournois.



que deux d'épaisseur, et du costé de Lixin où il y a une petite pleine de demie lieue de large mais presque toute couverte de bois qui sont crus dans les friches par le long tems que les terres n'ont esté cultivées.

Les bois de chesnes et sapins se trouveront de toutes façons et abondamment aux environs, la pierre de taille et le moislon dans les fossez, l'eau commodément et en suffisante quantité dans les petits fonds près de la place et en ménageant quelques marais pendant l'hiver, où il s'en amassera plus qu'on ne pourra consommer.

A l'égard de l'eau pour boire il n'y a point de maison dans la place qui n'ait son puy, où l'eau se trouve bonne et fraîche à 15 ou 20 pieds de profondeur, le sable se trouvant d'asses bonne qualité dans un vallon derrière le château, à quelque 300 toises de la place; pour la chaux on la cuit près de Vinterchebourg, qui en est à deux petites lieues (1). Au surplus, quoyque ce lieu soit extrêmement désert, la place d'armes est en partie pavée, avec un beau puys au millieu, les allignements des rues toutes dressées, la maison de ville dont les murailles sont encore en estat avec une halle sur le derrière, et tous les pilliers de pierre de taille qui la portaient sont encore en nature. Et en un mot ce qu'il y a de maisons sur pied et de démolies, dont les mazures contiennent encore les matériaux en place et du moins les fondations en leur entier, et enfin la disposition du lieu et la capacité de l'espace invitent totalement à suivre les desseins dont il sera parlé cy-après.

[*Suit un exposé détaillé des travaux à exécuter, qui ne comprend pas moins de 103 articles. Voici les trois derniers, qui servent de conclusion au mémoire.*]

101. A l'égard de son importance elle ferme l'une des principalle entrée de la Loraine aux Allemands, nous assure la communication en Alsace par le passage le plus fréquenté et le plus commode de tous, et tient tous les pays qui sont derrière icy en seureté.

102. Au surplus elle est égaleement attaquable de tous costez, et ce n'est pas dans une scituation comme celle-cy que l'on peut

(1) Wintersbourg, village situé à 6 km. à l'ouest de Phalsbourg, près de Lixheim.



rendre quelqu'une de ses parties inataquable comme nous avons fait en beaucoup d'autres. Mais la fortiffication en est complette et de plus fort excellente, joint que le pays est si stérile et si dénué de tout ce qui peut faire subsister une armée que pour peu qu'elle fut considérable il n'y en a point qui put y demeurer 10 jours.

103. Au reste la prodigieuse quantité de bois qui environne cette place sera très commode aux petits partys qui s'y voudront retirer, mais très contraire aux grands secours, qui n'en pourront jamais approcher que par les défilés de la tranchée (1) ou par la plaine de Lixin qui est très étroite et même demie couverte par le bois qui est cru depuis l'abandonnement des terres, ce qui fait que l'on ne peut guerre compter icy sur les grands secours non plus que Longwy (2).

## Le texte de la pierre tombale d'Ornes.

Au siècle dernier, existaient à Ornes (3) les morceaux d'une très belle pierre tombale. Des esquisses en ont été faites et envoyées à M. Beaufils, qui en a tiré les éléments d'un dessin reconstitutif fort soigné et artistique. Je l'ai publié en 1906 (4). Il s'agit d'une dalle, apparemment du second quart du XVI^e^ siècle, représentant une femme, accompagnée de trois écussons héraldiques. L'un, en haut, se rapporte évidemment à sa famille ; les deux autres, aux côtés inférieurs, doivent rappeler deux maris successifs. Je me suis attaché à établir que cette dame est Marguerite de Landres, héritière d'Ornes, qui épousa en premières noces Simon des Armoises, seigneur d'Essey (5) et de Fléville (6), bailli de Saint-Mihiel (7), capitaine

(1) Sans doute cette expression désigne-t-elle la trouée de la Zorn, en amont de Saverne.

(2) Bibl. du Comité technique du génie. Vol. 233.

(3) Meuse, arrond. Verdun, cant. Charny.

(4) *Un problème archéologique. La pierre tombale d'Ornes,* dans *B. S. A. L.*, novembre et décembre 1906.

(5) Apparemment Essey-lès-Nancy.

(6) Arrond. Briey, cant. Conflans.

(7) Au lieu de Saint-Mihiel, j'avais inscrit *Nancy* d'après Lainé ; il a dû se tromper.



général de l'artillerie de Lorraine, et en secondes, dès 1498, Simon de Haussonville. Cela, il est vrai, ne s'accorde pas bien avec les deux écussons ; toutefois le premier n'offre pas de *meubles* suffisamment caractérisés ; en revanche, le second montre nettement une *bande* chargée de trois fleurs de lis, ce qui convient aux familles du Châtelet et de Serainchamps ; mais je n'ai trouvé aucun mariage entre la défunte et un membre de l'une de ces familles. Je pense que l'auteur des esquisses en a fait une inexacte ou qu'il a rattaché par erreur à cette pierre tombale un fragment héraldique provenant d'un autre monument.

Mon étude est restée inachevée. Depuis cette époque, j'ai recueilli de nombreux renseignements nouveaux, principalement sur Simon des Armoises ; cependant je ne vois rien d'important à corriger dans ce que j'ai dit.

Je tiens seulement à revenir sur un point que je n'ai pas encore touché. La dalle ne porte aucune inscription, sauf que, sur l'archivolte de la niche, on lit : DOMINE. DAVID. MISERERE. MEI. Il doit y avoir eu, dans la copie du texte, une faute, car l'invocation *Miserere mei* ne peut s'adresser qu'à Dieu, qui n'est jamais appelé David. Mais le Christ est souvent nommé *fils de David*. Si ce mot devait être conservé, je proposerais de remplacer *Domine* par *Jesv fili* (1) ou plutôt par DNE FILI, comme dans la supplication de la Chananéenne (2). Toutefois, il serait surprenant que le premier mot soit seul abrégé ; et, sur les monuments funéraires, le cri *Miserere mei* s'élève d'habitude vers Dieu le Père. Je suis donc extrêmement porté à croire qu'au lieu de DAVID, il devait y avoir DEVS.

L. GERMAIN DE MAIDY.

(1) Cf. Marc., x, 47, 48 ; Luc., XVIII, 38, 39.
(2) Matth., xv, 22.

---

*Pour la Commission de rédaction, le Président :* PIERRE BOYÉ.

---

L'imprimeur-gérant : A. HUMBLOT, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

# Bulletin mensuel

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

# MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

19e ANNÉE. — Nos 4-6. — AVRIL-JUIN 1924.


## Procès-verbal de la séance du vendredi 14 mars 1924.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### Communications.

MM. André Claude et André Gain ont envoyé des lettres de remerciements à l'occasion de leur récente admission.

M. le Président dépose sur le bureau un questionnaire relatif aux œuvres d'art franciscaines, adressé par la direction de la *Revue d'histoire franciscaine*, dont le premier numéro vient de paraître.

La Société décide l'échange de ses publications avec celles du Musée de la vie wallonne, à Liége. Des exemplaires du premier fascicule des *Enquêtes*, bulletin-questionnaire trimestriel publié par ce Musée, sont mis à la disposition de nos membres.

### Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. Henri Bernard, avocat à la Cour d'appel, mort à Saint-Mihiel, le 15 février, dans sa 48e année, membre de la Société depuis 1900.





**Admissions.**

MM. Frédéric Joubert et le commandant de Montarby sont admis comme membres titulaires.

**Présentations.**

Sont présentés en la même qualité : MM. Raymond **Charpentier,** 123, Grande-Rue, par MM. le commandant Th. Thouvenin, Georges Demeufve et Charles Sadoul ; Maurice **Génin,** à Vadelaincourt (Meuse), par MM. Paul de Rozières, le comte de Landrian et Abel Cournault.

**Ouvrage offert à la Société.**

*Généalogie de la maison de Lauzières de Thémines en Languedoc et Guyenne, 1100-1877*, par le général comte de Mitry. Moulins, 1923, in-8 de 159 p., avec 5 planches.

**Lectures.**

M. Charles Sadoul communique le résultat de ses recherches *Sur l'ancienneté de la quiche.*

Au nom de M. Victor Prouvé, M. Pierre Boyé donne lecture de *Considérations sur le patrimoine artistique lorrain*, éloquente protestation contre le vandalisme, ignorant ou mercantile, qui détruit, mutile ou déshonore chaque jour, sous nos yeux, soit les plus belles œuvres d'art, soit de précieux vestiges du passé.

---

**Procès-verbal de la séance du vendredi 9 mai 1924.**

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Communications.**

MM. Frédéric Joubert et le commandant de Montarby ont envoyé des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission.



**Nécrologie.**

Il est donné avis du décès de M. Gédéon Le Duchat d'Aubigny, membre perpétuel, mort à Nancy, le 7 mai, dans sa 48e année.

**Admissions.**

MM. Raymond Charpentier et Maurice Génin sont admis comme membres titulaires.

**Présentations.**

Sont présentés en la même qualité : MM. Léopold **Bouchot,** directeur de l'école Braconnot, par MM. Robert Parisot, Émile Duvernoy et Pierre Boyé ; Roger **Drouet,** 11, rue Isabey, par MM. Charles Drouet, Georges Demeufve et Paul Laprevote ; Henry **Duchamp**, à Blâmont, par MM. Albert Collombier, Justin Favier et Édouard Germain ; Charles **Jacquot,** 54, avenue de la Garenne, par les mêmes ; Pierre **Rossé,** notaire, à Saint-Nicolas-de-Port, par les mêmes.

**Ouvrages offerts à la Société.**

*La cathédrale de Nancy*, par Émile Badel. Nancy, 1924, in-12, avec pl. et fig.

*Origines et débuts de la draperie sedanaise, 1576-1594*, par A. Philippoteaux. Sedan, 1924, in-8 de 40 p.

*Annuaire de Lorraine, Meurthe-et-Moselle*, 1924. (Envoi de M. A. Humblot, imprimeur.)

**Rapport de la Commission des finances.**

M. Charles Guyot présente, au nom de la Commission des finances, son rapport sur l'exercice 1923. Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées.

**Lectures.**

M. Pierre Boyé commence la lecture d'un travail intitulé : *La cour polonaise de Lunéville.*



M. Léon Germain de Maidy fait connaître des *Inscriptions recueillies dans le Clermontois.*

---

Rapport présenté au nom de la Commission des finances pour l'exercice 1923.

Messieurs,

Comme les années précédentes, votre Commission a examiné les comptes de M. le Trésorier et lui a voté des remerciements, auxquels vous vous associerez, pour sa gestion aussi correcte que diligente. Des pièces communiquées il résulte que le budget de la Société ainsi que celui du Musée se présentent en équilibre ; nous nous bornons à en extraire les renseignements suivants.

Le nombre des membres de la Société payant la cotisation de 10 fr. a été de 463 en 1923. Ce nombre est en décroissance, si nous le comparons à ceux des exercices précédents. Nous devons donc faire tous nos efforts pour susciter de nouvelles candidatures, car ce sont ces cotisations qui sont le principal élément de nos recettes et qui nous permettent de continuer nos publications. Nous avons reçu, d'autre part, quatre nouveaux versements de membres perpétuels, ce qui en porte le nombre à 71, dont 46 vivants.

Au chapitre des dépenses, le *Bulletin* trimestriel nous revient à environ 2.500 fr. Quant aux *Mémoires,* nous avons soldé sur cet exercice le reliquat du tome 65, soit 1.077 fr., et nous mettons en réserve 3.000 fr. pour le prochain volume triennal.

Au Musée, le produit des entrées a baissé assez fortement (5.700 fr. au lieu de 7.000 l'an dernier) ; espérons que cette ressource essentielle ne diminuera pas davantage. Nous avons constaté avec satisfaction que des acquisitions intéressantes ont été faites pour une somme relativement considérable (près de 4.500 fr.). Il serait à désirer que chaque année nous puissions mettre des crédits aussi importants à la disposition de nos Conservateurs ; mais, pour 1924, une dépense urgente s'impose qui absorbera la plus grande partie de nos disponi-

bilités : c'est la réimpression du *Guide*, dont l'édition est à peu près épuisée et qu'il importe de pouvoir fournir sans interruption à nos visiteurs. Non seulement la vente de cette brochure nous donne chaque année un produit très appréciable, mais surtout elle constitue le meilleur moyen de faire connaître la valeur de nos collections ; nous ne devons donc pas hésiter à engager une dépense que nous sommes certains de récupérer largement au cours des années suivantes.

De même que précédemment, nous avons reçu de la Ville et du Département des subventions qui nous aident à assurer l'équilibre de notre budget. La plus forte partie de ces subventions (plus de 1.500 fr.) a été employée à l'entretien des bâtiments du Musée. Par ces temps d'économie à outrance des deniers publics, nous devons être très reconnaissants de voir maintenus ces crédits dont nous saurons faire, comme par le passé, un judicieux emploi.

CH. GUYOT.

---

# MÉMOIRES

---

## Note sur la famille de Lampougnan.

---

Les chefs de la défense de Blâmont contre les Reîtres, en 1587, paraissent avoir été Thomas Kiecler, dont j'ai déjà parlé (1), et un autre personnage que les chroniqueurs appellent le « capitaine des Poignantes » ; j'ai proposé de reconnaître, en ce dernier, Philippe Le Poignant ou Le Pougnant, qui était capitaine et vivait à cette époque (2). Or, M. l'abbé Chatton a avancé, plus récemment, une autre hypothèse : « Le héros de Blâmont, dit-il, pourrait être Octavien l'Empougnant, qui fit ses reprises

(1) *B. S. A. L.*, 1912, p. 89-91 : *Le défenseur de Blâmont en 1587.*
(2) *Le Pays lorrain*, 1911, p. 186-187.



en 1601 pour la seigneurie de La Tour, située à Frémonville (comté de Blâmont), dont il venait de faire l'acquisition. » [Arch. M.-et-M., B. 72, p. 89 (1).]

Cette hypothèse me paraît peu acceptable, car l'on ne voit nulle part, que je sache, Octavien qualifié de capitaine; de plus, il est naturel, je veux dire conforme aux habitudes lorraines, que l'article de LE *Poignant* se soit transformé en un article contracté pluriel : DES *Poignants* ou DES *Poignantes,* tandis que, dans la forme *l'Empougnant*, l'apostrophe mise après l'initiale *l* est abusive : il s'agit d'un nom italien, *Lampugnani*, francisé en *Lampougnan* (2), vraisemblablement milanais comme *Carignan*, *Marignan*, *Landrian;* la première syllabe *Lam* est beaucoup trop lourde, pour avoir pu disparaître ou se transformer en un article, soit simple, soit contracté.

A ce sujet, il m'a paru intéressant de recueillir quelques notes sur cette famille Lampougnan, qui a tenu, au XVII^e siècle, un certain rang dans le duché de Lorraine.

Il en a été parlé dans l'article posthume du comte Edmond de Martimprey de Romécourt sur la Tour de Frémonville.

« Dès 1601, dit l'auteur, la Tour était entre les mains d'Octavian de Lampougnan, conseiller d'État du Duc, qui en fournit son dénombrement les 11 avril et 9 juillet de cette année (3). Il donna encore, en 1616, ses reversales pour les bois du Prévôt (4) et, en 1625, un nouveau dénombrement pour les « Tour, terre et seigneurie de Fremonville (5). » Ce seigneur, d'origine italienne, avait pour

(1) *M. S. A. L.*, 1911, p. 209.

(2) Je trouve mention de l'église Saint-Magno à Legnano, « construite de 1504 à 1513 par Bramante et par fra Giacomo *Lampugnani...* » (*Répertoire d'art et d'archéologie*, 2^e trim., 1913, n° 3704.)

(3) « Arch. M.-et-M., B. 578, n° 69. »

(4) Cf. *Invent. Arch. M.-et-M.*, B. 3512. — 1619. Acquits servant au compte de Charles Thabouret, châtelain et gruyer du comté de Blâmont : « Donation au sieur de Lampugnan du bois du Prévôt, au finage de Frémonville. »

(5) « H. LEPAGE, *Communes*, art. *Frémonville.* » Lepage cite la lay. Blâmont 3, et lettres patentes 1625.

armes : *De gueules à la bande échiquetée d'argent et d'azur de deux pièces, au chef d'or chargé d'un aigle de gueules* (1).

« A la fin du XVII[e] siècle, Anne-Françoise de Lampougnan, ayant épousé Georges-Louis de Pindray, lui apporta en dot le fief de la Tour et dépendances ; elle était probablement petite-fille d'Octavian et sœur d'Antoinette de Lampougnan, mariée à Luc Le Roy de Montluc, chevalier, seigneur de Montluc, lieutenant-colonel du régiment de Bartillac, dont un fils nommé Alphonse-François-Antoine fut baptisé à Frémonville en 1688 (2). »

Octavian de Lampougnan se maria, nous ne savons avec qui, et eut un fils, dont l'alliance nous est également inconnue. C'est à celui-ci, sans doute, que se rapporte une note d'Edmond de Martimprey, note que je viens de retrouver : « Charles de Lampougnan, seigneur de la Tour de Frémonville, 1656. » (Reg. Blâmont.) Ce personnage doit avoir été le dernier mâle de sa famille, n'ayant laissé que les deux filles citées plus haut :

1. Anne-Françoise de Lampougnan, héritière de la Tour de Frémonville, et qui épousa Georges-Louis de Pindray.

(1) Je trouve dans l'*Invent. Arch. M.-et-M.*, deux autres mentions d'Octavien :

B. 8730. — 1622. Acquits servant au compte de Georges Bertrand, receveur de Saint-Dié et Raon : « Assignation d'une pension de blé sur la recette de Saint-Dié pour Octave de Lampougnan, chambellan du duc Henri II. »

B. 3363. — 1623. Acquits servant aux comptes de Marc George, receveur du domaine du comte de Blâmont : « Pension payée à Octave de Lampougnan (Ottaviano de Lampugnani), chambellan du duc Henri II. »

(2) Comte Edmond DE MARTIMPREY DE ROMÉCOURT, *Note sur la Tour de Frémonville*, dans *B. S. A. L.*, 1912, p. 183. A Charles de Lampougnan se rapporte probablement cette mention de l'*Invent. Arch. M.-et-M.* :

3393. Compte de Thierry Collenot, receveur du domaine du comté de Blâmont : « Déclaration des seigneuries et fiefs mouvants de l'office de Blâmont ; fiefs des sieurs de Lampougnan... à Frémonville... » 1665.



Il est fait mention d'eux en 1689 (1). Anne-Françoise « vivait encore le 28 janvier 1691, où elle fut marraine, à Repaix, d'une fille de Nicolas de Martimprey et de J.-Béatrix de Nettancourt, sa femme (Reg. Repaix) (2) ». Elle mourut quelques années plus tard, car son mari épousa, en secondes noces, l'an 1697, Anne-Henriette de Bannerot. Aucun enfant ne naquit de son premier mariage, dit Edm. de Martimprey (3). Cependant l'on voit la famille de Pindray conserver le fief de la Tour. Est-ce par suite d'un achat fait à la sœur d'Anne-Françoise, qui, semble-t-il, a dû être l'héritière légale ?

2. Antoinette de Lampougnan, comme on l'a vu plus haut, épousa avant 1688, « Luc Le Roy de Montluc, chevalier, seigneur de Montluc, lieutenant-colonel du régiment de Bartillac », dont postérité (4).

Je trouve dans l'*Inventaire sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle* quatre mentions de cette dame :

1. B. 11941. — 1719. « Remembrement du ban de Riche (5), fait ensuite d'un arrêt rendu entre Antoinette de Lampougnan, veuve de Luc Le Roy de Montluc, dame haute, moyenne et basse justicière de Riche, et la communauté dudit lieu. »

2. H. 699. — Chartreuse de Bosserville, 1515-1682 (6) : « Vente aux Chartreux, par Antoinette de Lampougnan, veuve de Luc Le Roy de Montluc, d'un seizième en la seigneurie de Bezange (7). »

3. H. 675. — Même fonds, 1703-1736 : « Répertoire de ceux qui devaient des rentes aux Chartreux. Antoinette de Lampougnan, veuve de Luc Le Roy de Montluc. »

(1) E. de Martimprey, *l. c.*, p. 184.
(2) *Ibid.*, note 3.
(3) *Ibid.*, p. 184.
(4) V. plus haut.
(5) Moselle, arr. et cant. de Château-Salins.
(6) L'acte doit être postérieur à 1682, puisque Antoinette a eu de son mari un fils baptisé en 1688.
(7) Moselle, arr. Château-Salins, cant. Vic.

4. H. 2487. — Abbaye de Vergaville, 1281-1765 : « Acencement du moulin et de l'étang de Sotzeling (1), par l'abbaye, à Antoinette de Lampougnan, veuve de Luc Le Roy de Montluc. »

Ainsi, de la famille de Lampougnan, l'on ne connaîtrait, en Lorraine, que quatre personnes : Octave, son fils Charles et les deux filles de celui-ci ; mais il est vrai que je me suis borné à consulter les notes que j'avais sous la main, ne m'étant occupé de cette famille que d'une manière incidente. Quelqu'autre de nos confrères pourra sans doute en dire davantage.

L. GERMAIN DE MAIDY.

## Les « bois » originaux de l'*Armorial* de Dom Pelletier.

Dans une récente communication, nous avons mentionné le nom de François Terrel qui fut, un certain temps, coadjuteur et administrateur du spirituel et du temporel de l'abbaye de Senones.



Ce sont justement les armoiries qui se trouvent sur le « bois » que nous présentons, « bois » qui illustra l'article consacré par Dom Pelletier, dans son *Armorial de Lorraine* (2), à la famille Terrel, armes que le savant bénédictin décrit comme suit : *D'azur à deux serpents au naturel, péris en pal, se colligeant l'un l'autre et retortillés, la queue d'iceux bouchant l'une de leurs*

(3) Arr. et cant. de Château-Salins.
(2) P. 769.

*oreilles, et surmontés en chef d'une colombe essorante d'argent, membrée et becquée de gueules.* Ces armes furent attribuées au père du religieux en question : Jean Terrel, secrétaire, contrôleur et receveur général du marquis de Chassin, anobli à la requête de ce dernier par le duc Charles III, le 20 juillet 1583. Ce bois porte au dos le nom « Terrel » et le chiffre : 769, tous deux de la main de Dom Pelletier, semble-t-il, après confrontation de l'inscription avec des lignes de l'écriture du religieux de Senones. Le chiffre est celui de la page de l'*Armorial* où se touve l'article Terrel.

Quelques mots maintenant sur les circonstances qui amenèrent la découverte et l'identification des « bois » originaux de l'*Armorial* de Dom Pelletier.

Nous entendons les blasons seuls, car les cartouches, dont il existe de nombreuses variétés, leur dénombrement n'ayant pas encore été fait, servaient néanmoins de passe-partout, et ils n'ont pas été retrouvés.

Au début de la seconde moitié de juillet 1923, répondant à une invitation formulée déjà bien des années avant la guerre, nous allions rendre visite à M. Louis de L'Escale, décédé moins de trois semaines plus tard.

Notre regretté confrère nous fit les honneurs de sa gentilhommière de Villotte-devant-Louppy, venant des Maillet, dont le blason (1) figure encore sur la taque du foyer de la cuisine, nous en fit les honneurs, disons-nous, avec une bonne grâce de laquelle rendent témoignage tous ceux qui bénéficièrent de sa cordiale hospitalité.

Pendant trois jours la conversation ne chôma guère et ce fut toujours sur les sujets qui nous tenaient à cœur à tous deux : le passé de notre province, l'histoire de ses familles et de ses monuments. Il nous raconta les aventures survenues à la fin du XVI[e] siècle à ses ancêtres Les-

(1) Maillet : *D'azur au chevron d'or, au chef émanché d'or sur gueules.*



cale, passés d'abord à la Réforme comme beaucoup de familles notables de ce pays de marche, leur séjour à Bâle, la création par eux, dans cette ville, de l'industrie de la passementerie, les démêlés avec les autorités civiles et religieuses de la ville et du canton, le retour au catholicisme, et la rentrée au pays natal, en Barrois ; la vie extraordinaire de Scipion de L'Escale, dont il nous demanda, comme un service personnel et comme un hommage à rendre à sa mémoire, d'écrire l'histoire, après lui. Puis, le soir qui précéda notre départ, sachant que nous nous intéressions particulièrement à l'art héraldique, il nous apporta une boîte, boîte à chapeau en bois blanc, contenant des centaines de petits blasons gravés sur bois.

— Mais ce sont les blasons de Dom Pelletier ! nous écriions-nous.

— Je ne le pense pas, nous répondit M. de L'Escale. C'est un officier qui, ayant trouvé cela dans le tiroir d'une commode, dans un château abandonné de la Meuse, ayant constaté, lors d'un premier cantonnement chez moi, que je m'intéressais à l'histoire locale, eut la pensée de me les apporter quand il redescendit du front, afin qu'ils ne soient pas détruits.

Désirant vérifier notre intuition, nous avions alors demandé à M. de L'Escale d'emporter un de ces petits blasons ; c'est celui de Terrel.

Une simple confrontation avec le blason, p. 769 de l'*Armorial*, nous confirma l'importance de notre identification.

Évidemment, il n'y avait là qu'une partie, tiers ou quart des blasons de Dom Pelletier, mais il sera peut-être possible de retrouver le reste.

La découverte de ces « bois » est d'autant plus intéressante que leur dessin fut l'œuvre de Dom Pelletier. Le baron Seillière, dans son ouvrage, sur la princi-

pauté de Salm et la ville de Senones (1), parlant du portrait à l'huile de Dom Pelletier, conservé au musée de la Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié, dit qu'il suffit de jeter un coup d'œil sur ce tableau « pour se rendre compte de la nature fine et de la vive intelligence du bénédictin chercheur qui apprit à dessiner sans maître et dont les deux œuvres principales, en dehors de ses miniatures, sont le *Nobiliaire* ou *Armorial général de Lorraine et du Barrois*, dont un seul volume a été publié, illustré de blasons dessinés par lui-même, et la *Description de la principauté de Salm* », qui fournit nombre de documents inédits au travail de cet auteur.

Nous ne voulions pas empiéter sur les intéressantes et judicieuses remarques qui furent présentées, peu après cette communication, par notre distingué président sur *Dom Pelletier miniaturiste*. Aussi nous nous en sommes tenus là sur ce sujet.

Il nous reste à exprimer un double vœu : d'abord que la publicité donnée à cette découverte permette de retrouver les premiers possesseurs, soit que ces lignes tombent sous leurs yeux, soit sous ceux de l'officier qui les a soustraits à la destruction, si lui-même est sorti sain et sauf de la tourmente ; puis, que ces blasons, dessinés par Dom Pelletier, et peut-être même gravés par lui, entrent un jour dans un dépôt, tel le Musée lorrain où leur place est tout indiquée, comme souvenir du curé de Senones, et afin qu'ils puissent servir à illustrer les notices ou études concernant les familles dont ils reproduisent les armoiries.

Nous souhaitons sincèrement que notre double vœu soit réalisé. Sa seconde partie peut l'être de suite !

Edmond DES ROBERT.

(1) Baron Seillière, *Documents pour servir à l'histoire de la principauté de Salm-en-Vosges et de la ville de Senones*, p. 28.



# Trois mémoires autographes du duc Léopold (1).

## II

### Mémoire pour mes filles (2).

Comme grâce à Dieu vous estes parvenue à un âge où la raison doit vous conduire, je vais vous dire mon sentiment sur vostre conduitte tant envers Dieu qui est le principal object qu'envers les hommes. Je vous parleray à cœur ouvert, je ne vous desguiseray rien, en bon père, je dois cela à monne obligation envers Dieu, à mon devoire comme père, et à l'amitié que j'ay pour nous, n'ayant rien de plus chère au monde que ma famille.

Vous avez le bonheur d'estre née dans la seule et unique vray religion qui a toujours non seulement esté dans nostre famille, mais de la quelle aucun de nos ancestres ne s'est jamais, non seulement escarté, mais qu'il ont toujours sousteneu au dépend et de leurs bien, et mesme de leurs vie.

J'espère que ses sentiments qui nous sont inspiré par le sang, ne vous quitterons jamais, et que rien ny poura donner la moindre atteinte. Deux devoir essentielles vers Dieu sont de l'aymer et le craindre. Dieu nous a donnés ses comendements, et on n'en peut s'esloigner sans courir à sa perte, et perte esternelle.

Pour entrer la desseu dans un détail, facil selon moy à comprendre, et sur lequelle j'exige de vous en père une attention sérieuse, je commenceray donc par nos devoires envers Dieu qui sont de l'aymer, et le craindre.

Rien au monde (quand la religion ne nous y engageroit pas par obligation) n'est si conforme à la raison que d'aymer celuy qui nous a créés, qui nous nourit, entretien en santé, et nous laisse vivre, car il ne despend que de luy de nous faire souffrire tous les meaux les plus grandes, de nous accabler de maladie, de renverser touts nos projets et vues, de nous faire

(1) Voir *B. S. A. L.*, année 1923, pp. 71 et 109.

(2) La feuille de garde porte : *Mémoire de feu Son Altesse Royale, de sa propre main, pour Mesdames les Princesses ses filles.*

mourir, et enffin de nous annéantir dans un instant. Plus une personne est dans un rang élevé plus elle doit remercier Dieu et l'aymer, puisque en naissant nous ne pouvions avoire aucun mérite et que cependent sa bonté a vouleu par la naissance nous distinguer dans ce monde, préférablement à tants d'autres faits comme nous. Ainsy quelle obligation ne luy avons nous pas de nous avoire préférés, et combien ne devons nous pas l'aymer de tous les biens qu'il nous fait à tous moment, des meaux dont il nous préserve et enfin que par la conservation de nostre vie il nous donne lieu à mériter par les bonnes œuvres que nous pouvons faire, à estre heureux pour toutte une éternité.

Rien aussy de plus conforme à la raison (quand comme j'ay déjà dit la religion ne nous y obligoit pas) que de le craindre. Car c'est luy que nous nous a créés de rien, ainsy il peut dans un instent nous réduire en rien. Cest luy qui, d'un moment à l'autre destruit, et change à sa volonté nos projets, nos vues. Rien ne peut réussir sans luy. Cest luy qui peut nous affliger de toutes sortes de meaux et des malheures que nous ne pouvons éviter. C'est luy qui dun instant à l'autre fait finir nos jours, exemples que l'on voit à tout moment.

C'est luy qui scait ce que nous pensons, ce que nous faisons, et nous ne pouvons rien luy cacher estant toujours présent. Et enffin cest nostre créateur, sauveur, mestre absoleu, et juges à nous rendre, selon que nous l'aurons mérité, heureux, ou, si nous déméritons, malheureux pour toute une esternité qui ne finira jamais, et à comparaison de laquelle les siècles, et le temps de la création du monde jusques au jugement dernier du monde, que nous en particulier auront déjà essuyés, quand Dieu voudra nous faire mourir, tous ses temps dis-je ne sont pas à comparer comme une minute à cents ans dont on veroit cependent une fin, mais de l'éternité il n'y en a aucunne.

Ce sont deux vérités que me paroissent ne pas faire le moindre doutte.

Mais ce qu'il y a que nous devons encor plus aymer et craindre Dieu, c'est qu'il nous demende que des choses si ayses, et si conforme à la raison, qu'en y manquant nous sommes d'autant plus coupables envers nostre mestre.



Car il a partagés ses dix commendements en deux obligations l'une envers luy, l'autre envers nostre prochain.

Ceux envers luy sont de l'adorer, de l'aymer, de ne pas jurer son saint nom en vain, et de fester les dimanches.

Que doit-on adorer ? que le créateur de tout, qui a tout fait, qui peut tout et qui détrui, et anéanty tout dans l'instant qu'il veut. Mais il le faut adorer seule cest-à-dire ne luy pas préférer nos passions et les adorer, car c'est adorer une chose qui nous partage avec Dieu, qui nous occupe si fort qu'elle nous empêche nos devoires envers luy. Ainsy il faut l'adorer seule, et ne rien ny préférer, ny esgaler à son service.

De l'aymer j'en ay déjà dit si desseu ce qui doit nous le plus y engager. Il ordonne que nous ne jurions pas son saint nom en vain, quoy que j'espère que jamais jurement grossier, comme le mesneu peuple fait, n'entrerons jamais dans la bouche de mes fille. Il faut cependent prendre garde dans les occasions, jamais ne prendre Dieu à tesmoigns, ou vouloire asseurer quelque schoses par son sainct nom, car ou les choses que l'on dit sont vray, ou ne le sont pas. Si elles sont vray, c'est véritablement nommer en vain le nom de Dieu, car toutes les choses de ce monde sont si peu et comme rien à regarder à l'esgard de Dieu, que c'est pécher que de nommer pour une bagatelles le nom de Dieu. Si ce que l'on voudroit asseurer par là estoit feaux, ce seroit un péché très grand et on y tomberoit jamais si on y faisoit la moindre réflexion, car on veu tromper par là des hommes, estant asseurés que lon ne peut pas tromper Dieu qui est par tout présent, qui scait tout ce que nous pensons et faisons. Il faudroit que la teste tourne, ou que Dieu nous ayt abandonné, qui est le plus grande de tous les malheures qui nous puisse arriver, pour tomber dans de pareille faut.

Mais il y en a de plus légères qu'il faut absolument éviter. On tombe souvent dans l'usage de s'accoustumer à des dictons, soit en les entendents dire aux autres, soit en ce croyant donner des aires du monde, en disan par bleu, morbleu, nommer le nom du diable, et autres pareilles mauvais collibet. Outre que cela est mal en sois mesme, cest sur tout pour des personnes de rang cela est impardonable et a si fort l'aire

de servante, que toute personne distingué deveroit l'éviter pour son propre honneur quand il ny aurait pas de mal et rien ne donne si mauvaise opinion de l'éducation que de pareilles termes.

De fester les dimanches est un commendement de Dieu, qui veut, que nous ayant donné les autres jours pour vaquer à nos affaires, que nous employions le dimanche à l'adorer, le remercier des biens qu'il nous a fait, le prier de nous pas abandonner et luy demender nos besoings du corps, pour le temps qu'il voudra nous laisser dans le monde, et ceux de l'âme pour parvenir quand il luy plaira de nous appeler à luy à l'éternité bienheureuses. Il en est de mesme des festes ordonnés par l'église.

Bien des personnes et surtout les jeunes filles s'imaginent que les festes et dimenche les exemptants du travaille, ou des occupations que leurs père et mère leurs donnent pendent les jours ouvriers, sont destiné à se divertir, et aux plaisirs, mais ils se trompent devent estre employé au service de Dieu et à la prière et autant que l'on peut il faut éviter ces jours là les festes et spectacles, les bals, les promenades, autres que celles que l'on peut faire, sans engager un nombre de domestiques à travailler ce jour-là pour nostre plaisir. Il est encor de mesme et seroit pire de chasser ces jours-là.

Les hérétiques mesme nous font honte sur cela, car ches eux pendent leurs services d'église, les villes sont fermés, point de spectacles, jeu, bals, pas mesme de musique dans les maison, personne songe à aller à la chasse et si on y menquoit parmis eux on seroit punis par la police très sévèrement.

Comme j'ay parlé si-desseu des festes ordonnés par l'église et que nous sommes obligés de garder comme le dimanche, par les comendements de cette mesme esglise, je continueray à parler ici de tout ce qui regarde le service de Dieu. Ces mesme commendements nous ordonnent de nous conffesser au moins une foys l'an, et faire nos dévotions au moins à Pasque.

J'espère que je n'ay rien à dire là-desseu à nos filles, que non seulement elles scavent que cest une obligation véritable, et que l'on y peut contrevenir sans un péché mortel ; mais qu'elles santent elle-mesme quelle consolation il y a pour nous de pra-



tiquer souvent dans le cours de l'année ses deux sacrements car enffin quelle consolation, et quelle tranquillité pour nous, de avoire par une bonne conffession le pardons de nos péchés, sans lequelle nous ne serons pas sauvés. Quelle peyne devons nous avoire de dire nos péchés, à un prestre qui a l'authorité de nous absoudre ? Ne scavons-nous pas que Dieu les scait et de remettre à les confesser, ne les cachera pas devant luy, mais il veut de nous cette soubmission, et l'adveu de nostre honte de l'avoire offensé, et contrevenu à ses ordres. Que nous servira-t-il de différer la confession si nous avons eu le malheur d'avoire péché. Le péché subsistera, et par conséquent la colère de Dieu, et il nous les pardonnera que par la confession. Quel risque de différer la confession ne courons-nous pas, de mourir subitement, soit par maladie, par accidents impréveus, et inévitables, dans nostre péché, et combien d'exemples n'en ont pas veu nos filles mesmes, quoyque jeunes.

Il faut trois choses pour bien confesser. La premier de ne rien déguiser, cela est inutille et Dieu scait tout ce que nous avons fait. La second d'avoire un vray repentir, non pas par la crainte de punition de Dieu seulement, mais par amour d'avoir despleu à Dieu, et par douleur d'avoir manqué à ses ordres et luy avoire désobéis. La troisième un bon propos de n'y plus retomber. Si vous aves faites un faute dans le monde quel propos ne vous faites-vous pas pour n'y plus retomber. Vous y estes attentive à toute occasion aussy à tout moment. Cependent ce nest qu'une affaire du monde et vous deves en faire un bien mellieure, et plus sérieux et y prendre bien plus garde à ne plus offenser Dieu, s'agissant de vostre éternité, et si vous ne vous corriges pas, peut-estre ne trouveres-vous plus le temps de luy demender une seconde foys pardon.

Pour la communion, quand on y est préparés par une bonne confession il est aysé de concevoir quel bonheur c'est pour nous de recevoir dans nostre corps nostre Dieu, et de quel manière nous devons estre préparé pour un si grandbien, et éviter après un telle bonheur de ne plus retomber dans nos fautes.

Le moyen plus seures est d'estre très exacte à ne jamais manquer à la prière du matin et le soire, et il ne la faut jamais

4



obmettre ; commencer avant toute autre chose, la journée par la prière et la finir de mesme. C'est dans celles du matin que l'on doit s'offrir à Dieu, et toutes ces actions. C'est le matin que l'on doit se proposer de ne le pas offenser, se faire un plan de sa journée, d'éviter tout ce qui peut l'offencer, et enffin de se proposer de s'aquiter de ses devoires dans le monde selon l'estat dans lequelle Dieu nous a mis. La prière du soire doit estre un examen si on a bien observé à ce que l'on s'est proposé le matin et si malheureusement on est tombé dans une faute, il faut en demender pardon, se proposer de ce corriger et prier Dieu qu'il nous conserve la nuit.

Ses deux prières sont absolument nécessaires et il n'y faut jamais manqué quoy qu'il arrive.

Comme aussy d'antendre la messe tous les jours. On trouve toujours le temps et c'est une faute que d'y manquer car sela ne peut estre qu'en préférant des choses du monde à celle de nostre salut éternelle.

Mais quand on prie Dieu il faut prier avec attention et de tout son cœur. Des filles qui despendent d'un père et d'une mère, ou des femmes de leurs maris, ou enffin toute personne qui a à demender quelque schose à une autre, le demende avec attention, ne songe qu'à cela, n'est pas distraite puisque sa demende l'occupe, elle presse et ne se rebutte pas. Et quand on prie Dieu la plus part, on lit ou dis ces prières par cœur, et on songe à autre choses, on est occupé que de ce qui se fait dans l'église, on tourne la teste pour voire ce qui s'i passe, on ris avec des personnes de connoissance, enffin on ne songe pas à Dieu, et l'annuys s'en suit, et souvent on se met à baillier. Cependent Dieu voit et scait tout ce que l'on pense. Cette négligence est d'autant plus criminelles que l'on convien que l'on ne seroit pas devant quelcun à qui on doit le moindre respect, encor moins devan des personnes beaucoup au-desseu de nous ou de qui nostre bonheur ou malheur despend, comme l'on est devant Dieu.

Outre l'obligation qu'il y a de prier Dieu avec une attention très grande, c'est que plus que l'on est élevé par sa naissance, plus doit-on donner bonne exemple aux autres. Ainsy on ne peut pas estre trop respectueusement dans les églises, car si

des personnes d'un rang distingué sont peu attentif, et fort dissipés dans une église, il est seure que leurs exemple est bientost suivis par d'autres, et alors ces personnes distingué non seulement responderont devant Dieu de leurs négligence, et indollence, mais encor de ceux des autres qui y ont esté entresné par leurs exemple.

Bien des jeunes personnes s'imaginent, mais très faussement, que c'est du bon aire d'estre négligament dans les églises, que l'on se moqueroit d'elle si elles estoient avec trop d'attention, que d'autres personnes font de mesme. Toutes ses choses sont fausses, car à la réserve de quelque jeune sot, ou quellque personne qui effectivement ne scait pas sa religion, ou est asses scélérate pour ne s'en pas soucier, tout le reste du monde approuvera, et applaudira les personnes, sur touts estant des premières, qui seront respectueusemen, attentivement et priant Dieu dévotement dans les églises.

Ce n'est pas encore le tout. Il faut songer dans le cour de la journée à Dieu, suposant que vous l'aimes, craignes et attendes un bien éternelle de sa bonté, et il est vray que quand on a de l'amitié pour une personne on y songe souvent, on cherche à luy plaire. Si on la craind on pense a luy pas desplaire. Si on espère du bien, ou on en souhaite quelque schose, on cherche pendant la journée toutes les occasions ou a luy demende ou a le faire ressouvenir et tout cela pour des choses que finissent avec nostre vie, et l'on ne veut pas se donner la mesme attention envers un Dieu et pour toutte une éternité.

Les jeûnes et les abstinences sont pareillement des comendents de l'église et il les faut observer exactement à moins que la santé ne nous oblige à nous en abstenir, ce qui ne faut faire que par le conseil du médecin, et avoir pour l'église la soubmission de le demender au curés. Comme le jeûne et l'abstinence sont ordonnés pour une mortification, il est nécessaire, sans quoy l'on menque, que l'on ne fasse pas grande chère en gras, que les jours de jeûnes on jeûne en faisant gras, et come l'on ne s'en dispense que par maladie, on doit (pour sa propre santé mesme) menger peu, sobrement, et ne pas donner dans la délicatesse. L'excuse de dire que l'on ne peut souffrire le megre est mauvaise, car si on mengoit peu, et que de bonnes



choses, on pouroit bien plus souvent faire mesgre. Bien des médecins mesme prétendent que le megre est sain. Combien voit-on de gens faire toujours ou la plus grande partys de l'année megre. La qualité ou la condition n'exempte pas du devoire envers Dieu, et devant luy la fille d'un safftier est regardée comme la fille du plus gran monarque. L'éducation plus délicatte n'excuse pas, et a-t-on les moyen aussy de mieux choisir son menger.

Mais sur tout il ne faut pas traitter de bagatelle ce comendement ; tout ce que Dieu ou l'église ordonne doit estre suivis et on n'y menque qu'en perdant l'éternité heureuse.

Il ne faut jamais parler des affaires de la religion, surtout des femmes qui ne sont pas élevés dans l'estude qu'il faut avoire et grande pour cela. Elles peuvent causer de grands scandales devant ceux qui parlent et en sont responsables devant Dieu. Il est dangereu de se mettre de faux principe et maximes dans la teste, et il est seure que l'on se moque d'elles, surtout quand elles veullent adjouter un esprit qu'elles nomes fort, et qui est une folie, ou impertinence, sur la mort, sur l'avenir et sur l'éternité, et il y en a bien que Dieu a permis qu'elle soient mortes dans ses sentiments, quoyque craignant la morts bien plus que d'autres, et on peut très bien doutter qu'elles n'auront pas esté sauvés.

Quoyque cecy soit un peu long cependent, j'ay creu de mon devoir envers mes filles de leurs devoire dire ce que je pense sur une si importante affaire qui est celle du salut, car enffin il s'agist d'une éternité bien heureuse, qui est bien différente de tont ce qui peut arriver dans le monde, ou l'on n'est pas seure de jouir du plus grand bonheur, des plus grands honneurs, d'un moment à l'autre, et ou l'on voit des exemples continuelles de morts prématurés et subittes, et avec laquelle mort tout est finis dans le monde, et laquelle mort s'exerce sur les grands et les pauvres, sur tout ages sans distinction et dans l'instant commence cette éternité ou heureuse ou malheureuse qui ne finit jamais. Bien loing que ce que je dis doive affliger ou rendre sérieux, au contraire cela doit consoler et réjouir, on doit servir Dieu avec un cœur gay ; aussy une personne attaché à Dieu, à son devoire et dévote, a-t-elle bien plus de

sujet d'estre contente, sans inquiétude, et il faut servir Dieu, et mettre sa confience en luy, et se remettre en tout à sa volonté.

C'est une de grandes graces que Dieu nous fait de pouvoire nous faire un mérite grand auprès de luy, d'une schose que nous ne pouvons pas changer. Que Dieu nous envoye des malheures, des maladies, des pertes de famille, et d'amis, nous avons beau faire, en nous donnant du mouvement, des chagrins ou telle autre remède, nous ne pouvons rien changer à la volonté de Dieu. Il est le mestre, c'est pour quoy aussy ne faut-il pas craindre aucune maladie, ne pas se trop affliger dans les malheurs, mais en nous sousmettant avec humilité à sa volonté nous méritons auprès de luy.

Voilà ce que je puis dire sur ce que regarde les comendements de Dieu et de l'église sur nostre devoire envers Dieu.

Ce que Dieu nous ordonne en second lieu par ses comendements regarde notre prochain. Le commerce que Dieu ordonne à cet esgard fait la conduite que l'on doit tenir dans le monde. Et nos meures en détaille je n'en parleray pas de suite, et il sera aise de comprendre nos obligations à exécuter les commendements de Dieu envers nostre prochain, par examiner ce que deveroient faire des filles d'une neçanse distingué envers leurs prochains pour leurs conduite et les meures.

Je diray seulement comme un père qui parle à ses enffents l'obligation que Dieu impose aux enffents (par le quatriesme commendement qu'il nous a donné) à l'esgard de leurs père et mère.

Dieu a establi les pères mestres de leurs enffents, ainsy ils doivent à leurs pères le respect, l'obéissance et la confience. Dieu à ce comendement seule a adjointe en l'exécutant une récompence dans ce monde. On ne peut donc y manquer qu'en péchant contre les comendements de Dieu et la perte éternelle est infallible. Le Seigneur punit encor dans ce monde ceux qui manquent à ce comendement, puisque il y avoit adjointe une récompence dans ce monde. Mais laissant l'obligation que Dieu a imposé aux enfents envers leurs pères et mères à part et ne parlant que selon le monde, à qui y doit-on le plus de respect qu'à celuy de qui on tient son estre, qu'à celuy par qui on a esté élevé, qui peut faire du bien ou du mal à son schoix et qui



enffin est chargé de rendre compte à Dieu et aux hommes de la conduite de ses enffents. Le mot d'honorer ses pères et mères dans le comendements de Dieu le signifie asses.

On ne peut honorer personne en luy désobéissance lors que l'on luy est soumis. Ainsy le mesme mot d'honorer les pères et mères signifie et oblige les enffents à l'obéissance.

On obéit par devoire, par amour et par crainte. Par devoire, ce que l'on vient de dire ici-desseu en montrant l'obligation, explique asses le devoire.

Par amour, le respect et le devoire estant establis, il est ayse de comprendre que des enffents doivent obéir aux pères et mères par amour. La naissance, les soings de leurs éducation, de leur entretient, de leurs establissement, les y doit engager à obéir volontier aux ordres d'un père, qui n'exige ce qu'il ordonne que pour leurs bien, leurs bonheurs, et de les rendre heureux. Cette obéissance ne tandante qu'à leurs propre bien doit bien se produire avec soubmission par amour.

Comme il peut cependent se trouver des esprits parmis des enfents asses mal tournés pour ne pas obéir par amour, pères et mères ayant l'authorité peuvent les faire obéir par crainte de punition, de privation de soing et de bien mesme. Et jamais des enfents obéissant par crainte ny ne réussissent ny ne sont heureux.

La confience à la vérité ne se peut exiger estroittement, elle doit venir d'elle-mesme, mais elle vient naturellement des enfents à leurs père et mère. A qui doit-on prendre plus de confience qu'en un père et mère qui nous a élevé, qui scait nos nos penchents, pour le bien et le mal, qui nous a entretenu, qui nous a placé, qui n'est occupé que de nous, qui travaille toute sa vie pour nous rendré heureux et enffin qui n'a rien de plus chère au monde et n'y laisse rien après luy que nous. Dans les affaires qui, dans le cours de la vie, arrivent telles quelles soient, si elle sont bonnes et advantageuses, qui y entrera avec plus de joye, avec plus de soing et avec plus de seureté qu'un père qui depuis nostre plus tendre enffences n'est occupé que de nostre bien, nostre advantage, nostre bonheur et enffin qui nous préfère à tout ce qu'il y a dans le monde.

Si elles sont fâcheuses, ou malheureuses, qui est qui y entrera



avec plus d'envie de les redresser, de tirer de peine. d'inquiétude, et enffin de diminuer, du moins s'il ne peut autrement, les peynes qu'un père qui sent plus que ses enffents mesme les malheurs, les chagrins et les peynes qui leurs arrivent. Si s'es des fautes que les enfents font, telles essentielles ou point qu'elles puissent estre, qui cherchera plus à les redresser, réparer, cacher, et assoupire qu'un père? Son amour pour ses enffents, son devoire, son honneur, son interests, son repos l'y engage préférablement à tout autre.

De tout icy on doit conclure que la confiance des enffants vers leurs pères est nécessaire, indispensable et utille.

Mais la conffiance pour en estre une exige plusieures schose, de quelles si une manque elle n'est plus confience : de ne rien cacher, rien déguiser et dire tout vray et avec droiture.

Si vous cachez, les remèdes, les conseilles des pères, estant formé sur quelque schose de feaux, deviennent feaux eux-mesmes et deviennent pernicieux au lieu d'estre utilles.

Si vous desgises, le mesme méconvénient arrive come quand on cache, et outre cela comme le dégisement est une fausseté c'est bien pire puisque non seulement on trompe, mais on demende avis pour ne le pas pouvoire suivre et la confience est tombé dès que le déguisement s'en mesle.

Mais au contraire dites vray, agisses avec droiture, receves bien les avis que l'on vous donne, vous vous en trouveres toujours bien. Et par tout ce que je vien de dire il n'est pas difficil de comprendre, et il faut malgré soy convenir que des enffents ne peuvent mieux metre leurs confience que dans leurs père et mères.

Cest principes qui sont essentielles pour des enffents, establis une foys et imprimés dans leur esprit, il est ayse de leurs donner une idée général de leurs devoire, de leurs bien et de leurs bonheurs, dans le monde, ce qui ne peut jamais se séparer des obligations envers Dieu et de l'exécution de ses ordres.

Avant que d'entrer en détaille, et après avoire fait voire les obligations des enffents envers leurs pères ;

J'exige un seule schose comme père de mes enffants et que je regarde comme le fondement essentiel de tout schose pour estre heureux dans toute une éternité. qui ne finira jamais, et aussy dans ce monde tant que il plaire à Dieu de nous y laisser :



C'est l'attention. Je la répéteray en toute occasion, puisque c'est elle seule qui peut nous rendre heureux ou malheureux :

Heureux par ce qu'avec elle nous ne manquerons, tomberons, ny nous escarterons jamais de nos devoires ;

Heureux parce que sans elle, nous tomberons de faute en fautes et de crisme en crisme. L'expérience est seure et nous le voyons arriver tous les jours.

J'espère que mes enffents ne tomberons pas dans des fautes grossières, qui sont si criminelles devant Dieu et si mesprisables devant les hommes.

Mais ce n'est pas le tout. Les grands crisme ont toutes des fautes particulières qui leurs ressemblent fort. Le monde les regarde souvent comme bagatelle. Cependent elle deviennent sérieuses, sont punis de Dieu seurement et regarde dans le monde comme de très mauvaise qualité, quy y sont souvent punis.

Un grand crisme c'est voler. Le vole est prendre le bien d'autruy. Il semble d'abord que des personnes d'un rang et d'une naissance distingué ne sont aucunnement exposé à ce crisme. Si c'est vray de vosler sur un grand chemin, ou dans la posche, paroist extraordinaire à gens d'un certain rang, cependent il y en a eut qui ont eu se défaut, s'i sont accoustumé, et l'ont pratiqués.

Mais on vosle en faisant des debtes, en ne pas payants les domestiques, ou marchand, en prenant pour son plaisir ou bienséance le bien d'une personne qui par sa condition ne peut résister à un supérieure. A quoy il faut prendre garde. Et si la nécessité ou mesme la convenence y porte, il faut en ce cas payer la bienséance au delà du juste prix et surtout payer d'abord.

De donner trop dans toutes sortes d'emplettes, soit pour le luxe, soit pour des fantesies, au delà sur tout de ce que l'on a despencer pour cela, faire des debtes, ou prendre l'argent destinés à payer des domestiques, ou autres partis nécessaires, prendre ce que l'on a destiné pour des charités ou préférer ses despences à l'ausmosne, s'est voler.

Si on joue trop gros jeu, qui nous engage à y metre l'argent destinés aux schoses que j'ay dit sy-desseu ou qui y oblige ceux



que vous engages à jouer : c'est voler. Si vous estes à porté on de gouverner vous-mesme ou par vos conseilles des estats, et que vous schargié trop le peuple pour être en estat de faire au delà du nécessaire des ridiculles despenses en pressant les peuples par des tailles ou imposts, vous vosles.

Si de mesmes vous estes à porté ou de gouverner un estat ou de donner vos conseilles, il faut estre exacte à punir les vosles et donner ou solliciter casy jamais de grâce, n'en demendes mesme casy jamais, et ne soyes pas cause que le crisme ne soit pas ou soit par la facilité des grâce casy authorisés ou que l'espérance de la grâce en augmente le nombre. Prenes pour principe de ne jamais demender grâce pour crisme ce puisse estre. Dieu veut qu'ils sçoit punis. Les mestres ou leurs juges en respond à Dieu et scavent leurs devoire et obligations.

Ainsy vous ne pouves faire peu de mérite devant Dieu et pouves estre cause d'un mal et nulle obligation de le demender.

Mais outres toutes ses raisons, il y en a du pure monde. Celuy a qui vous demendes grâce veut ou ne veut pas vous faire plaisir. S'il cherche à vous faire plaisir, et que son devoire l'oblige à ne le pas pouvoire faire, vous luy faites de la peyne, ou peut estre, passant sur son devoir pour vous pleire, vous en estes responsable devant Dieu et les hommes; s'il vous fait faire peyne, cela vous fait honte d'estre refusé.

Ainsy en vous pas meslant d'affaire dont vous n'estes pas chargé, restant dans inaction, vous n'aves rien à vous reprocher.

Le crisme de homicide est aussy peu croyable que l'on soit exposé dans le rang et postes où vous estes.

Cependent on peut tomber dans ce cas sans assasiner sur les grands chemins. Ceux qui sont à la teste d'estats ou qui peuvent conseillier au gouvernement sont exposés à ce crisme en commançant une guere injuste, soit par légerté, par ambitions, par envie.

Archives d'État de Vienne. Fonds lorrain ;
mémoires et lettres, vol. 1/13, pièce D.



## La prétendue couronne de Pologne offerte par Stanislas à Notre-Dame de Bon-Secours.

---

Le 4 mai dernier, à Nancy, une imposante manifestation ajoutait une page nouvelle aux annales du sanctuaire mi-lorrain, mi-polonais, de Notre-Dame de Bon-Secours (1). A cette occasion, nous avons entendu réitérer le regret que les deux plus précieux joyaux de son ancien trésor, la couronne et le sceptre avec lesquels Stanislas Leszczynski fut sacré roi de Pologne et dont, devenu successeur nominal du duc François III, il aurait, peu après son arrivée à Lunéville, fait présent à la Vierge miraculeuse, eussent disparu dans la spoliation des richesses de cette église, les 5 et 6 juin 1792.

Si de tels souvenirs historiques ont jamais été conservés à Bon-Secours, on ne saurait certes en déplorer trop vivement la perte. Ce sceptre et cette couronne n'évoquent-ils pas la solennité du 4 octobre 1705, où, dans la cathédrale Saint-Jean de Varsovie, sous les yeux de Charles XII de Suède, oint des mains de l'archevêque de Léopol (Lwów), Constantin Zielinski, le futur duc de Lorraine et de Bar s'était vu conférer la souveraineté pour laquelle, au champ électoral, le 12 juillet 1704, ses partisans l'avaient une première fois désigné ?

La vérité est moins pompeuse. Stanislas n'a pu offrir à Notre-Dame de Bon-Secours ni son sceptre, ni sa couronne, pour l'excellente raison qu'il n'en disposait plus. Au lendemain de sa seconde élection, le 11 septembre 1733, le beau-père de Louis XV n'eut pas, on le sait, le

(1) *Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul*, 10 mai 1924, pp. 308-309. — Pour l'histoire du sanctuaire, se reporter à la remarquable monographie de M. l'abbé Léon Jérôme, *L'église Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy*. Nancy, 1898, in-8°. Cf. Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, pp. 569-610.



loisir de se faire, ainsi que l'exigeaient les lois de la République, couronner derechef. Peu de jours après son succès éphémère, il avait dû s'enfuir à Danzig, périlleuse étape sur le chemin d'un exil éternel. Sans doute, le grand trésorier Ossolinski et le garde des joyaux de la Couronne, Venceslas Sierakowski, avaient-ils accompagné Leszczynski dans sa déroute, emportant de nombreuses pierreries. Mais celles-ci devaient être intégralement restituées à Auguste III, soit par Sierakowski, lors de sa complète soumission, soit par Ossolinski, empressé d'assurer à ce prix la fortune de sa famille à la cour de l'électeur-roi. Quant aux insignes mêmes de la royauté, la couronne, le sceptre et le globe, Stanislas ne s'en était pas fait suivre dans ses tribulations. Ils étaient restés à Varsovie, cachés dans la maison des missionnaires de Sainte-Croix, sous la garde d'un frère lai, seul confident du secret. A son retour dans la capitale, Sierakowski les remit au compétiteur triomphant (1). Ils figureront au couronnement de Stanislas-Auguste Poniatowski, le 25 novembre 1764.

Et pourtant, l'on a toujours cru en Lorraine au dépôt à Bon-Secours de ce sceptre et de cette couronne. Ce n'est pas seulement l'abbé Lionnois qui, à la fin du XVIII[e] siècle, s'en porte garant (2). Du vivant même de Stanislas, les Nancéiens en étaient persuadés. L'église actuelle, dont la première pierre fut posée le 14 août 1738 et dont l'inauguration eut lieu le 4 septembre 1741, n'est pas terminée, la statue de Mansuy Gauvain est encore vénérée dans la vieille chapelle des Bourguignons, qu'un habitant nous parle de ce don superbe (3).

Nous n'avons donc pas affaire ici à une tradition peu à

(1) Voir sur ce point notre livre : *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne*, pp. 293-294.

(2) LIONNOIS, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, t. I, pp. 584-585.

(3) Passage cité plus loin du *Journal* de NICOLAS.

peu déformée, embellie avec les années; mais à une erreur contemporaine, à une confusion initiale. D'où provient le malentendu? Deux documents, si explicites qu'à les lire on s'étonne que pareille méprise n'ait pas été plus tôt dénoncée, nous le révèlent.

Le 7 avril 1752, Stanislas faisait dresser au couvent des Minimes de Bon-Secours, par le notaire ordinaire de son hôtel, avec l'assistance de l'orfèvre Pierre Mougenot, en présence de son conseiller aulique, du supérieur du monastère et de deux autres témoins, un inventaire « des ornements d'or, d'argent et autres effets » dont il s'était plu à « enrichir l'église et l'autel de Notre-Dame ». Or, que nous apprend le début de cette nomenclature authentique?

« Le Révérend Père Étienne Bourgeois, supérieur, reconnoit et déclare que le Roy a fourny et payé de ses deniers le prix des effets suivants.

Sçavoir :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Un soleil d'or, avec sa coupe et le pied, le tout d'or de Paris, dont les rayons et la croix sont enrichis d'un nombre infini de diamants, et les quatre agraffes garnies de vingt rubis et d'un nombre de diamants (*sic*), le tout pesant (déduction faite, à peu près, du fer et de l'argent qui s'y trouvent) quatre marcs une once, cy.. | $4^{m}$ | $1^{on}$ | $»^{g}$ |
| Une couronne d'or, pesant trois marcs deux onces quatre gros, cy............. | 3 | 2 | 4 |
| Un sceptre d'or, pesant deux marcs trois onces deux gros, cy.............. | 2 | 3 | 2 |
| Total en or, neuf marcs six onces six gros.......................... | $9^{m}$ | $6^{on}$ | $6^{g}$ (1). » |

Dix ans plus tard, le *Recueil des fondations et établis-*

(1) Arch. de M.-et-M., B. 10.071. Cf. *J. S. A. L.*, année 1866, pp. 140-143.

*sements faits par le roi de Pologne* (1) utilisait, à l'intention du public, les indications de l'inventaire de 1752. Dudit inventaire, explique le sieur Michel, contrôleur de la maison du prince, « il conste que S. M. a donné à l'église de Notre-Dame de Bon-Secours un soleil enrichi de diamans, une couronne et un sceptre d'or au titre de Paris, pesant neuf marcs six onces six gros. » Et après l'énumération des autres largesses en argenterie et tissus: « Ce qui a coûté à S. M., suivant le relevé qui en a été fait, vingt-deux mille cent quarante-huit livres quatre sols trois deniers, non compris plusieurs fournitures en or et en argent, ni la valeur intrinsèque de quatre bocalles ou vases de fleurs, pesans cinq marcs quatre onces cinq gros, qui proviennent de quatre paniers cizelés, dont deux étoient aux armes de la Maison de Gerbéviller, et qui ont été convertis, par ordre du Roi, en bocalles dont S. M. a seulement payé la façon. »

Stanislas eût-il apporté dans ses nouveaux États son sceptre et sa couronne, il serait impossible, avec la meilleure volonté, de reconnaître ces pièces de si grand intérêt dans les deux insignes similaires remis par lui à la Vierge de Bon-Secours. Ceux-ci ne sont-ils pas au titre de Paris ? Sans nulle pierrerie, puisque, en cas contraire, les diamants et les gemmes eussent été sinon détaillés, tout au moins signalés, comme ils le sont pour l'ostensoir. Ils ont été achetés, puisqu'ils contribuent au débours total, tandis que si Leszczynski s'en fût personnellement dépouillé, le comptable n'eût pas manqué de l'observer, de même que pour les quatre vases n'ayant coûté que la façon. Comment, au surplus, n'aurait-on pas réservé, sur cette liste de largesses, le premier rang à un don d'une si exceptionnelle valeur à tous égards ? Comment avoir négligé, oubli inimaginable, de rappeler son origine illustre ?

(1) Nouvelle édition, Lunéville, 1762, in-fol.; p. 22.



La cause est entendue. Il s'agit de morceaux d'orfèvrerie qu'après sa première visite à la chapelle des Bourguignons, lors de son entrée à Nancy le 9 août 1737, Stanislas, afin de marquer sa dévotion particulière à la reine du ciel, se procura dans le commerce ou commanda à un artiste.

Et ainsi, cent vingt-huit années avant qu'y fût placée, en grand apparat, le 3 septembre 1865, la couronne envoyée de Rome qu'avait concédée un bref de Pie IX du 27 mai 1864, une autre couronne, cadeau de Leszczynski, a d'abord reposé sur la tête de Notre-Dame de Bon-Secours (1).

Si Stanislas avait offert sa propre couronne, ce don n'eût pas été que le pieux tribut d'un prince serviteur de Marie. Il eût signifié la définitive résignation de l'exilé à son sort, le suprême renoncement à toute visée politique en Pologne. C'est précisément par tout ce qu'il avait de séduisant, de bien fait pour frapper l'imagination de la masse, que ce geste symbolique fut aussitôt prêté à Stanislas. Il le fut même simultanément à Catherine Opalinska, l'un complétant et renforçant la signification de l'autre (2).

Après avoir mentionné une réception de dignitaires à la Cour souveraine, du début d'octobre 1737, le libraire nancéien Nicolas, si curieux des événements de sa cité, fort peu suspect d'ailleurs de la plus faible sympathie pour le récent maître, consigne dans son Journal : « Dans le même temps, le roi et la reine de Pologne donnèrent

(1) La conversion des anciens poids donne 810 grammes pour la couronne et 588 grammes pour le sceptre. Il ne faut pas oublier que la statue de Mansuy Gauvain est presque de grandeur naturelle. — La couronne actuelle, en bronze doré, pèse 3 kilogr. 400 gr. D'abord placée sur la tête même de la Vierge, qu'elle écrasait, elle est depuis 1872 supportée par deux anges (Cf. abbé L. Jérôme, *op. cit.*, pp. 211 et 214, n. 1).

(2) En réalité, comme l'atteste l'inventaire de 1752, postérieur à son décès, la reine de Pologne ne devait en tout offrir à Notre-Dame de Bon-Secours que deux petites jambes d'argent, ex-voto qu'explique l'hydropisie dont souffrait la femme de Stanislas.



leurs couronnes et sceptres d'or à Notre-Dame de Bon-Secours (1). »

Stanislas connut-il l'équivoque singulière née de son présent? Il est permis de le supposer. Soyons sûrs qu'en ce cas, il n'aura rien tenté pour la dissiper. Toujours tourné vers son ancien royaume, ne cessant d'intriguer en vue d'une restauration, le duc-roi eut le constant souci de dissimuler aux Lorrains ses aspirations les plus chères. Il enveloppa de mystère ses pressantes démarches. La version populaire du monarque renouvelant en quelque sorte à Bon-Secours, sous une forme tangible, l'abdication de Kœnigsberg n'était pas pour lui déplaire. Loin de l'offenser, elle le servait.

La légende est trop belle du roi de Pologne déposant « aux pieds de la Majesté divine les insignes de sa majesté terrestre », faisant « hommage à celle dont la couronne et la majesté sont éternelles, de la couronne et du sceptre qui avaient consacré sa mortelle royauté (2) ». Elle n'exagère pas seulement outre mesure l'importance du don. Elle est en désaccord avec l'état d'esprit du donateur.

PIERRE BOYÉ.

## Une ancienne découverte de monnaies antiques à Vandœuvre.

Je crois que, jusqu'à présent, on n'avait signalé aucune trouvaille de monnaies antiques à Vandœuvre, près de

(1) Jean-François NICOLAS, *Journal de ce qui s'est passé à Nancy depuis la paix de Ryswick* ..., édit. Chr. Pfister, dans *M. S. A. L.*, année 1899, p. 224 ; tirage à part, Nancy, 1900, p. 114. — Nicolas ne commença à rédiger au jour le jour ses cahiers qu'en 1742 ; la partie s'étendant jusqu'à la fin de 1738 était toutefois achevée, comme il l'a précisé lui-même, dès novembre 1741.

(2) *Pèlerinages en Lorraine. Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy.* Paris, s. d., in-8° ; p. 11. Pages extraites de *La lecture et la censure*, et signées : La comtesse MARIE.



Nancy (1). Il me paraît donc intéressant de reproduire cet extrait du compte rendu de la séance tenue le 3 février 1923 par la Société française de Numismatique :

M. Adrien Blanchet communique la note suivante :

« L'abbé du Four de Longuerue, grand érudit, qui vécut de 1652 à 1733, a écrit, un jour, la phrase suivante : « Nous aurions bien de l'obligation au hasard qui fit « trouver deux mille *Seleucus* à Vandœuvre, s'il nous « faisait trouver quelque part autant de Médailles de « Darius et d'Hérode. » (*Longueruana*, IIe partie, 1754, p. 125.)

« Nous n'avons pas aujourd'hui les mêmes raisons pour désirer la découverte de dariques et de pièces d'Hérode, mais on peut se demander quelle était la composition de la trouvaille de Vandœuvre (à 6 kil. de Nancy). Je crois que c'était un dépôt de monnaies gauloises, d'argent, parmi lesquelles se trouvaient des pièces des Séquanes, qui ont été mal lues. Le nom de Seleucus indique sûrement une origine savante et non pas un nom populaire, comme celui de *chèvres de Moïse*, donné par les paysans aux monnaies de bronze des *Leuci*, marquées d'un sanglier (2). »

Avis à nos confrères numismates, qui malheureusement deviennent peu nombreux.

L. GERMAIN DE MAIDY.

(1) Dans la *Statistique* et dans les *Communes de la Meurthe*, Henri LEPAGE fait remarquer qu'une localité du même nom existait en Champagne, auprès de Bar-sur-Seine ; M. Adrien Blanchet, membre de l'Institut, s'en tient, comme on va le voir, au Vandœuvre lorrain, non évidemment sans de bonnes raisons. — C'est, d'ailleurs, à cette localité que l'on attribue un tiers de sou d'or à la légende VINDOVERA (cf. *M. S. A. L.*, 1895, p. 380).

(2) *Revue numismatique*, 1923, p. XXIII.

*Pour la Commission de rédaction, le Président :* PIERRE BOYÉ.

L'imprimeur-gérant : A. HUMBLOT, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.



# Bulletin mensuel

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

# MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

19e ANNÉE. — Nos 7-9. — JUILLET-SEPTEMBRE 1924.

**Procès-verbal de la séance du vendredi 13 juin 1924.**

Présidence de M. Pierre BOYÉ, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Communications.**

M. Maurice Génin a envoyé une lettre de remerciements à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

M. le Président se félicite, et avec lui tous nos confrères, de ce que, à la suite du vœu émis par la Société dans sa séance du 11 juin 1920 et après de longues négociations d'ordre diplomatique, le fonds lorrain des archives de Vienne ait enfin été restitué et soit venu reprendre sa place à Nancy, dans le trésor des chartes de Lorraine, aux Archives départementales.

La Société décide dans quelles conditions sera prochainement rétablie, à ses frais, l'inscription qu'elle avait fait apposer, en 1895, sur le bastion Saint-Nicolas à La Mothe, et qui avait été entièrement brisée au cours de la guerre.





Une excursion historique et archéologique à Laître-sous-Amance, Amance et Lay-Saint-Christophe, est décidée pour le dimanche 22 juin.

M. le Président entretient ses confrères des démarches qu'il a faites auprès de M. le Maire de Nancy en vue de la réédification, sur un autre point de la ville, des portes monumentales de l'ancien arsenal, édifice dont la démolition est prochaine. M. Paul Charbonnier, architecte des monuments historiques, a obtenu de l'État l'abandon à la Société des parties intéressantes ; il serait regrettable que celles-ci, faute de place dans le jardin du Palais ducal et en raison aussi de la dépense assez élevée que nécessitera leur reconstitution, dussent être provisoirement, peut-être pour longtemps, simplement reléguées dans quelque chantier.

## Nécrologie.

Il est donné avis du décès de MM. Eugène Spire, conservateur des hypothèques en retraite, mort à Nancy, le 17 mai, dans sa 85e année ; et Charles Louis, notaire honoraire, mort également dans notre ville, le 18 mai, à l'âge de 62 ans.

## Admissions.

MM. Léopold Bouchot, Roger Drouet, Henry Duchamp, Charles Jacquot et Pierre Rossé sont admis comme membres titulaires.

## Présentation.

Est présenté en la même qualité, M. Paul **Baumann**, chef de section en retraite des chemins de fer de l'Est, à Lay-Saint-Christophe, par MM. l'abbé Maslat, Pierre Boyé et le commandant Thouvenin.



**Ouvrage offert à la Société.**

*Le R. P. Jean Fourier, S. J., ami et directeur de conscience de saint François de Sales*, par Gabriel Melin. Extrait de 10 p. in-8.

**Lectures.**

M. Pierre Boyé continue la lecture de son travail sur *La cour polonaise de Lunéville.*

M. Léon Germain de Maidy achève sa communication sur des *Inscriptions recueillies dans le Clermontois.*

---

# MÉMOIRES

## Réception de l'ambassade française à Nancy, en 1620. Identification des personnages cités.

On attache avec raison une grande importance à l'identification des personnages cités dans un récit historique, même incidemment ; mais, aux xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles, pour les membres de la chevalerie, ce travail est souvent difficile, parce que, si un titre ne se trouvait pas attaché à leur nom de famille, ils le quittaient volontiers pour prendre un nom de terre, d'habitude celui de leur principale seigneurie. Dans les familles souveraines ou de haute noblesse, possédant plusieurs terres titrées, l'appellation changeait assez fréquemment ; car, étant jeunes, leurs membres recevaient des titres inférieurs à ceux qu'ils acquéraient, plus tard, par suite de legs, d'achat et surtout du décès des parents.

J'ai tâché de compléter l'identification des grands seigneurs qui sont énumérés, dans un document contemporain, comme ayant pris part à la réception solennelle

d'une ambassade française par le duc Henri ; elle eut lieu à Nancy en mai 1620. M. Robert Cohen, qui a fait connaître ce curieux événement (1), n'avait pas à s'occuper du détail des assistants ; néanmoins, dans « le comte de Boulay (2) » ou « de Boullay, grand mareschal de Lorraine(3) », il a très exactement vu « Louis de Guise, le futur prince de Phalsbourg (4) », et il a corrigé heureusement en *Tornielle* le nom du « comte de Iornielle, et de Chalant, grand maistre et sur-intendant des finances (5) ». Il reste à ajouter que ce personnage, d'une famille originaire d'Italie, était, si je ne fais erreur, Joseph de Tornielle qui épousa Philiberte de Chalant, fille de René, comte de Chalant, et de Mentie de Portugal-Bragance ; ce sont les père et mère du comte de Brionne dont il va être question.

Avant de passer à d'autres membres de la noblesse, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que « Monsieur de Vaudémont » (p. 158) est le futur duc éphémère François II, comme « le Prince de Vaudémont » est son fils, le futur Charles IV. Il reste à parler de neuf personnages.

1. « Le Comte de Brionne, grand chambellan de Lorraine et maistre de la garde-robe de S. A. (6). » — Je pense qu'il s'agit de Joachim-Charles-Emmanuel de Tornielle, fils de Joseph nommé précédemment et qui épousa Anne du Châtelet, fille d'Olry du Châtelet, seigneur

(1) Robert Cohen, *Réception d'une ambassade française à la Cour de Lorraine, sous Henri II,* dans le *B. S. A. L.*, 1908, p. 151-162.

(2) P. 156. — Boulay, ch.-l. de canton, Moselle, arrond. Metz.

(3) P. 158.

(4) En 1870, ch.-l. de canton, Meurthe, arrond. Sarrebourg.

(5) P. 158 ; cf. p. 154 : « M. le comte de Tornielle, grand maistre de Lorraine ».

(7) Pages 156 et 158.

(6) « Briona, village de 1.000 habitants, à 19 kilomètres au nord de Novare, Piémont, duché de Milan. Érigé en comté en 1484 par Galeas Sforze, duc de Milan, en faveur de Manfred de Tornielle, conseiller pour Louis XII et son chambellan en 1500. » (Renseign. dû à M. le Ct Bailly-Maître.)



de Deuilly (1), marquis de Gerbéviller (1 bis), et de Jeanne de Scépeaux (2).

2. « Monsieur de Massey, premier escuyer de la grand' Escurie de Sadite Altesse. » — C'est Jean de Malabarbe, seigneur (en partie) de Maxey-sur-Vaise (3).

3. « Le comte de Marcossey. » — Jean de Marcossey, qui prit le titre de comte et celui de baron d'Haussonville (4). Il épousa 1° Jeanne d'Amoncourt et 2° Adrienne-Françoise de Grammont. Son unique fils légitime, François de Marcossey, fut tué dans un duel, à l'âge de 17 ans, en 1621 (5).

4. « Les comtes... de Haraucourt, de Chambley, général de l'artillerie. » — Je suis persuadé qu'il convient de voir là un seul personnage ; la virgule placée après le premier nom devrait être remplacée par un trait d'union. En effet, le *Nobiliaire* de La Chesnaye des Bois (Haraucourt, branche de Chambley, degré XIV) mentionne : « Charles de Haraucourt (6), Baron de Chambley (7), Grand Maître de l'Artillerie de Lorraine, mort en 1621. » Il avait déjà cet office en 1618 (8). Il prit sans doute le titre de comte, comme firent à cette époque plusieurs membres de la haute noblesse, sans que le duc y ait mis opposition.

5. « Le comte de Haraucourt d'Acrigny, lieutenant-colo-

(1) Commune de Serécourt, Vosges, arrond. Neufchâteau, cant. Lamarche.

(1 bis) Ch.-l. de canton, Meurthe-et-Moselle, arrond. Lunéville.

(2) Cf. Dom Calmet, *Hist. généal. de la Maison du Châtelet*.

(3) V. mon article : *M. de Massey, premier Ecuyer de la Grande Ecurie du duc de Lorraine* (1620), dans *le Pays Lorrain* de mars 1922, p. 138-139. — Maxey-sur-Vaise, Meuse, arrond. Commercy, cant. Vaucouleurs.

(4) Meurthe, arrond. Lunéville, cant. Bayon.

(5) Je prépare un travail sur cette famille.

(6) Arrond. Nancy, cant. Saint-Nicolas.

(7) En 1870, Moselle, arrond. Metz, cant. Gorze.

(8) Henri Lepage, *Sur l'Organisation et les Institutions militaires de la Lorraine*, 1884, p. 248.



nel du régiment de Toscane. » — Le mot *Acrigny* désigne sans doute *Acraigne* (1), qui était, ce semble, l'une des terres principales d'Élisée de Haraucourt, alors gouverneur de Nancy et dont le nom reviendra plus loin. Je pense que la désignation *Haraucourt d'Acraigne* se rapporte à son fils, le seul qui soit connu et que la généalogie de la famille, dans le *Nobiliaire* de La Chesnaye des Bois, mentionne ainsi (branche de Germiny, degré XV) :

« HENRI DE HARAUCOURT, Marquis de Faulquemont (2), Seigneur d'Acraigne, Harange (3), Dalheim (4), Lorquin (5), et en partie de Haraucourt, dit *le marquis de Haraucourt*, Conseiller d'État, Grand Maître de l'Artillerie de Lorraine et commandant 6.000 hommes de pied et 1.000 chevaux au service de l'Empereur, fut tué d'un coup de canon en 1632. Il avait épousé Anne de Joyeuse..., etc. » Bien probablement, il prenait en 1620 le titre de comte, qu'il quitta pour celui de marquis après qu'il eut acquis Faulquemont (6).

6. « M. de Bassompierre-Remonille, grand escuyer de Lorraine. » — Le second nom doit probablement être lu *Remouille*, pour Removille. Je retrouve sûrement ce seigneur dans la généalogie de sa famille au *Dictionnaire* de Moréri (1759), degré XII : « Georges-Affrican de Bassompierre, marquis de Remonville (7), seigneur du Châtelet (8), Baudricourt (9), gouverneur et bailli de Vosges, grand-écuyer de Lorraine », décédé en 1632. » Il avait épousé en 1610 Henriette, fille de Charles-Emmanuel de Tornielle,

(1) Aujourd'hui *Frolois*. Meurthe, arrond. Nancy, cant. Vézelise.
(2) Arrondis. et cant. Metz.
(3) Sans doute Hérange, cant. Phalsbourg.
(4) *Dalhain* : en 1870, Meurthe, arrond. et cant. Château-Salins.
(5) En 1870, ch.-l. de cant., Meurthe, arrond. Sarrebourg.
(6) Cf. Henri LEPAGE, op. cit., p. 99 et 248.
(7) *Removille*, Vosges, arrond. Neufchâteau, cant. Châtenois.
(8) Probablement le Châtelet, territoire de Barville, canton de Neufchâteau, qui a donné son nom à la célèbre famille du Châtelet.
(9) Vosges, arrond. et cant. Mirecourt.



cité plus haut. Il était le frère cadet du maréchal de Bassompierre ; mais c'est lui qui continua la famille, car le maréchal mourut (1646) sans laisser de postérité légitime.

7. « Le Marquis de Mong. » — A la place de ce nom altéré, il faut évidemment écrire *Mouy*. C'est, à n'en pas douter, le dernier membre d'une branche de la maison de Lorraine-Mercœur, celle de Chaligny. Viton de Saint-Allais dit de ce prince : « Henri II, fils de Henri Ier de Lorraine, comte de Chaligny (1) et marquis de Mouy (2), naquit en 1596 ; il était mineur lorsqu'il succéda à son père en 1601, Charles IV, duc de Lorraine, l'établit son lieutenant-général dans le duché de Lorraine, pendant un voyage qu'il fit en Allemagne en 1633. Henri II défendit Nancy à cette époque contre les Français, et ne céda cette ville que sur un ordre précis de Charles IV. Ce prince ne prit aucune alliance, et fit donation, en 1670, du marquisat de Moy ou de Mouy à Procope-Hyacinthe, prince de Ligne, son petit-neveu (3). Il mourut le 10 juin 1672, et ordonna sa sépulture dans l'église des Capucins de Saint-Nicolas (4) en Lorraine (5). »

8. « M. de Frenets, gouverneur de Clermont (6), capitaine général des gardes du corps de Son A. et mareschal du camp de ses armes (7). » — Jean-Philippe de Fresnel (8),

(1) Cant. Nancy-Nord.

(2) *Moy*, ch.-l. de canton, Aisne, arrond. Saint-Quentin.

(3) Il semble que Henri ait considéré le comté de Chaligny comme un fief masculin qui devait rentrer dans le domaine ducal. La famille de Ligne n'a pas relevé ce titre.

(4) Saint-Nicolas de Port, ch.-l. de cant., arrond. Nancy.

(5) Viton (de Saint-Allais), *Hist. généal. des maisons souveraines de l'Europe*, 1812, t. II, 3e partie. — Fournier, *Chaligny, ses seigneurs et son comté*, Nancy, 1907, p. 163-166.

(6) Clermont-en-Argonne, ch.-l. de cant., Meuse, arrond. Verdun.

(7) Ne faut-il pas corriger : mareschal de camp de ses armées ?

(8) *Fresnel* : telle est, je crois, l'orthographe la plus habituelle de ce nom ; Husson-l'Escossois écrit *Franel*. Ce nom se rapporte à *Frenelle* (*-la-Petite* et *-la-Grande*), Vosges, arrond. et cant. Mirecourt, dans le comté de Vaudémont.

personnage bien connu, dernier de sa famille : il mourut en 1635. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec *N.* de Reinach (1).

9. « Monsieur de Haraucourt, gouverneur de Nancy. » — C'est certainement Élisée de Haraucourt, qui tint longtemps l'office indiqué et mourut en 1629 (2).

L. Germain de Maidy.

## Yolande d'Anjou, mère de René II.

Cette princesse est la fille de René Ier, duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, roi de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence, et d'Isabelle de Lorraine, sa première femme. La date et le lieu de sa naissance sont discutés : Benoit Picart et dom Calmet la font naître en 1426, les écrivains français en 1428. Dans son livre (3), paru en 1875, Lecoy de La Marche adopte cette seconde date et précise le 2 novembre (4). L'année suivante, sans contester cette date de naissance, — et il est clair d'ailleurs qu'il ne connaît pas l'ouvrage de Lecoy, — Victor Servais établissait (5) que le baptême d'Yolande se fit à l'automne de 1429 et que l'un et l'autre événements eurent lieu à Bar-le-Duc. Les duchesses de Lorraine allaient volontiers faire leurs

(1) Cf. : Mathieu Husson-l'Escossois, *Le simple Crayon*, art. *Franel;* H. Lepage, *les Offices*, dans *M. S. A. L.*, 1869, p. 124, et *Sur l'Organisation et les Institutions militaires*, 1884, p. 154, 160, 238, 245, 249.

(2) Cf. le *Nobiliaire* de La Chesnaye des Bois, art. *Haraucourt*, branche de Germiny, degré XIV.

(3) *Le roi René*, t. I, p. 434.

(4) Cette date du 2 novembre 1428 se trouve déjà dans le P. Anselme, *Hist. généal.*, 2e édit., t. I, p. 115, d'après lequel Yolande aurait eu un frère jumeau, Nicolas, qui mourut jeune. Lecoy, *ibid.*, parle bien de ce Nicolas, mais sans dire qu'il soit le jumeau d'Yolande.

(5) Dans les *Mém. de la Soc. de Bar-le-Duc*. t. VI (1876), p. 144. — Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e éd., t. I, prélimin., col. 257, avait déjà signalé Bar comme lieu de naissance, mais sans donner de preuves.



couches au château de Bar dont l'air était réputé plus salubre que celui de Nancy.

Yolande était le troisième enfant de René et d'Isabelle, née après Jean, qui sera le duc Jean II (1426) et Louis (1427); sa sœur, Marguerite, reine d'Angleterre, naîtra après elle, le 23 mars 1430. Le prénom qu'elle reçut au baptême était celui de sa bisaïeule, Yolande de Bar, de son aïeule, Yolande d'Aragon, et d'une sœur de son père, Yolande d'Anjou.

Dès leur avènement au duché de Lorraine, le 25 janvier 1431, les parents d'Yolande se trouvèrent en lutte avec le cousin germain d'Isabelle, Antoine, comte de Vaudémont, qui réclamait ce pays en vertu de la loi salique, et avec le puissant duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui soutenait Antoine. Battu et fait prisonnier, René dut accepter l'arbitrage de Philippe et, par une charte datée de Bruxelles et de 1432 (1), celui-ci, tout en lui laissant la Lorraine, stipula le mariage d'Yolande, alors âgée d'un peu plus de quatre ans, avec Ferry, fils aîné d'Antoine de Vaudémont, qui devait avoir quelques années de plus, ses parents s'étant mariés en 1417; il ajouta que René donnerait à sa fille une dot de 18.000 florins du Rhin, plus une rente annuelle de 1.200 florins. Par acte du 29 juin 1433, Antoine déclara accepter cet arrangement (2). Le surlendemain 1er juillet, par une charte datée de Bar-le-Duc, il s'engagea à assigner à Yolande, fiancée de son fils, un douaire de 1.500 florins du Rhin de rente annuelle. Si Ferry vient à mourir avant d'avoir consommé le mariage, le douaire cessera d'exister; si le mariage

(1) Dom Calmet qui publie cette charte dans sa 1re édit., t. III, col. 646, et dans la 2e, t. VI, col 143, ne donne que sa date d'année, sans mois ni jour, ce qui est tout à fait contraire aux usages du xve siècle.

(2) Calmet, *ibid.* (La charte de Philippe est reproduite tout au long dans celle d'Antoine.) Il est probable que René donna son consentement sous une forme analogue, mais nous n'avons plus cet acte.



est consommé, mais que Ferry meure avant son père, le douaire sera réduit à 1.200 florins (1).

Le mariage ainsi convenu ne fut célébré que douze ans plus tard et à Nancy. René Ier et son beau-frère, Charles VII, étaient en guerre avec la cité de Metz ; pour mieux diriger leurs troupes, les deux rois étaient venus s'établir à Nancy en septembre 1444 et y restèrent jusqu'en avril 1445. C'est pendant ce séjour, et plus probablement dans les premiers mois de 1445, que furent célébrés en leur présence, et au milieu de fêtes très brillantes (2), les mariages des deux filles de René : Yolande épousa Ferry de Vaudémont, son cousin issu de germain, et Marguerite épousa par procuration Henri VI, roi d'Angleterre. L'aînée des jeunes filles devenait une simple comtesse et la cadette une reine, mais l'union de celle-ci ne lui valut que les pires épreuves ; celle de la première lui donna, semble-t-il, le bonheur domestique et fut en tout cas un bonheur pour la Lorraine en terminant une guerre de succession qui avait fait beaucoup de mal.

Ferry, qui sera en 1457 comte de Vaudémont sous le nom de Ferry II, se montra toute sa vie très attaché à ses beaux-parents et les suivit fréquemment dans leurs continuels voyages et dans leurs nombreuses résidences : en juin 1449, il est au tournoi que le roi René, grand amateur de ce divertissement, donne à Tarascon, et il en reçoit le prix ; en octobre et novembre de la même année, on le voit avec René et Charles VII au siège de Rouen (3). Lorsqu'après la mort de sa femme Isabelle, René cède le duché de Lorraine à son fils Jean, Ferry et son père Antoine signent l'acte de cession, daté d'Angers et du 26 mars 1453, pour lui donner plus de force en témoignant qu'ils s'abstiendront de toute revendication person-

(1) Arch. M.-et-M., B. 414, fol. 54.

(2) Décrites par M. Pfister, *Hist. de Nancy*, t. I, p. 322-331.

(3) Lecoy, t. I, p. 258 ; de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. V, p. 12.



nelle ; puis Ferry le suit d'Anjou en Provence et, en août 1453, il commande les contingents que René envoie au dauphin Louis en guerre avec le duc de Savoie (1). Et son beau-père, que l'on a surnommé le bon roi René à cause de sa munificence, ne manqua pas de reconnaître cette fidélité et ces services : il lui fit don de plusieurs terres en Provence, Orgon (arr. d'Arles), Lambesc et Tretz (arr. d'Aix); en 1456, il lui conféra l'office de grand sénéchal de Provence (2). Par lettres patentes expédiées le 24 août 1456 au manoir de Launay-lès-Saumur, il nomma Ferry gouverneur de son duché de Bar, à commencer au 1er septembre et aux gages de 2.000 francs barrois par an (3). Et comme Ferry s'acquittait à souhait de sa tâche, son beau-père lui donna encore la terre de Beaufremont, près de Neufchâteau, qui avait été confisquée sur Pierre de Beaufremont à cause de ses crimes (4); il y ajouta un peu après la moitié lui appartenant du village d'Aingeville, près de Bulgnéville (5). Tous ces actes de donation nous en disent long sur le dévouement de Ferry et sur la reconnaissance du roi de Sicile.

Yolande, elle aussi, réside souvent dans les possessions de son père, soit en Anjou, soit en Provence, et le bon roi se montre fort généreux à son égard : lorsqu'après la mort d'Isabelle, il fait son premier testament à Aix le 29 juin 1453, il lui lègue 1.000 écus d'or et, si elle reste veuve, une rente de 2.000 florins à percevoir sur les gabelles du Rhône ; il renouvelle ces legs dans ses testaments du 14 juillet 1471 et du 22 juillet 1474 (6). Puis, ce

(1) Calmet, 1re éd., t. III, preuves, col. 212 ; Beaucourt, *op. cit.*, t. V, p. 299-300.

(2) Hermerel, dans *M. S. A. L.*, 1893, p. 207-8.

(3) Copie de cet acte est à la B. N., Collect. de Lorr., ms. 239, fol. 31.

(4) Lettres patentes rendues à Tours en janvier 1469, n. st. (Arch. M.-et-M., B. 398, fol. 313 v°).

(5) Lettres patentes rendues à Marseille le 13 avril 1470 (*Ibid.*, B. 721, n° 1).

(6) Lecoy, t. I, p. 276, 382, 391.

sont des cadeaux dont ses comptes nous ont conservé les mentions multiples, par exemple en 1451, vingt-quatre écus pour s'acheter des bijoux à Paris et une burlette d'or émaillé ; aux étrennes de 1453, un bassin d'argent à laver la tête ; à Pâques de la même année, douze écus pour ses menus plaisirs et au mois de mai suivant une ceinture d'or émaillé ; en 1480, sept paires de gants (1). Nous ne relevons pas les dons d'étoffes, il y en a trop. Yolande n'est pas en moins bons termes avec la seconde femme de son père, Jeanne de Laval : lorsqu'en décembre 1456 elle fait ses couches au manoir de Launay en Anjou, c'est Jeanne qui est marraine de l'enfant (2).

Cette famille si unie fut atteinte coup sur coup par deux deuils cruels : en 1468, Jean II, duc de Lorraine, et son beau-frère Ferry, comte de Vaudémont, partirent ensemble à la conquête de la Catalogne. L'expédition se faisait pour le compte du roi René qui, par sa mère, avait des droits au trône d'Aragon et qui, le 13 mai 1468, donnait à Ferry, son gendre, ou plutôt son très cher fils, dit-il, le titre de son lieutenant au royaume d'Aragon pour remplacer éventuellement et lui-même et son fils Jean (3). Une partie de la province et Barcelone même étaient conquises lorsque Jean II mourut à Barcelone le 16 décembre 1470 (4). Dès l'automne de 1469, Ferry, dont la santé était fort ébranlée par le climat, était revenu en Lorraine : on le voit le 13 octobre à Joinville, où il passe un contrat d'échange avec le roi René (5) ; puis à Vézelise où il séjourne du 27 octobre au 1er novembre (6). Son état s'aggravant, il fait son testament en son château de Join-

(1) Abbé Arnaud d'Agnel, *Les comptes du roi René*, t. I, p. 282, 285, 294, 298 ; t. II, p. 147 ; t. III, p. 179, 191.
(2) Lecoy, t. I, p. 308.
(3) Arch. M.-et-M., B. 411, fol. 216.
(4) *Chronique de Lorraine*, édit, Marchal, p. 82.
(5) Arch. M.-et-M., B. 496, n° 30.
(6) *Ibid.*, B. 9726, fol. 77 v°.

ville le 30 août 1470, y ajoute un codicille le 31 (1) et meurt en ce même château (2) à une date que nous ne pouvons préciser, mais en tout cas avant le 28 septembre de la même année, jour où son neveu, le futur duc Nicolas, prescrit de célébrer un service solennel pour le repos de son âme à la collégiale Saint-Georges de Nancy (3). Il semble que, dans les derniers temps, de sa vie, Ferry n'était plus en état de gouverner ses domaines, car en 1470 tous les actes d'administration sont faits par son frère Henri, évêque de Thérouanne, « lieutenant et gouverneur général pour monseigneur le comte de Vaudémont (4) ».

*
* *

Mariée, Yolande était restée dans une condition assez effacée ; veuve, elle vit les honneurs la rechercher, sans d'ailleurs en être grisée. Lorsque, le 23 ou le 24 juillet 1473, mourut subitement son neveu, le duc de Lorraine Nicolas, qui n'avait ni enfant légitime, ni frère, ni sœur, la noblesse offrit la couronne ducale à Yolande qui résidait alors avec ses enfants à Joinville. Elle la déclina au profit de son fils qui devint le duc René II, mais elle prit le titre de duchesse (5). Cette acte de désintéressement n'eut pas seulement pour résultat de réunir le comté de

(1) Testament et codicille sont dans Calmet, 1re édit., t. III, preuves, col. 232.

(2) Indication de la *Chron. de Lorr.*, p. 84.

(3) Nicolas donne pour ce service 8 livres en argent et 23 livres de cire ; de plus, il paye douze sous au peintre Thouvenin de Nancy pour peindre douze écussons aux armes du défunt qui figureront à ce service (Arch. M.-et-M., B. 970, fol. 573 v°).

(4) *Ibid.*, B. 9726, fol. 95-100. — Sans doute l'évêque exerçait déjà la même charge pendant que Ferry était en Catalogne, car on voit diverses dépenses prescrites par lui dans le compte de 1468-69. (*Ibid.*, B. 9725, fol. 82 et ss.).

(5) *Chron. de Lorr.*, p. 133-4. — Par acte daté de Vézelise et du 11 août 1473, Yolande cède le duché à son fils (Calmet, 2e édit., t. VI, preuves, col. 236).

Vaudémont à la Lorraine dont il était séparé depuis quatre siècles ; en René se réconciliaient les prétentions de la branche aînée et de la branche cadette de la maison de Lorraine, le droit féminin et le droit masculin. Yolande vint avec René à Nancy dans les premiers jours d'août 1473 et assista aux fêtes de son avènement, puis elle reprit la vie de voyages continuels qu'elle avait menée du vivant de son époux : en 1475, pendant que le Téméraire conquiert et la Lorraine et le comté de Vaudémont, elle est en Provence auprès de son père (1) ; celui-ci ne l'oublie point, même absente, et les mots « notre fille de Lorraine » reviennent constamment dans les comptes de ses dernières années. En 1476, elle est à Joinville (2) ; en 1478, elle vient visiter la Lorraine avec ses trois filles et arrive à Vézelise le 21 juin de cette année, est à Nancy en septembre (3). Il paraît bien qu'elle est de nouveau en Provence dans l'hiver de 1478-1479, car on lui fait là une robe et on en refait une autre, ce qui suppose sa présence (4). Elle est à Vézelise en juin 1479 (5).

Mais quand René Ier mourut à Aix-en-Provence le 10 juillet 1480, Yolande n'était pas auprès de lui ; elle résidait alors à Nancy et, par une curieuse coïncidence, c'est le jour même de cet événement qu'elle charge par écrit son fils René II de prendre en son nom possession du duché de Bar, de recevoir le serment de fidélité des trois ordres et de jurer le maintien de leurs privilèges. En effet, par un acte fait à Aix le 15 novembre 1479, le roi René avait déclaré qu'à sa mort le duché de Bar, la plus an-

(1) *Dialogue de Joannès Lud*, p. 31 du tiré à part.

(2) *Chron. de Lorr.*, p. 195-6.

(3) *Ibid.*, p. 312 ; Arch. M.-et-M., B. 9724, fol. 84 (reg. de comptes daté à tort 1467-68 dans l'*Inventaire sommaire ;* il est de 1477-78) ; B. 9736, fol. 86.

(4) Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, t. II, p. 121.

(5) Arch. M.-et-M., B. 9734, fol. 79, 87.



cienne de ses nombreuses possessions, appartiendrait à Yolande et après elle à René II (1) ; depuis des semaines, on savait le vieux roi à l'extrémité et il importait de se prémunir contre les entreprises de cet actif et dangereux voisin qu'était Louis XI : il occupait déjà, contre tout droit, la ville de Bar et ne pensait qu'à mettre sa griffe sur le reste du duché. La précaution était donc fort légitime, mais on est un peu choqué de voir Yolande, dans la suscription de ces lettres, se qualifier reine de Jérusalem, de Sicile et d'Aragon, duchesse de Lorraine et de Bar, comtesse de Provence..., comme si son père était mort ; il mourait ce jour-là même, seulement elle n'en pouvait rien savoir. Étant, dit-il, retenu à Nancy par d'autres affaires, René délégua à sa place, par lettres patentes du 12 juillet, son cousin Jean, bâtard de Calabre, seigneur de Conflans et de l'Avant-Garde, fils naturel du duc Jean II. Celui-ci se transporta immédiatement à Saint-Mihiel, y réunit, le 15 juillet, les principaux personnages ecclésiastiques et laïques de cette ville et, en présence de ceux-ci et d'un notaire qui dressa du tout un instrument authentique, exposa « qu'il estoit venu à la congnoissance de madicte dame la royne que le roy de Sicile son père... estoit fort malade et pressé de maladie, en telle manière qu'on n'y espéroit nul retour, et estoit habandonné des médicins, et présumoit-on plustost qu'il estoit mort que vif », en sorte qu'elle l'avait chargé de prendre possession pour elle du duché de Bar « si et en tant que sondict père seroit allé de vie à trespas et non autrement ». Là-dessus, les gens de Saint-Mihiel reconnurent qu'Yolande était leur souveraine légitime et lui prêtèrent serment de fidélité. Le surlendemain, 17 juillet, au château de Kœurs, le bâtard de Calabre répéta son exposé devant d'autres personnes et obtint la même adhésion. L'affaire avait été

(1) Jérôme Vignier, *La véritable origine des maisons d'Alsace, de Lorraine...*, p. 234.



menée fort habilement et surtout fort vite, si bien que le roi de France était prévenu (1).

Dès lors, à son titre de duchesse de Lorraine, Yolande ajoute ceux de reine de Sicile et de duchesse de Bar et celui-ci au moins n'est pas honorifique, car elle fait acte de gouvernement dans ce duché, confirme par exemple les statuts des arbalétriers de Saint-Mihiel par une charte datée de Nancy et du 24 juin 1482 (2), soutient en 1481 un procès avec les d'Arberg de Valengin au sujet de la terre de Beaufremont et accepte pour arbitres les cantons suisses dont nous n'avons pas la sentence (3). La mort de son père et l'annexion de la Provence par Louis XI l'obligent à passer en Lorraine ses dernières années. En 1481, on la voit à Vézelise avec son fils en mai, à Nancy en août, à Lunéville à une époque non déterminée (4). En 1482, elle est à Nancy en février, en juin et en novembre, à Vézelise en juin (5). En 1483, elle réside à Nancy en février, mars, avril, à Vézelise en juin et août, à Neufchâteau en novembre (6). Elle rédige, le 22 février 1484 de notre calendrier, son testament qui ne contient guère que des clauses pieuses et charitables (7) et meurt le même jour, d'après Jean Aubrion (8), le 23 février, d'après un document des archives de la Meuse que cite M. Marichal (9), le 24 février, d'après le premier nécrologe de l'abbaye de Saint-

(1) Les lettres patentes d'Yolande et de René II et le procès-verbal de prise de possession sont réunis dans le cartulaire des Arch. de M.-et-M. B., 340, fol. 120 v° - 124.

(2) DUMONT, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. I, p. 294-7.

(3) *Annales Soc. émulation Vosges*, 1858, p. 155 ; *J. S. A. L.*, 1882, p. 5-11.

(4) Arch. M.-et-M., B. 9735, fol. 85-6.

(5) *Ibid.*, B. 9736, fol. 77-8 ; B. 9737, fol. 77 ; DUMONT, *loco citato*.

(6) Arch. M.-et-M., B. 9737, fol. 77-8 ; B. 902, n° 47.

(7) CALMET, 1re édit., t. III, preuves, col. 295.

(8) *Journal*, édit. Lorédan Larchey, p. 161.

(9) *M. S. A. L.*, 1890, p. 392-3.



Mihiel (1). Ellle n'avait que cinquante-cinq ans et quelques mois et sa sœur et ses frères étaient morts encore plus jeunes. D'après le même document des archives de la Meuse, elle mourut en ce château de Bar-le-Duc où elle avait vu le jour. Nous savons encore que, selon la volonté formelle exprimée dans son testament, Yolande fut inhumée à côté de son mari dans l'église Saint-Laurent de Joinville; qu'à sa mort les cloches de Nancy sonnèrent trois jours et trois nuits et que son fils paya pour cette sonnerie 9 fr. 2 gr. à la paroisse Saint-Evre et à la collégiale Saint-Georges (2); qu'un mois après, le 22 mars, on fit à Metz, dans toutes les paroisses, un service funèbre à son intention (3); qu'au jour anniversaire de son décès, on célébrait pour elle, à l'abbaye de Saint-Mihiel, trois messes hautes avec vigiles (4); enfin, que le cœur de la princesse fut déposé à Saint-Maxe de Bar et que René II donna au chapitre de cette église 120 fr. de Lorraine qui devaient être placés en rentes perpétuelles et dont le revenu servirait à célébrer tous les ans un obit solennel (5).

*
* *

Du mariage d'Yolande d'Anjou et de Ferry II, qui avait duré vingt-cinq ans et demi, sont issus, à notre connaissance, trois fils et trois filles : René II, qui sera, sinon le

(1) Ch. Aimond, *Les nécrologes de l'abbaye de Saint-Mihiel*, p. 55. — Il n'est pas question d'Yolande d'Anjou dans les nécrologes des cathédrales de Toul et de Verdun, de la collégiale Saint-Georges de Nancy, du couvent des cordeliers de Nancy, dont au reste l'église n'a été consacrée que trois ans plus tard, en 1487. La *Chron. de Lorr.*, p. 314, ne donne pas de quantième et se trompe même sur l'année en écrivant 1484, Yolande étant morte en 1483 selon le calendrier du xv[e] siècle. Nous n'alléguons pas Calmet qui donne des dates contradictoires.

(2) Arch. M.-et-M. B. 981, fol. 482 v°.

(3) *Journal d'Aubrion*, p. 163.

(4) Ch. Aimond, *loco citato*.

(5) Lettres patentes du 22 mars 1484, n. st. (Arch. M.-et-M., B. 2, fol. 296 v°).

6



plus remarquable des ducs de Lorraine, du moins le plus glorieux, grâce à sa victoire sur Charles le Téméraire, et qui naquit au château d'Angers dans les sept premiers mois de 1451 (1); Pierre, qui naquit avant 1455, car un compte de cette année le mentionne (2), et qui mourut avant 1470, car il n'est pas question de lui dans le testament de son père; Nicolas, qui vivait encore à cette date, puisque Ferry parle de lui dans ce testament, et qui dut mourir peu après, car il ne paraît pas sous le règne de René II (3); Jeanne, que Ferry, en ce même testament, dit l'aînée de ses filles, doit être cette filleule de Jeanne de Laval née à Launay-lès-Saumur en décembre 1456, qui épousa en 1478 un cousin germain de sa mère, Charles d'Anjou, comte du Maine, et mourut en 1480; Marguerite, née, croit-on, en 1463, qui épousa en mai 1488 René, duc d'Alençon (4), mourut le 2 novembre 1522 et fut béatifiée en 1921; Yolande, qui doit être la plus jeune, puisque son père la nomme la dernière dans son testament, épousa en novembre 1497 Guillaume II, landgrave de Hesse (5), et mourut sans enfants en 1500 (6). C'était là, dit Ferry lui-même dans cet acte de dernière volonté, « belle et grande génération ».

Yolande d'Anjou, qui s'entendit bien avec son père et, semble-t-il, avec ses frères, fut au contraire en mauvais

(1) Date et lieu de naissance établis par M. Marichal dans *M. S. A. L.*, 1890, p. 388-395.

(2) Compte cité par Lepage dans *M. S. A. L.*, 1864, p. 275.

(3) Il était mort certainement en 1476, car alors Yolande dit à son fils René : « je n'ay altre enfant que vous », entendez : autre fils. (*Chron. de Lorr.*, p. 196.)

(4) L. Germain, dans *J. S. A. L.*, 1884, p. 208. — Étant enfant, Marguerite fit de longs séjours en Provence à la cour de son grand-père et son nom revient souvent, sous la forme Mlle de Lorraine, dans les *Comptes du roi René*.

(5) Le récit de ce mariage est dans le *Recueil de doc. sur l'hist. de Lorr.*, t. I, 1855, p. 23-42.

(6) Date donnée par Calmet dans sa généalogie des ducs et par l'*Art de vérifier les dates*, 3e édit., t. III, p. 373.

termes avec sa sœur Marguerite. C'est que cette héroïne de la guerre des Deux Roses avait un caractère peu commode, sinon même intraitable, et qu'elle était aigrie par de terribles revers. Shakespeare en a fait un des personnages de *La vie et la mort de Richard III*, où elle paraît deux fois (acte I, sc. 3, et acte IV, sc. 4) pour proférer d'affreux cris de haine et de vengeance. Puis, il y eut entre les deux sœurs des discussions d'intérêt, la reine malheureuse ayant toujours besoin d'argent pour ses entreprises d'Angleterre. Elles furent en procès pour la succession de leur mère et, en 1476, Louis XI ayant payé sa rançon à Edouard IV, Marguerite n'hésita pas à lui céder tous ses droits, non seulement sur l'Anjou et la Provence, mais même sur les duchés de Lorraine et de Bar, risquant d'attirer ainsi à sa famille de graves difficultés. Aussi passa-t-elle ses dernières années dans l'Anjou et non pas dans le Barrois où son père lui avait donné le château de Kœurs avec une rente de 2.000 l. sur les revenus de ce duché (1). Et quand elle écrivit son testament, le 2 août 1482, Marguerite qui n'avait pas d'enfants ne laissa rien ni à sa sœur Yolande ni aux enfants de celle-ci, ne les nomma même pas (2).

Yolande n'avait pas le courage viril et l'énergie presque farouche de Marguerite. Elle n'était point ambitieuse, puisqu'en 1473, n'ayant pas encore quarante-cinq ans, elle refusa le duché de Lorraine qui lui était offert. Au printemps de 1476, quand son fils lui annonça qu'il allait se joindre aux vainqueurs de Grandson pour reprendre avec eux la lutte contre le Téméraire, elle chercha à le

(1) Lecoy, t. I, p. 415-7 ; testament du roi René dans Calmet, 1re édit., t. III, preuves, col. 676. — Ceci explique qu'en juillet 1480, l'agent d'Yolande ait renouvelé à Kœurs la prise de possession faite l'avant-veille à Saint-Mihiel ; il fallait se garder à la fois contre Marguerite et contre le roi de France.

(2) Ce testament est dans Lecoy, t. II, p. 395. — La biographie de Marguerite d'Anjou, par Louis Lallement, est dans le *J. S. A. L.*, 1855, p. 137-162.



retenir par des conseils pusillanimes qu'heureusement René n'écouta point (1). Elle ne fait nullement figure d'héroïne comme sa mère et comme sa sœur ; elle n'avait pas non plus la dextérité politique de son aïeule, Yolande d'Aragon. Dans les lettres de Louis XI (2) reviennent souvent les noms de Jean et de Nicolas d'Anjou et de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre ; celui d'Yolande n'y paraît pas une seule fois ; rien sur elle non plus dans la *Chronique scandaleuse* et dans les *Mémoires* d'Olivier de La Marche ; quant à Commines, il fait allusion à Yolande sans même la nommer. Elle n'a eu qu'un rôle effacé et n'a pas cherché à en sortir.

Et pourtant, la légende s'est prise à elle : dans son *Histoire et chronique de Provence*, publiée à Lyon en 1614, César de Nostradamus, le plus jeune fils du célèbre astrologue, prétend qu'elle fut enlevée par Ferry de Vaudémont et que son père, bien malgré lui, la maria à son ravisseur pour éviter le scandale (3). Plus récemment, en 1899, fut jouée à Paris une pièce, *La fille du roi René*, qui expose d'une autre façon les circonstances de son mariage et dont l'auteur a pris de bien grandes libertés avec l'histoire (4).

Pour ne rien omettre de sa physionomie morale, disons que cette princesse était pieuse, comme toute sa famille, comme son époux aussi, et que l'un et l'autre étaient particulièrement désireux de participer aux prières et aux bonnes œuvres des ordres les plus réputés : Ferry et Yolande sont associés en 1451 à la confrérie des cordeliers, en 1455, aux dominicains de France, en 1467, à l'ordre du Val des Écoliers ; en novembre 1470, Yolande devenue veuve est associée à la confrérie de Notre-Dame

(1) *Chron. de Lorr.*, p. 196.

(2) Publiées par Joseph Vaesen pour la Société de l'histoire de France.

(3) Lecoy, t. I, p. 102.

(4) *J. S. A. L.*, 1899, p. 185-6.

de Cléry (1). Une autre confrérie, celle-ci établie au cœur de ses domaines, qu'elle a favorisée, est celle de Saint-Césaire, dans la paroisse de Parey-Saint-Césaire, à qui elle donne 14 francs en 1478 (2). A la date du 1er avril 1471, le prévôt de la collégiale Saint-Jean-Baptiste de Vaudémont notifie qu'Yolande a donné 2000 francs à cette maison religieuse pour y dire tous les jours à perpétuité une messe haute (3). Enfin, dans son testament, Yolande parle d'une chapelle qu'elle a fondée dans la collégiale Saint-Georges de Nancy en l'honneur de Sainte-Marie-Madeleine; c'est sans doute pendant ses séjours en Provence qu'elle aura conçu de la dévotion pour cette sainte.

*
* *

L'iconographie d'Yolande d'Anjou est assez pauvre, et surtout très peu sûre. Peut-être aucune des images que nous allons énumérer ne reproduit-elle vraiment ses traits.

Nous avons dit que Ferry et Yolande furent inhumés dans la collégiale de Joinville. Un magnifique tombeau leur fut élevé dont l'auteur était le fondeur Laurens que Maxe-Werly (4) identifie à tort, semble-t-il, à l'Italien Francesco da Laurana. Les statues des défunts en cuivre jaune et de grandeur naturelle étaient couchées sur le tombeau les mains jointes, c'est-à-dire en forme de gisants (5). Cette œuvre d'art a malheureusement été détruite au début de la Révolution. Donnait-elle les traits exacts du comte et de la comtesse de Vaudémont? Rien n'est moins certain. Ce tombeau a été exécuté en 1495,

(1) Arch. M.-et-M., B. 543, nos 85-87; B. 821, no 50.
(2) *Ibid.*, B. 9724, fol. 83.
(3) *Ibid.*, B. 959, no 41.
(4) *Notes pour l'histoire de l'art et des artistes dans le Barrois*, p. 176-184.
(5) Ce tombeau est reproduit par dom Calmet, 1re édit., t. III, pl. 4, et par Maxe-Werly, *op. cit.*

vingt-cinq ans après la mort de Ferry, onze ans après la mort d'Yolande. Si le fondeur les avait jamais vus, il devait avoir oublié leurs physionomies, et il n'est pas sûr qu'il ait eu des portraits à sa disposition. Sur les reproductions qui nous restent de ces statues, les figures des deux époux sont bien conventionnelles et dépourvues de personnalité. N'a-t-on pas songé plus exclusivement à l'exactitude des accessoires ? Le compte du trésorier ducal pour 1495-96 porte une dépense de 18 florins d'or valant 36 francs « pour ung hernois d'armes délivré à maistre Laurens, fondeur, pour faire la sépulture de feu monseigneur Ferry de Lorraine, conte de Vaudémont (1) ».

Bernard de Montfaucon (2) donne une planche qui représente Yolande d'après un vitrail de la chapelle Saint-Bonaventure à l'église des cordeliers d'Angers : elle est à genoux, les mains jointes, vêtue d'une longue robe, les cheveux déroulés et une couronne comtale sur la tête. Un autre vitrail montre sa sœur Marguerite dans la même posture, mais avec la couronne royale. Chacune a son écusson à côté d'elle. Ce qui fait douter que le peintre ait cherché la ressemblance, c'est que les deux sœurs ont la même figure insignifiante et molle, qui convient peut-être à Yolande, mais non à l'âpre et vaillante Marguerite.

Dans la *Suite métallique des profils des ducs et duchesses de Lorraine*, exécutée par Ferdinand de Saint-Urbain entre 1727 et 1731, est une médaille d'Yolande (3) où il ne faut pas chercher un portrait : ni la coiffure ni l'habit ne sont du xv^e siècle, et il en est ainsi du reste dans toutes ces médailles d'hommes et de femmes. Quant à des monnaies proprement dites, M. Hermerel nous avertit que ni Ferry ni Yolande n'en ont frappé (4).

(1) *Ibid.*, B. 994, fol. 40 v°.
(2) *Monuments de la monarchie françoise*, t. III, pl. 63, n° 2.
(3) Reproduite par le Dr Donnadieu, *L'hérédité dans la maison ducale de Lorraine-Vaudémont*, pl. 26.
(4) *M. S. A. L.*, 1893, p. 212.

Soliman Lieutaud (1) signale des portraits de Ferry et d'Yolande dessinés par Traballesi, gravés par Pazzi. Ces portraits figurent dans la collection d'estampes de la Société d'archéologie lorraine et sont de haute fantaisie.

Une effigie avait été faite d'Yolande encore jeune qui devait être un véritable portrait, mais par malheur la matière en était trop fragile pour qu'elle se conservât. Dans le compte du receveur de Vaudémont pour 1463-64, on voit que Jean, cirier de Saint-Nicolas, est chargé de faire une statue en cire de la comtesse qui doit être mise dans l'église de Saint-Nicolas pour satisfaire à un vœu. On lui délivre 167 livres de cire, ce qui prouve que la statue n'était pas de trop petites dimensions, et on lui donne pour sa peine 6 écus valant 10 fr. 3 gr. 12 d. (2).

Les sceaux sont également en cire et non moins fragiles. Deux exemplaires du sceau d'Yolande ont néanmoins subsisté (3), mais ne peuvent rien nous dire sur sa personne : c'est un sceau armorié, rond, en cire rouge de 90 m/m de diamètre, parti à dextre de Lorraine simple, à senestre des diverses possessions et prétentions de la maison d'Anjou, et surmonté d'une couronne de prince du sang français ; le contre-sceau donne en plus petit le même écu et la même couronne tenus par un ange les ailes éployées.

Pour que nous sachions avec certitude les traits de la mère de René II, il faudra, ou que l'on découvre un portrait contemporain, ou plus simplement que l'on réussisse à identifier à cette princesse quelque tableau ou miniature déjà connu, mais non encore pourvu d'une attribution.

ÉMILE DUVERNOY.

(1) *Liste de portraits de personnages nés en Lorraine...*, p. 191.

(2) Arch. M.-et-M., B. 9717, fol. 90 v°. — Ces statues de cire étaient, semble-t-il, d'usage courant au xv$^{e}$ siècle. Dans son testament, Ferry II prescrit de faire une image en cire à sa ressemblance du poids de 220 l. et de l'offrir à l'abbaye de Saint-Claude (CALMET, 1$^{re}$ éd., t. III, preuves, col. 234).

(3) *Ibid.*, B. 902, n° 47. — L'acte auquel pend ce sceau est daté de Vézelise et du 9 juin 1483.



## Inscription d'une cloche au nom de Simon Sallet, baron de Coussey, 1680.

---

Il y a bien longtemps, notre regretté confrère Louis Heitz m'a communiqué la copie, écriture du XVIII[e] siècle, de l'inscription d'une cloche donnée, avec une autre, par Simon Sallet, baron de Coussey (1) et de Bezonvaux (2), trésorier général de Lorraine et Barrois ; il appartenait à une ancienne famille de Neufchâteau et paraît y avoir demeuré. C'est sans doute à l'une des nombreuses églises ou chapelles de cette petite ville que les deux cloches étaient destinées ; l'inscription offre la date de *1680*, mais non l'indication du lieu.

Ce texte est transcrit, en caractères ordinaires, à longues lignes ; mais il saute aux yeux que l'on a devant soi un dizain, composé de vers de 8 et de 12 pieds mêlés. Je le reproduis conformément à cette remarque et le mets en capitales, ainsi qu'il était d'usage (3) :

L'ON M'APPELLE SIMONE, ET DOIT *(sic)* MON EXISTANCE
AU SEIGNEUR THRÉSORIER DE LORAINE ET BARROIS ;
ET NOUS DEUX, DANS UN SI GRAND POIS (4),
VENONS DE TOUTE PART DE SA MAGNIFICENCE.
J'APPELLE AU SERVICE DIVAIN *(sic)* ;
JE DISSIPE ENCOR LES ORAGES
ET FAIS RETENTIR DANS LES AGES
LE NOM ET LES BIENFAITS DU CELEBRE PARAIN,
LE BARON DE COUSSEY, AUSSY DE BEZONVAU,
SALLET, DONT LA VERTU N'YRA PAS AU TOMBEAU (5).

(1) Ch.-l. de canton : Vosges, arrond. Neufchâteau.

(2) Meuse, arrond. Verdun, cant. Charny.

(3) Pour plus de facilité de lecture, je n'ai pas remplacé les u par des v, ainsi qu'on le faisait encore généralement à l'époque ; par contre, j'ai complété la défectueuse ponctuation de la copie, ponctuation qui manquait peut-être entièrement sur la cloche.

(4) *Poids*. Il y avait donc deux cloches.

(5) C'est-à-dire que le souvenir de sa vertu sera éternel.



En la même année 1680, Simon Sallet donne une cloche à l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau ; il y rappelle sa femme, Françoise de Colore. L'inscription est également en vers, *onze* vers, aussi de 12 et de 8 pieds mêlés (1). Comme cette cloche reçut le nom de Simone, elle ne saurait, je crois, être confondue avec l'une de celles qu'évoque notre inscription.

Un Simon Sallet, évidemment autre, sans doute un oncle, avait donné une cloche à la même église en 1653 ; la marraine en fut sa fille, Nicole (2), qui épousa Melchior Diez, anobli en 1641 (3).

Il ne saurait y avoir aucun doute sur le donateur des cloches de 1680 : c'est Simon Sallet qui se dévoua pour le duc Charles IV, lors de son emprisonnement à Tolède, en 1659 ; le duc le récompensa, le 7 novembre de la même année, par des lettres qui le déclarent gentilhomme et lui accordent un écu semblable à celui de Lorraine, sauf changement de deux des alérions en croix de Lorraine d'or (4). Ces lettres paraissent contraires au droit nobiliaire, car on ne voit pas que Simon ait pu compter quatre générations d'ancêtres nobles ; mais Charles IV ne craignait pas de sortir de la légalité.

Dom Pelletier dit que Simon était le 3e fils de Charles Sallet et de Marie Vallée, ce qui doit être vrai ; mais il paraît se tromper lorsqu'il donne ce Charles comme un homonyme qui fut anobli en 1650 ; celui-ci épousa, en 1647, *N*... Caillet, puis en 1678 Claude-Étiennette de Chalus (5). Je pense que ce Charles et Simon étaient frères,

(1) J'en dois, de très longue date, la communication à l'obligeance de M. le chanoine Chapelier, de Saint-Dié, d'après les papiers de l'abbé Deblaye ; M. Louis Edme m'en a envoyé aussi un texte, tout semblable. Il a été reproduit par Gaston Save, dans la *Lorraine artiste*, 1893, p. 332.

(2) Même origine ; reproduit également par G. Save.

(3) Dom Pelletier, *Nobiliaire*, p. 198.

(4) *Idem*, p. 732.

(5) *Idem*, p. 730.

tous deux fils d'un autre Charles Sallet et de Marie Vallée, fille de noble Alexandre Vallée et d'Anne Thierry, de Toul (1).

Simon fut fait trésorier général de Lorraine par lettres patentes que signa Charles IV à Blois le 7 décembre 1659 (2). Le même duc lui donna en 1660 les fiefs de Liffol-le-Grand (3) et Villouxel (4). Il semble que les finances de Simon étaient en fort mauvais état à cette époque. Auparavant, associé sans doute à Melchior Diez dont on a vu le nom plus haut et au mari de Marguerite Diez, fille de Melchior, noble Charles-François Labbé (5), il avait dû faire de vastes entreprises commerciales en Espagne ; c'est ce qui lui avait permis d'y servir le duc Charles IV ; mais un arrêt d'exil fut prononcé contre lui : Melchior mourut vers 1659 (6). Il est probable que, dans la suite, les deux associés survivants reprirent leur négoce, même l'étendirent, et qu'ils acquirent ainsi une belle fortune.

C'est, je pense, par achat que Simon devint seigneur de Coussey, dont il se qualifie de baron ainsi que de Bezonvaux, qui devait lui venir de sa femme. Il mourut en 1682 et tous deux paraissent avoir été inhumés dans l'église paroissiale Saint-Nicolas. Deux petites statues polychromées y représentaient ces personnages agenouillés ; elles sont conservées maintenant au Musée historique lorrain à Nancy (7).

(1) *Idem*, p. 805.

(2) *Idem*, p. 732.

(3) Arrond. et cant. Neufchâteau.

(4) *Idem*. — Voir Abbé Fontaine, *Vrécourt*, *Pages d'histoire*, 1922, p. 71.

(5) Le mariage avait eu lieu en 1646 (Dom Pelletier, p. 428).

(6) Sa femme était veuve en 1659 : Dom Pelletier, p. 198.

(7) Cf. un article de M. l'abbé Chéron dans le *Bulletin paroissial* de Saint-Nicolas de Neufchâteau, novembre 1919. — Voir aussi Gaston Save, *Les statues de Simon Sallet à Neufchâteau*, dans la *Lorraine artiste*, 1893, p. 331-333 ; cf. p. 225. — L'auteur a contesté la dénomi-



Dom Pelletier dit que Simon « épousa Françoise Colore, qui testa à Bruxelles le 16 août 1676 ». La famille de cette dame, souvent nommée *de Colore* ou *de Colort*, était d'ancienne noblesse originaire du duché de Gueldres ; elle vint s'établir en Lorraine au xvie siècle et s'y divisa en trois branches, dites de Linden (1), de Bezonvaux et de Blénod (2). Simon, ce semble, n'a pas eu d'enfants. Sa succession paraît avoir été recueillie par la famille Labbé, à cause du mariage de Charles-François avec Marguerite Diez, dont la mère était Nicole Sallet, cousine germaine de Simon (3).

La vie de Simon Sallet, tant par sa carrière politique que par ses opérations commerciales et peut-être financières, serait intéressante à étudier ; j'ai voulu ici, en reproduisant une curieuse inscription inédite, me borner à fournir des indications sommaires et des jalons chronologiques.

L. GERMAIN DE MAIDY.

nation des deux statues auxquelles j'ai fait allusion, parce qu'il a confondu le Simon Sallet de la cloche de 1653 avec celui de la cloche de 1680 ; et, ne connaissant pas la date du décès de ce dernier, il paraît avoir cru que la seconde cloche était une œuvre posthume. Il fait remarquer que les vêtements sont « à la mode de 1665 à 1670 ». Simon étant mort en 1682, on peut admettre qu'à Neufchâteau, surtout pour un homme âgé, on était en retard sur Paris, et, plus encore, croire que le sculpteur s'est inspiré de portraits antérieurs d'une quinzaine d'années. D'ailleurs le trépas de Françoise de Colore remontait à 1676.

(1) Je ne sais quelle est cette localité. S'agirait-il de *Lindre* (Basse ou Haute), anc. Meurthe, arrond. Château-Salins, cant. Dieuze ?

(2) Blénod-lès-Pont-à-Mousson. Ce que je dis de cette famille est tiré du « Dom Pelletier annoté », Ms. de la Bibliothèque municipale de Nancy. Mais la famille a un article particulier dans le *Simple crayon* de Husson-l'Ecossais et dans d'autres nobiliaires ou armoriaux lorrains.

(3) Je crois que le père de Nicole était le Simon Sallet donateur de la cloche de 1653.

## Trois mémoires autographes du duc Léopold (1).

### III

MÉMOIRE DE LA MAIN PROPRE DU DUC LÉOPOLD DE LORRAINE SUR LES INDIVIDUS PRINCIPAUX DE LA NOBLESSE DE SON DUCHÉ, POUR EN CHOISIR LES COMPAGNONS DE VOYAGE DE SON FILS FRANÇOIS A PRAGUE (1723) [2].

Comme il paroist nécessaire de choisir non seulement un envoyé de condition de ma part pour Vienne, mais encor former une espèce de cours lors que mon fils aysné commencera ces voyages par la cour de Vienne, il est nécessaire de faire ici une espèce de liste non seulement des gens propres, mais de ce ceux qui me sont attaché par employs, ou qui se trouvent dans mes estats et y faire des remarques justes, mais pas trop scrupuleuses, pour pouvoire choisir parmys eux.

Il est bien mesme de ce faire un petit projet du nombre des personnes que l'on doit schoisir : ce qui doit consister dans une personne de quelque caractère, qui ayt non seulement soing de la personne de mon fils aisné, mais qui c'est chargé de ma confience, des comptes à me rendre, des ordres à recevoire, de la direction avec authorité de la maison, et enfin chargé de tout.

Le plus haut point à mon sens du nombre de genstilshommes doit estre de six.

Le reste estant tous domestiques à l'ordinaire, il sera aysé de les trouver bons et convenable et on en fera si après l'énumération.

*Mon grand mestre, le prince de Lixheim* (3). — N'est pas

(1) Voir *B. S. A. L.*, année 1923, pp. 71 et 109 ; année 1924, p. 45.

(2) Le voyage à la cour impériale de Léopold-Clément, fils aîné du duc Léopold, venait d'être décidé, lorsque le jeune prince était mort le 4 juin 1723. Quelques semaines après, le futur François III se mettait en route à la place de son frère, accompagné de M. de Craon comme gouverneur, de plusieurs autres gentilshommes et d'une suite nombreuse. Le 10 août, l'Empereur le recevait près de Prague. Cf. H. BAUMONT, *Études sur le règne de Léopold*, pp. 947 et s. L'orthographe de Léopold a été respectée même pour les noms propres, dont le lecteur rétablira aisément la véritable forme. — N. D. L. R.

(3) Jacques-Henri de Lorraine, dit le chevalier de Lorraine, à qui Léopold avait donné la principauté de Lixheim.



en ce cas employable par son caractère de prince de sa maison, qui l'empeche de pouvoire estre de ce voyage, lors qu'il doit estre de quelque sejour à Vienne.

*Mon grand escuyer* (1). — Je n'en diray rien, le besoing que j'en ay moy mesme ne m'y laisse pas penser, à moins que ce ne fust pour une course, en quel cas, luy n'y estant plus, il faudra toujours en supléer quelqu'un, et si je ne puis consentir à son absence pendent quelque temps, on ne peut en façon aucunne songer pour un envoyé, d'autant plus que son caractère n'y peut y aller.

*Mon grand chambellan, le marquis de Gerbévillé.* — N'est propre ny à l'un ny à l'autre; ses indispositions, son caracter et sa borne n'y laissent pas penser.

*M. de Lemberty.* — Pourroit peut estre convenir à estre envoyé, mais encor n'en faut-il exiger que la représentation, en cas, il luy faudroit un ayde, auquel il pourroit difficillement s'accomoder.

*M. de Lenoncour.* — Un bon gentilhomme, mais peu propre ny à inspirer ce qui faut à la jeunesse, ny à se preter avec politesse à une cour tirés a quatres espeingles.

*M. de Saint-Balmon.* — Toutte sa vie élevé à la guerre dans un assez bas poste, nulle connoissance en dehors, nulle figure, ny à en pouvoir faire, ayant mesme peyne à dire (s'il les trouvoit) de bonnes schoses; ainsy point propre.

*M. de Lenoncour de Lémont.* — Très honest homme, nulle experiance, un peu pesant et pas propre.

*M. de Spada.* — Seroit propre avec un ayde à estre envoyé; il scait les langues et fait honneur, mais il est estranger et selon moy il n'y faut tomber qu'absolument faute d'autres; mais pour estre avec mon fils aysné, il n'y est pas propre.

*M. le maréchal de Beauveau.* — Son humeur, sa pétulance et son parler ne conviennent pas à ce que l'on cherche.

*Le maréchal de Ragecour.* — Point convenable; son âge et ses façons l'en excluent.

*Le maréchal de Ligniville.* — Ayant nulle connoissance du dehors de ce pays-cy; trop vif et prenant aysement des impressions et des chagrins, et pas propre.

(1) Marc de Beauvau-Craon.



*Le maréchal Hounolstein.* — Seroit un des plus convenables pour estre envoyé. Il sest l'almand, il feroit honneur, il sest bien conduit dans une dernière commission que je luy ay donné, et ce laisseroit guider par un ayde ; mais il a un grand défaut en parlan très grossierment. On pourroit le metre en réserve sur cela.

*M. du Hautoy, sénéchal.* — Seroit encor propre. Il a du monde et a de l'esprit, mais jamais s'accomoderoit avec un secon qui luy faudroit de nécessité, sil ce n'estoit que pour le retenir d'une loquacité et contrariété insupportable.

*M. de Steinville, capitaine des gardes du corps.* — Pas propre par son humeur, son peu de politesse, et le peu de monde qu'il a.

*M. de Rorté, capitaine des gardes du corps.* — Pas absolument propre par ses incomodités et estant très borné, et occupé de quantité d'affaires.

*M. de Bassompierre-Beaudricour.* — Point propres. Nulle expérience, n'estant jamais sortis, et par ses autres qualités d'interest particulièrement.

*M. de Machéville.* — Pas propre par bien des raisons et sa naissances n'estant pas conforme à de telles postes.

*M. du Hautoy de Clémery.* — Pas propres, estant trop bornée.

*M. de Bouzey.* — Seroit assés propre pour estre envoyé, mais a une grande famille qui a besoing de luy, et peu ou point connoissant aucun dehors.

*M. de Steinville le jeune.* — Est effectivement un peu jeune pour estre envoyé et y pourroit cependant y estre propre avec un ayde.

*M. des Armoise, lieutenant des gardes.* — Nullement propre.

*M. de Custinne, le collonel.* — Auroit esté propre à estre envoyé, mais ses incomodités, son âge, ses enffants au service de France, l'en excluent.

*M. de Ligniville, le collonel.* — Seroit propre pour estre envoyé, mais encor un peu jeune et trop susceptible pour la raison que l'on veut avoir un envoyé à Vienne à présent.

*M. de Lunaty.* — Nullement propre, et estranger.

*M. de Haussonville.* — Nullement propre.

*M. de Martigny.* — Pourroit estre propre à estre envoyé si



ce n'estoit dans ce temps-cy. Il sest la langue, est connoist ce pays-là ; mais sa naissance et son nom ne sont pas convenables.

*M. du Chatelet de Siré* (1). — A ses bien en France ; ainsy pas propre.

*M. de Fiquemont.* — Pas propre.

*M. des Armoise de Jauny.* — Pas propre.

*M. de Gallo.* — Pas propre.

*M. de Curel.* — Pas propre.

*M. de Vidempierre.* — Par son humeur, ses indispositions et sa naissance, pas propre ; et uttile à continuer ses soings auprès des plus jeunes enffants.

*M. de Ferary.* — Scait les langues, connoist le pays, et seroit propre à estre envoyé ; mais l'obscurité de sa naissance et estre estranger le rendent point convenable.

*M. de Forstner.* — Ny est pas propre à cause de la religion, outre cela est estranger, mais propre à estre employé dans des commissions particulières dans l'empire.

*M. des Armoise d'Aunoys.* — Pas propre à continuer, estant mesme obligé de revenir ici à cause de ses infirmités. Il accepteroit cependant ce partys, à ce que je crois, si on le luy proposoit, mais par ses manières, point convenable.

Si bien que, pour moy, ce poste d'envoyé à Vienne ne peut rouler que sur MM. de Hounolstein, du Hautoy, Ligniville, ou Steinville.

Quand au poste d'estre avec mon fils, je suis très embarassé, et si on ne prend le partys d'y faire aller M. de Craon, à quoy j'ay beaucoup de peyne à y consentir, d'autant plus que l'on ne peut scavoir combien de temps mon fils aysné sera ou à Vienne ou à Teschen (2), dispositions dont je ne suis pas tout à fait le mestre. Je ne scais si on ne sera pas obligé à demender quelqu'un à l'empereur.

Archives d'État de Vienne. Fonds lorrain.
Mémoires et lettres, vol. 1/13.

(1) Cirey.

(2) Léopold venait d'obtenir de l'Empereur le duché de Teschen, en Silésie, comme dédommagement pour la perte du Montferrat. François en prit possession, au nom de son père, en novembre suivant. — N. D. L. R.

## Un billet de François III prince royal (1).

Parti dans l'été de 1723 pour la cour impériale, l'héritier des Duchés ne devait reparaître en Lorraine que plusieurs mois après la mort de son père, en novembre 1729. Presque aussitôt l'arrivée de François à Vienne, la plupart des gentilshommes et serviteurs qui l'avaient accompagné furent congédiés et remplacés par des gens de l'Empereur. Que, dès lors, la langue allemande fût devenue plus familière au prince que la française, on en jugera par le billet suivant, conservé à la Bibliothèque municipale de Nancy et dont nous respectons scrupuleusement l'orthographe. Ces lignes sont adressées à Henri Bousmard, sous-gouverneur des fils de Léopold. Le signataire est entré depuis deux jours dans sa 21e année. P. B.

A Vienne ce 10 Xbre 1728.

les nouvelle que vous me doné de mon frere (2) mefon un vray plaisire en si doné man souvan.

je vous prieu de man voye par la premier comodite : 12 : concer a enstruma des plus fameu metre de pari et que cela soy de bongou (3). je vous prieu detre persudé de lestime que jay pourvous.

FRANÇOIS.

*A Mr de Bousmard* (4).

(1) On sait que le duc Léopold, altesse royale, avait fait attribuer ce titre de prince royal à son héritier présomptif.

(2) Charles-Alexandre, né le 12 décembre 1712.

(3) François n'était pas seulement musicien, mais l'on peut dire mélomane.

(4) D'une autre main que le texte, ainsi que la suscription de l'enveloppe, cachetée aux armes du prince et demeurée jointe au billet : *A Monsieur, Monsieur de Bousmard, à St-Mihiel.*

*Pour la Commission de rédaction, le Président :* Pierre BOYÉ.

L'imprimeur-gérant : A. Humblot, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.



# Bulletin mensuel

DE LA

## SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

## MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

19e ANNÉE. — Nos 10-12. — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1924.

### Procès-verbal de la séance du vendredi 11 juillet 1924

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### Communications.

MM. Léopold Bouchot, Roger Drouet et Pierre Rossé ont envoyé des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

M. le Président dépose sur le bureau le programme du 58e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements qui s'ouvrira à Paris, le 14 avril 1925.

### Admission.

M. Paul Baumann est admis en qualité de membre titulaire.

### Lectures.

M. Pierre Boyé commence la lecture du travail de M. Gaston Zeller : *Les relations de la France et de la*





*Lorraine à la veille de l'occupation de Metz* (*1552*).
M. Émile Duvernoy donne communication de son étude sur *Yolande d'Anjou, mère de René II.*

---

**Procès-verbal de la séance du vendredi 10 octobre 1924.**

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Communications.**

M. le Président communique la lettre de remerciements adressée par M. Paul Baumann à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

M. le Président propose à la Société, qui le ratifie, l'échange de notre *Bulletin* avec les publications de la *Smithsonian Institution*, de Washington.

**Nécrologie.**

Il est donné avis du décès de MM. Jules Garnier, professeur à la Faculté de droit, mort à Nancy, le 31 juillet, dans sa 76e année, membre de la Société depuis 1898 ; le général comte Henri de Mitry, mort au château de Chazeron, par Châtel-Guyon, le 18 août, à l'âge de 67 ans ; le comte d'Haussonville, de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, mort à Paris, le 1er septembre, dans sa 81e année, membre depuis 1889 ; le comte de Landrian, baron de Fisson du Montet, mort à Bourmont, le 9 septembre, à l'âge de 77 ans, membre depuis 1881 ; Paul Luc, industriel, mort à Annecy, le 19 septembre, dans sa 61e année ; Émile Brouillon, mort à Nancy, le 29 septembre, dans sa 88e année ; et de M. l'abbé Gigout, curé-doyen de Saint-Pierre, à Nancy, décédé le 30 septembre, dans sa 64e année.

**Présentations.**

Sont présentés en qualité de membres titulaires : MM. le docteur A. **Arnould**, 114, rue Saint-Dizier, par MM. le docteur Villard, Pierre Boyé et Hippolyte Roy ; le colonel **Blaison**, 12, rue de Toul, par MM. Charles Sadoul, Philippe Houot et Pierre Boyé : Émile **Nicolas**, publiciste, 31, rue de Santifontaine, par MM. Charles Sadoul, Victor Prouvé et Pierre Boyé.

**Ouvrage offert à la Société.**

*Contribution à l'étude de la chirurgie en Lorraine. — Nicolas Saucerotte (1741-1814)*, par le docteur J. Ricklin. Nancy, 1924, in-8° de 64 pages avec 6 illustrations hors texte.

**Lectures.**

M. Edmond des Robert lit pour M. Gaston Zeller la fin du travail sur *Les relations de la France et de la Lorraine à la veille de l'occupation de Metz (1552)*.

M. Pierre Boyé continue la lecture de son étude sur *La cour polonaise de Lunéville. Les « princes du sang »*.

---

**Procès-verbal de la séance du vendredi 14 novembre 1924.**

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Communications.**

M. le Président entretient la Société des projets du Comité du Musée de la 11e Division, qui assumera certains frais d'aménagement des vitrines destinées à recevoir les souvenirs militaires déposés par ses soins au Musée lorrain.



**Nécrologie.**

Il est donné avis du décès de MM. Georges Gardien, intendant militaire du cadre de réserve, mort à Nancy, le 17 octobre, dans sa 75e année ; Émile Bertin, membre de l'Académie des sciences, ancien directeur du Génie maritime et des constructions navales, mort à La Glacerie, près de Cherbourg, le 23 octobre, à l'âge de 84 ans ; Pierre Maire, professeur d'histoire au collège de Lunéville, bibliothécaire municipal, mort à Lunéville, le 1er novembre, à l'âge de 61 ans.

**Admissions**

MM. le docteur A. Arnould, le colonel Blaison et Émile Nicolas sont admis comme membres titulaires.

**Présentations.**

Sont présentés en la même qualité : MM. le marquis **de Lambertye-Gerbéviller**, château de Gerbéviller, par MM. le général baron de L'Espée, Pierre Boyé et Léon Germain de Maidy ; Gaston **Jacquin**, receveur de l'Enregistrement en retraite, 1, rue Bassompierre, par MM. Hippolyte Roy, Émile Duvernoy et l'abbé Hatton.

**Renouvellement du Bureau.**

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau.

M. le Président déclare le scrutin ouvert et invite les membres présents à y prendre part.

Le dépouillement donne les résultats suivants : Votants, 13; majorité absolue, 7.

Obtiennent :

Pour les fonctions de Président : M. Pierre Boyé, 12 voix ; 1 bulletin blanc.



Pour celles de Vice-Président : M. Justin Favier, 12 voix ; M. le comte de Mahuet, 1 voix.

Pour celles de Secrétaire : M. Edmond des Robert, 12 voix ; 1 bulletin blanc.

Pour celles de Secrétaires adjoints : MM. Émile Duvernoy et Marcel Maure, 13 voix.

En conséquence, la composition du Bureau n'est pas modifiée.

**Lectures.**

M. Léon Germain de Maidy donne une communication sur *Les lettres de noblesse de Charles et de Simon Sallet* (*1650 et 1659*).

M. Pierre Boyé termine la lecture de la première partie de son travail sur *La cour polonaise de Lunéville. Les « princes du sang »*.

## Taque aux armes d'un seigneur-voué de Champenoux.

Le déblaiement de ce qui fut jadis le prieuré de Léomont nous mit à même d'identifier une clé de voûte armoriée (1), maintenant déposée au Musée lorrain, humble pierre, témoin muet de l'héroïsme de nos soldats au combat de Vitrimont, qui aurait également sa place dans l'une des salles, à venir, où seront pieusement réunis les souvenirs, les reliques de la 11e Division.

Nous avons, cette fois, la bonne fortune de présenter à nos confrères un autre souvenir des âges passés, évo-

(1) *Une clé de voûte du prieuré de Léomont.* J. S. A. L., 1924, p. 105.



quant en même temps, par le nom de la localité où il fut recueilli, une autre phase tragique et glorieuse de la victoire du Grand Couronné : c'est une plaque de foyer, trouvée dans les ruines d'une maison portant le n° 13 à Champenoux, jadis château des seigneurs voués de ce lieu.

Cette taque, signalée jadis par M. de Souhesmes (1), est une des plus grandes que nous ayons rencontrées ; en effet, elle mesure 1m 45 de hauteur sur 1m 50 de largeur. Elle est aussi remarquable par sa date, — elle doit dater des environs de 1615, — sa composition, que par ses dimensions.

Sur la reproduction que nous en donnons, se distinguent très bien les différents motifs utilisés pour son ornementation, imprimés dans le sable du moule, tant celui sur lequel se trouvaient les armoiries : *Parti, au I, à trois tours couvertes, posées 2 et 1 ; au II, à une fasce accompagnée en chef d'un lion passant et en pointe d'un gantelet,* surmontées d'un casque à grilles, taré de profil, cimé d'une tour de l'écu et orné de ses lambrequins, que diverses pièces sculptées ou ciselées, telles que têtes d'angelot de diverses tailles, têtes humaines, muffles de lion, etc.

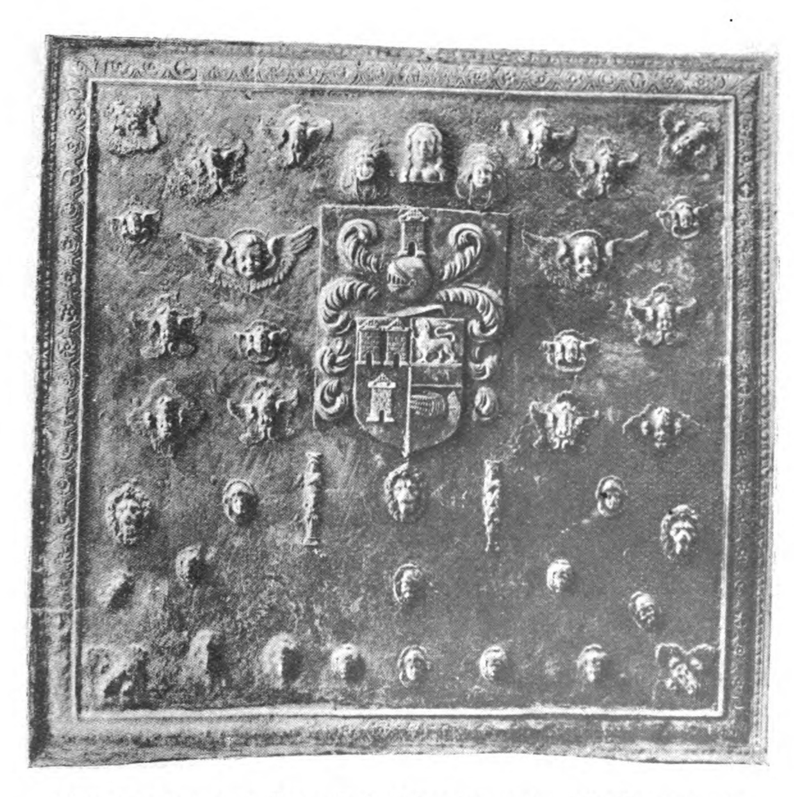
Le décor est complété par un beau cadre, accointé de quatre feuilles, le tout de style Renaissance.

La localité où avait été trouvée cette taque, les armoiries facilement reconnaissables des Dattel : *D'azur à trois tours d'argent, maçonnées de gueules, posées 2 et 1.* Cimier : une tour de l'écu, ainsi que celles des Le Grand : *D'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef d'un lion passant d'or et en pointe d'un gantelet d'argent, bordé d'or,* nous avaient mis immédiatement sur la voie de

(1) SOUHESMES, *Une auge aux armes des Le Grand.* J. S. A. L., 1899, p. 128 à 135.



*Bulletin de la Société d'archéologie lorraine.*
Octobre-Décembre 1924.



Taque aux armes de François Dattel, seigneur-voué de Champenoux, et d'Anne Le Grand, son épouse.

l'identification avant même de constater que cette taque avait déjà été signalée par Souhesmes.

Elle est aux armes accolées de François Dattel, seigneur-voué de Champenoux, fils aîné de Jean Dattel, gruyer, receveur et cellerier d'Amance et de Château-Salins, et de Suzanne Bastien, et de son épouse, Anne Le Grand (mariage du 25 août 1615), fille de Claude Le Grand et de Claude Fuzy.

Notre vénéré secrétaire perpétuel a étudié (1) une tombe de cette famille, conservée dans la nef de l'église d'Amance, du côté de l'Évangile, où fut justement inhumée Suzanne Bastien, mère du possesseur de cette taque.

Nous ne jugeons pas utile de donner ici d'autres détails sur les familles Dattel et Le Grand, renvoyant purement et simplement aux deux études précitées.

Notons cependant qu'il existe des ex-libris aux armes de ces deux familles (2).

Pour terminer il y a lieu d'indiquer que cette taque sommairement décrite, acquise par M. Gény, entrepreneur à Nancy, a pris place dans l'intéressante collection de plaques de foyer intelligemment sauvées par ses soins.

Une de ces taques, paraissant se rapporter à la rentrée du duc Léopold dans ses États, porte une inscription, en partie indéchiffrable, commençant par ces mots : LA PAY DONNÉ A L'UROPE (*sic*)...

D'autres exemplaires en sont-ils connus ?

EDMOND DES ROBERT.

---

(1) GERMAIN DE MAIDY, *Les épitaphes de l'église d'Amance.* M.S.A.L. 1899, p. 182.

(2) DE MAHUET et DES ROBERT, *Essai de répertoire des ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains.* Voir aux p. 78 et 191 ; l'un y est reproduit et l'autre simplement décrit.



# Le jubé de Notre-Dame-de-Liesse, offert à la Basilique par la maison ducale de Lorraine.

## Le Pèlerinage

Le présent travail, touchant un sanctuaire, fréquenté de nos aïeux, constitue une suite à ma récente étude, incorporée sous le titre *Les princesses lorraines à Notre-Dame-de-Liesse* en un ouvrage fraîchement édité : *La vie, la mode et le costume au XVII^e^ siècle, époque Louis XIII* (1). Je pensais, par de laborieuses et minutieuses recherches, avoir à peu près épuisé un sujet, laissé à Laon comme à Nancy dans une ombre, où aucun rayon ne semblait jamais devoir pénétrer. Or, au cours de mes dernières vacances, je passai, épris de nos antiques églises, à Notre-Dame-de-Liesse, un jour de pèlerinage, et mes yeux, sollicités par une inscription auparavant inaperçue, complétèrent le témoignage historique, fourni par les archives.

Notre-Dame-de-Liesse, célèbre comme Le Puy, Lorette ou Compostelle dans la chrétienté, est, non loin du massif boisé, régnant du Valois, harmonieux comme un vers de Racine, à la plaine sans fin de Champagne, une mystique bourgade, sise entre Laon et Reims, aux confins de l'Ile-de-France (2). Suivant les savants auteurs du *Trévoux*, les actes de Charles VI, rédigés par un moine de Saint-Denis, lui auront donné le nom de *Liens*, devenu par une allitération, ressemblant à un jeu de mots approprié : *Lœtitia*. On trouve, en effet, dans le *Dictionnaire topographique* de l'Aisne, les formes *Lientia* (IX^e^ siècle), *Lience* (1163), *Lyencia* (1340), *Liense* (1398),

(1) Hippolyte Roy, *La Vie, la Mode et le Costume au XVII^e^ siècle, époque Louis XIII ; étude sur la cour de Lorraine.* Grand in-8 raisin de 553 pages, Paris, Champion, 1924, chapitre XIII, p. 243-252.

(2) Notre-Dame-de-Liesse, Aisne, arrond. Laon, cant. Sissonne.



*Leesse* (1411), *Liance* (1422), *Liesse* (1437), *Lœtitia* (1442). Sous les rois, ce bourg attirait, de règne en règne, de siècle en siècle, les grandes foules des provinces françaises, voire des lointains pays. Si, à notre époque, des sanctuaires, surgissant, comme aux temps de foi, avec un prodigieux développement, détournent de La Souche, tracée dans la terre noire des tourbières, les pèlerins autrefois innombrables, Notre-Dame-de-Liesse est restée pourtant la ville sainte, priant de quart d'heure en quart d'heure par la voix de son carillon argentin, aux notes claires des *Ave Maria*, écoulant par ses rues le flot des croyants venus, les uns, pittoresques, en chars-à-bancs, les autres, impétueux, en élégantes limousines, simples femmes du peuple ou châtelains évadés de leurs tourelles, vivant enfin par le commerce florissant et assuré de ses Notre-Dame, de ses chapelets et de ses bouteilles, fermées au chalumeau, où flottent, non sans curiosité, les instruments immergés de la Passion, comme au XVII[e] siècle par ses « imagers », les Claude Delasalle, les Jean Guibon ou les Goujart, cités dans les comptes (1).

Selon un érudit barrisien, Maxe-Werly, les médailles de Notre-Dame-de-Liesse au type de la Sainte-Famille, commémorant le vœu de Louis XIII, inspirèrent vers 1640 celles de Notre-Dame-de-Benoîtevaux (2), lieu de pèlerinage autrefois réputé en Lorraine et toujours couru par les populations de la Meuse, fidèles à une vieille et pieuse tradition. Comme marque de cette filiation, identité pour le coin des unes et des autres, sauf de légers détails peut-être, avec la même lettre X, initiale du graveur demeuré inconnu (3). De curieux spécimens, reproduits en cet

(1) Archives de l'Aisne, E. 541, E. 542, E. 543.

(2) Benoîtevaux, commune Rambluzin, Meuse, arrond. Verdun, cant. Souilly.

(3) MAXE-WERLY, *Benoîtevaux, son pèlerinage et ses médailles*, Bruxelles, J. Gœmære, 1900, in-8 de 74 pages, p. 33 et ss.

opuscule, consacré à la bonne Vierge du Barrois, appuient cette assertion, solidement échafaudée.

Bien touchante et bien naïve est la légende de ce pèlerinage, racontée par une antique complainte, illustrée vers 1850 au chœur de la Basilique. Rappelons-la, incidemment, en deux mots. Trois jeunes chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, originaires du pays laonnois, le sire d'Eppes, le sire de Marchais et leur autre frère, fuient en 1134 du Caire, où ils étaient tenus captifs, avec la propre fille du sultan El-Afdhal, la princesse Ismérie, chargée de les entraîner et de les convertir au Coran, dont elle possédait, comme un marabout, la connaissance doctorale, avec un cœur de prosélyte. Menaces et caresses ayant tour à tour échoué, il fallait user, envers ces confesseurs obstinés, de la séduction. Or, par une grâce, attachant à cette épopée le plus imprévu et le plus ravissant des épisodes, le contraire devait bientôt advenir. La foi du Christ, dans cette âme pure, ouverte à la vérité, supplantait la foi de Mahomet. Et, tous les quatre, ils fuient vers le Nil, emportant, comme un merveilleux talisman, une statue de la sainte Vierge, sculptée par la main des anges. Ils sont las, la nuit tombe, ils dorment, comme aux temps bibliques, sous les étoiles... A leur réveil, prodige insigne, les trois chevaliers, transportés avec leur compagne sarrasine, bien loin, au delà des ciels et des mers, reconnaissent avec une émotion étonnée et attendrie le pays natal, terme du voyage et du miracle. Car la statue de bois, devenant tout à coup pesante, comme un bloc de pierre, manifestait la volonté, nettement affirmée, de Marie ; ils construisirent en ce lieu une modeste chapelle de branchages, devenue au XIVe siècle la vénérable Basilique, ouverte à notre piété, avec un portail fleuri du XVe, dû à Charles de Luxembourg, évêque de Laon, fils du comte de Saint-Pol, connétable de France sous

Louis XI, et de Jeanne de Bar, comtesse de Marle et de Soissons, vicomtesse de Meaux, dame d'Oisy, de Dunkerque et autres lieux. Légende empreinte de charme, de fraîcheur, voire pour un écrivain, recherchant les effets nouveaux, de romanesque.

Suivant Moréri, plutôt sceptique, elle a été accréditée vers 1450 par frère Melchior Randius, *alias* Bansini, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, puis, vers la fin du XVI[e] siècle, consignée et propagée par frère Jacques Bosio, chevalier de Malte, historien de ce pèlerinage. Ces Hospitaliers, attachés aux Lieux saints, moitié guerriers, moitié religieux, changèrent, on le sait, de nom, lors de leur installation en 1530 dans cette île de la Méditerranée, cédée par Charles-Quint au grand-maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam. Ce fut dès lors une consécration, appuyée sur les archives et les annales de cet Ordre, du fait historique, depuis longtemps reconnu par les princes et par les peuples agenouillés. Dès 1414, en effet, Charles VI, imagé sur un vitrail, remerciait Notre-Dame-de-Liesse des brillantes victoires, remportées sur le duc de Bourgogne, et, plus loin encore, par une bulle du 28 mai 1384, le pape Clément VII, régnant à Avignon, attestait hautement les miracles, opérés en ce lieu de bénédiction. Mais que penserait Moréri, esprit critique, du *Saint Soulier*, jadis chanté par le moine Gautier de Coincy (1), poète du XIII[e] siècle, et exposé, comme étant celui de la Vierge-Mère, dans le chœur de la Basilique ?

La figure de Notre-Dame-de-Liesse, popularisée par les imagiers, correspond à son origine historique, sous la paraphrase sculpturale du verset sacré, psalmodié en nos églises : *nigra sum sed formosa, filiæ Jerusalem.* La *Vierge Noire* de ce sanctuaire, comme celle du Puy,

(1) Gautier de Coincy, prieur de Saint-Médard à Soissons (1177-1236), auteur, entre autres ouvrages, des *Miracles Nostre-Dame*.



ramenée au XIII^e siècle de la Croisade, trône, assise sur une chaire, cachée à nos yeux, en une attitude hiératique, celle des Madones byzantines, sculptées, comme à Chartres ou à Bourges, sur les tympans de nos primitives cathédrales. Figure de bonté amène et distante tout à la fois en sa dignité de princesse lointaine, évoquant la reine de Saba, comme la légende des trois chevaliers — les Trois Rois sur une vieille hôtellerie de Notre-Dame-de-Liesse — rappellera les Mages, marchant à la divine Étoile. Sont-ce là pour la critique des éléments dispersés, ayant jadis composé la céleste légende ?

Visité par les rois, de Charles VII en 1441, de Louis XI, en 1469, pour y venir jurer le traité forcé de Péronne, à Marie Leszczynska en 1744, ce sanctuaire le fut également par les princesses lorraines, notamment, au XVII^e siècle, en 1614, en 1623 et en 1628. Déjà, sans avoir pris part, du moins à ma connaissance, à ce pèlerinage, le duc René II, vainqueur du Téméraire, portait à la Madone, venue des bords du Nil, une dévotion, dictée par la reconnaissance ; elle ne fut pas, en effet, oubliée dans ses ultimes largesses. En 1506, selon Commines, cité par Maxe-Werly déjà nommé, il aurait laissé — est-il écrit — « à l'eglise Nostre Dame de Lience ung marc d'or, lequel il veult estre pris et levé sur les deniers les plus clairs des rentes et revenus de sondit pays de Barrois » (1). Mais ce texte, sonnant le plus pur XV^e siècle, est-il bien du chroniqueur indiqué, dont les *Mémoires*, partie authentiques, partie apocryphes, tarissent un peu avant cette date de 1506, assignée à la pieuse libéralité ?

Marie de Médicis fit don, à la naissance de Louis XIII, implorée de Notre-Dame-de-Liesse, du retable noir et or, sommant avec son grand arc le maître-autel de la

(1) MAXE-WERLY, *op. cit.*, p. 10 ; Messire DE COMMINES, édition de 1649.



Basilique ; Louis XIII, à son tour, bâtit la sacristie, sise sur le chevet, où se voient de curieux *ex-voto*, tel le *Soleil Royal*, vaisseau de guerre en réduction, suspendu à la voûte, et, venu le 14 octobre 1618 en pèlerinage, offrit depuis un tableau à ses armes de la Nativité, conservé au transept. La famille ducale de Lorraine devait, elle aussi, vers la fin du XVI[e] siècle, sinon un peu plus tard, ériger, comme un insigne hommage, rendu à la Vierge-Mère, vénérée en ce lieu, le jubé de marbre blanc et noir, jeté au seuil du chœur, cadeau vraiment princier pour la magnificence.

Contemplant cette masse, pure de lignes, mais un peu lourde, à vrai dire, pour son emplacement, je lus, en effet, cette inscription, fixée intérieurement, côté autel : *Monument du à la piété de l'ancienne Maison de Loraine.*

Selon le *Guide*, édité pour les pèlerins, le geste aurait été accompli, soit par Charles de Lorraine, duc de Guise, fils de Henri, premier du nom, assassiné à Blois, soit par Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, sa femme. Est-ce un *ex-voto* personnel, attestant la dévotion des deux époux à Notre-Dame de Liesse ? Or, un auteur, soucieux de ses veilles, signera, même en ces temps, son ouvrage, un sculpteur, sauf nos vieux imagiers, sa statue, un bienfaiteur, donnant de son vivant ou léguant après sa mort, soit le monument, soit la fondation, perpétuant son nom. Les offrandes de la main gauche ignorant la main droite se font par les humbles, non, à moins de sainteté, par les princes... Est-ce, au contraire, une oblation de la famille ducale, représentée par un de ses membres ? La légende, on le remarquera, implique collectivité et, incrustée dans un encadrement incorporé au jubé, elle semble dater de ce temps, avec le mot *Loraine*, orthographié par un seul *r*. Où sont les archives, relatant

ce don, avec les particularités, mentionnées sur un registre ou sur un mémoire, prix de la construction, noms de l'architecte qui en fit le plan et de l'imagier qui en sculpta et peignit les figures? Il me fut impossible, je dois le dire, de trouver à Laon comme à Nancy les pièces afférentes à ce geste, à cette œuvre. On voit bien, sous la date du 1er août 1664, Henri de Lorraine, duc de Guise, deuxième du nom, fils de Charles, fonder une rente de 1500 livres, affectée à la « chapelle » de Notre-Dame-de-Liesse (1). Il est, par ailleurs, de piquants détails, relatés çà et là par le receveur : vin, présenté en 1605 à la reine Marguerite, duchesse de Valois (2) ; confitures en 1632 à la princesse de Guéméné (3), Anne de Rohan, femme de Louis de Rohan, septième du nom, duc de Montbazon, grand veneur de France ; offrandes au roi, à M. de Mayenne, à M. de Senneterre ou autres pèlerins de marque. Mais du jubé, nulle trace. Cependant, si je manque sur ce point des données, requises par la science, ne faut-il pas, nonobstant pareille lacune, connaître de plus près un sanctuaire, où un peu de notre histoire lorraine est écrit, reste conservé ?

## JUBÉS ET CLÔTURES

*Jube*, *Domne*, *benedicere:* tel est, on le sait, le récitatif, adressé au célébrant par le lecteur ouvrant les Complies. Il le fut, originairement, du *jubé*, dérivé pour la chaire, indépendante, vers la nef, à Flavigny-sur-Ozerain (4), comme, vers le chœur, à Saint-Bertrand-de-Comminges (5), dérivé, dis-je, des *ambons*, caractérisant les primitives basiliques, Sainte-Sophie de Constantinople,

(1) Archives de l'Aisne, G. 201.
(2) Archives communales de Laon, cc. 493.
(3) *Ibid.*, cc. 157.
(4) Flavigny-sur-Ozerain, Côte-d'Or, arrond. Semur, chef-lieu cant.
(5) Saint-Bertrand-de-Comminges, Haute-Garonne, arrond. Saint-Gaudens, chef-lieu cant.



Saint-Clément de Rome, Saint-Marc de Venise ou Saint-Vital de Ravenne. Il le fut, avec le rappel chrétien à la tempérance et à la vigilance, proféré par la même bouche : *fratres, sobrii estote*... Le mot, jeté comme *introït* dans les leçons, devait, par un rapport assez fréquent de connexité, baptiser la tribune elle-même, où il retentissait. Là, en outre, se lisaient les épitres, se chantaient les évangiles, se faisaient enfin, face aux assistants, les publications, du sermon, donné par un évêque, aux Ordonnances, rendues par Charlemagne, des intronisations aux excommunications. On vit même, selon un témoignage authentique, confirmant Monstrelet, Jean sans Peur, duc de Bourgogne, assassin de Louis d'Orléans, jurer à Chartres, sur le jubé de Notre-Dame, la paix avec les enfants présents de sa victime. Assistaient à cette pénitence équivoque, cachée aux yeux de la foule, le roi (1), la reine, le dauphin, les rois de Sicile et de Navarre, les ducs de Berry, et de Bourbon, enfin le cardinal de Bar, artisan de la réconciliation entre les deux maisons (2). Ceci advint sur la fin de mars 1408 ou 1409. On aurait trouvé enfin, à Lyon, sur le jubé de Saint-Jean, un autel, pour la célébration de la messe dite *de la Croix*, chantée par les enfants de chœur. De même, à Notre-Dame-de-Cléry (3), où se voit le tombeau de Louis XI. Ceci tout à fait exceptionnellement.

Les jubés, prenant jadis le nom de *pupitres* ou de *doxales*, se rencontraient fréquemment, vers le XVI[e] siècle, en nos églises françaises, non comme un élément simplement décoratif, propre à recevoir la floraison la plus délicate, certains par un prodigieux enjambement la plus irréelle, mais, bien au contraire, comme un organe

(1) Charles VI, roi de France, frère de Louis d'Orléans.
(2) Louis, cardinal de Bar, puis duc, fils de Robert, duc de Bar, et de Marie de France.
(3) Cléry-sur-Loire, Loiret, arrond. Orléans, chef-lieu cant.

essentiel, obéissant dans le plan à une intention, voire à deux fins. Les jubés déjà cités de Flavigny et de Saint-Bertrand, chaire et tribune tout à la fois, affirment, en effet, cette dualité ; ce sont, si je puis ainsi parler, des documents illustrés dans la pierre. Aux chantres, drapés de leurs lourdes chapes, le lutrin, sommé de son aigle, éployant pour les antiphonaires le vieil or de ses larges ailes ; aux choristes, mariant la voix aux instruments, soit de bois, soit de cuivre, violes, « serpents » ou cornets à « bocquin », le jubé, épandant sur la foule en extase des sonorités, répercutées par la voûte proche, comme sur la cité, tassant à ses pieds la mer des toits bleus ou des toits gris, la tour, un jour de fête carillonnée, la symphonie déchaînée de ses cloches. On trouve même en certains jubés, comme à Auch, de grandes orgues soutenant le chant ; à Notre-Dame-de-Liesse, de nos jours, un modeste et tranquille harmonium, groupant le chœur des jeunes filles.

La vogue, vers le XVIe siècle, de ces maîtrises ou chapelles déjà anciennes paraît avoir dicté sous cette forme le jubé. Un bloc, répondant de telle sorte à la loi de finalité, exigée par la raison en architecture, peut bien accepter une noble et riche matière ou, comme une châsse, les merveilleuses ciselures, œuvrées, soit dans le bois, soit dans la pierre.

Avec celui de Notre-Dame-de-Liesse, citons, parmi les monuments conservés à nos yeux, les jubés de Brou (1) (Renaissance), Auch (Renaissance), Troyes, église de la Madeleine (flamboyant), Albi (Renaissance), Limoges (Renaissance), Strasbourg, église Saint-Pierre-le-Jeune (gothique) ; dans le Velay, La Chaise-Dieu [2] (gothique) ; en Champagne, Villemaur [3] (Renaissance) et Notre-

(1) Brou, Ain, commune annexée à Bourg-en-Bresse.
(2) La Chaise-Dieu, Haute-Loire, arrond. Brioude, chef-lieu cant.
(3) Villemaur, Aube, arrond. Troyes, cant. Estissac.

Dame-de-l'Épine [1] (gothique); en Gascogne, Saint-Bertrand-de-Comminges, avec ambon et lutrin (Renaissance); en Normandie, Moulineaux [2] (flamboyant) et Arques-la-Bataille [3] (Renaissance); en Bretagne, Le Faouët [4] (flamboyant) et Notre-Dame-de-Folgoët [5] (gothique); en Bourgogne, Clamecy (gothique), Saint-Florentin [6] (Renaissance), Saint-Seine-L'Abbaye [7] (gothique) et Flavigny-sur-Ozerain, avec ambon (gothique); enfin, à Paris — qui ne le connaît? — celui de Saint-Étienne-du-Mont (Renaissance). Jubés de pierre, de marbre ou de bois, offrant aux yeux tous les styles, du fleuri à la ligne sobre de la Renaissance, comme toutes les formes, de la tribune, jetée sur le seuil comme un pont, au portique, arquant son triple cintre.

Avec celui de Benoitevaux, sans grand intérêt artistique, on aurait trouvé en Lorraine certains jubés de bois, édifiés au XVII$^{e}$ siècle et constituant, face à ces glorieux monuments, de modestes tribunes, dépourvues de style comme de caractère. On lit en 1631 sur le registre de Pierre Dithmar, receveur du comté de Bitche : « Semblablement ont esté achepté et fourny pour faire un jubé dans l'eglise de Seigersthal trente cinq planches, fut payé icy 14 frans 6 gros (8). » Rétablissons la véritable orthographe du lieu : Siersthal, Moselle, arrondissement de Sarreguemines, canton de Rohrbach. Et plus loin, de la même plume, touchant une paroisse voisine, sise de nos jours canton de Bitche : « *Item*, pour faire un jubé en

(1) Notre-Dame-de-l'Épine, Marne, arrond. Châlons, cant. Marson.

(2) Moulineaux, Seine-Inférieure, arrond. Rouen, cant. Grand-Couronne.

(3) Arques-la-Bataille, Seine-Inférieure, arrond. Dieppe, cant. Offranville.

(4) Le Faouët, Morbihan, arrond. Pontivy, chef-lieu cant.

(5) Notre-Dame-de-Folgoët, Finistère, arrond. Brest, cant. Lesneven.

(6) Saint-Florentin, Yonne, arrond. Auxerre, chef-lieu cant.

(7) Saint-Seine-L'Abbaye, Côte-d'Or, arrond. Dijon, chef-lieu cant.

(8) Archives M.-et-M., B. 3174, registre non folioté.






ladite eglise de Lemberg ont esté achepté et fourny trente sept planches, desquelz a esté payé 15 frans 5 gros (1) ». Ce sont là, sans nul doute, des constructions, érigées en vue de quelque fête, provisoirement, sans aucun souci de la splendeur, toujours cherchée dans les temples. Citons encore, pour la Lorraine, le jubé détruit de Bonnet, non loin de Commercy (2).

Il aurait fallu bâtir le jubé, de quelque style il se décorât, en fonction du lieu, comme de la destination : tels ceux de Flavigny, de Moulineaux et à Paris de Saint-Étienne-du-Mont, nettement dégagés. Ce principe étant omis, le jubé, indiqué et déplacé tout à la fois, entraînait, même sous les légères dentelles, jetées de portique en portique comme une guipure, un inconvénient, devant dicter un jour sa condamnation : isoler le chœur de la nef, comme chez les orthodoxes une resplendissante iconostase, dérobant aux assistants oubliés le mystère intime des autels. Ne voit-on pas à Auch, hors du chœur ainsi fermé, un second autel, plaqué, face à la nef, contre la clôture, murant les stalles joliment ciselées de la Renaissance? à La Chaise-Dieu, deux autels jumeaux, érigés à droite et à gauche de la porte, fuselée par la Renaissance, par où on aperçoit avec effort le tabernacle, avec le tombeau en marbre du pape Clément VI, enfant de ce sol, moine de la célèbre abbaye ? Il en est de même pour Brou, où nous cherchons, entre deux autels désaffectés, le merveilleux mausolée, élevé par sa veuve, petite-fille de Charles le Téméraire, à Philibert le Beau, duc de Savoie (3).

Iconostase: ai-je dit, non sans justesse, de ces jubés, cachant le prêtre aux yeux des assistants, réminiscence, peut-être, de ces antiques églises, où le culte, pour ainsi

(1) *Ibid.*
(2) Bonnet, Meuse, arrond. Commercy, cant. Gondrecourt.
(3) Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne.

parler, exigeait le huis clos. A la raison, ouvrant le rideau jadis tiré sur le tabernacle, venait en opposition le sentiment, toujours puissant sur les foules. Dans un mystère, inaccessible aux regards profanes, le célébrant, rencontré dans la rue, à la maison, dépouillait son humanité, avec les légers défauts et les petits travers, auxquels nul, même parmi les plus dignes, ne peut échapper, pour devenir aux pieds des autels le ministre sublime du Dieu trois fois saint. La bouche arrête à la cloison la remarque, tantôt innocente, tantôt malicieuse. Le sourire désarme ; la satire de nos pères expire sur le seuil en vénération. Comparons, pour le respect voué à sa personne, le prêtre, passant avec la robe, et le prêtre, revêtu de la chasuble, fût-elle modeste, voire au confessionnal de son surplis et de son étole. Cette interprétation, dictée par la psychologie, se trouvera confirmée dans un ouvrage du XVII[e] siècle, dû à Jean-Baptiste Thiers, curé de Champrond : *Dissertations ecclesiastiques* sur les autels, les jubés et les clôtures (1).

Or, sous la période ogivale de notre architecture, les côtés du chœur étaient, parfois aussi, condamnés par un mur, ayant, vers le XVI[e] siècle, inspiré les splendides clôtures du déambulatoire, illustrant, soit des apôtres ou des prophètes, soit la vie du Christ, de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste ou de saint Firmin, comme à Chartres, à Albi ou à Amiens ; ailleurs, au chevet surtout, ces délicieux évidements de pierre, jetés de colonne en colonne comme une dentelle légère, notamment à Eu (2), à Albi, à Vendôme, ou bien ces belles grilles, érigeant, comme à Rouen, abbaye de Saint-Ouen, le fer de leurs portiques, travaillés avec un art patient et délicat. Ces

(1) Champrond, Sarthe, arrond. Mamers, cant. Montmirail.
(2) Eu, Seine-Inférieure, arrond. Dieppe, chef-lieu cant.

nobles pages, ornant le saint des saints, démentaient sur la pierre les vers franchement détestables de Boileau :

> De la foi d'un chrétien les mystères terribles
> D'ornements égayés ne sont point susceptibles (1).

Mais à chaque chose sa juste place, surtout en architecture. Pour un chœur de monastère, livré, comme à La Chaise-Dieu, au recueillement méditatif des religieux, alignés sur leurs hautes stalles, le dispositif imaginé, jubé et côtés formant un bloc, correspondait à la fin ; de même, comme à Brou, pour des tombeaux enclos dans le chœur ; mais, pour une église ouverte à des paroissiens, convoqués par la voix des cloches, les yeux devaient pouvoir contempler, les oreilles, tendues vers la parole divine, entendre. Il fallait bâtir pour les fidèles, non, sous les ornements, illustrant dans le bois la prière distante, pour le chapitre. Donc, à résumer en une formule typique cette dissertation, deux sortes de jubés, sous des styles différents, le jubé isolé, comme à Notre-Dame-de-Liesse, et le jubé conjugué, comme à Auch, à Albi, à Saint-Bertrand, autrefois à Chartres.

Et les chanoines, au XVIIIe siècle, abattirent en une terrible logique le jubé, masquant plus ou moins le célébrant, tel en 1757 celui de Bourges, comme ils le firent à Chartres pour certains vitraux du XIIIe siècle, hostiles par leur opacité, acceptée depuis cinq cents ans, à des yeux de presbyte. Or la mystique pénombre de certaines Notre-Dame, où nous pénétrons égarés dans la nuit, à Chartres, à Paris, à Reims auparavant, prédispose au recueillement religieux, comme la voix des grandes orgues, ébranlant la nef, à notre exaltation. Finalité contre finalité, restons émus, dût en pâtir, au bord des hautes stalles, projetant sur les Heures une ombre basse, la récitation office par office du bréviaire.

(1) BOILEAU, *Art poétique*, chant III.



Donc le jubé tomba, à Troyes, à Reims, à Sens, à Meaux, à Tours, à Bourges, à Chartres, à Laon, à Vienne, à Rouen, à Lyon, au Mans, à Bordeaux, à Angers, à Soissons, à Paris, à Beauvais, à Noyon, à Bayeux, à Moissac, à Saint-Denis, à Saint-Quentin, à Orléans, à Clermont-Ferrand, à Saint-Pol-de-Léon, pour citer quelques cathédrales, abbayes ou collégiales, et, en Lorraine, celui de Toul, construit en gypse vers 1561, avec une dette de jeu, contractée par un chanoine (1). *Felix culpa !* serais-je assez tenté de répéter. Ainsi, par une novation, édifiante aux yeux des fidèles, ce vice, abandonné aux enfants perdus du siècle, tournait, comme la vertu, à la gloire du saint lieu... Cependant, en maints et maints sanctuaires, une grille de ferronnerie aux charmantes volutes remplaçait de son filigrane, déliant le plus bel anachronisme, le magnifique édifice, ruiné par un pieux marteau, sinon par les révolutions. Parfois, un verset latin, empreint de symbolisme, rappellera les puissantes et célestes harmonies, épandues autrefois du jubé. *Psallite sapienter*, lit-on, parmi les harpes bibliques, sur la grille, clôturant à Marle (2) le chœur, revêtu de vieilles et riches boiseries, où, aux sons des instruments accordés à la voix, exultaient dans la nuit les vieux Noëls, dans le renouveau les alléluias ressuscités. Réciproquement, dans certaines églises, dépourvues de jubé, le lutrin, sommé de son aigle, le lutrin, affecté au plain-chant, recevra la figure parlante, toujours cherchée de nos vieux imagiers. Ainsi, à Domfront, un de ces pupitres, accoté de personnages angéliques, jouant de la viole ou chantant, un phylactère déroulé.

Le jubé étant condamné et démoli, il fallut, loin du chœur et loin de la liturgie soutenue par leurs voix, exiler les chanteurs sous le buffet sculpté des grandes orgues,

(1) Abbé G. Clanché, *Guide de la cathédrale*, p. 87-88.
(2) Marle, Aisne, arrond. Laon, chef-lieu cant.

peuplées, selon la symbolique, inspirant le mobilier religieux, de ravissants angelots, joueurs de buccins, de cithares ou de psaltérions. Et pour certaines solennités, sacres, joyeux Noëls, funérailles, une tribune mobile de bois, cachée sous la serge noire du deuil ou, comme à La Chaise-Dieu, sous la haute lisse des tapisseries, réhabilitera, soit au transept, soit ailleurs, le jubé détruit, dont il reste, au fond de nos musées, quelques pierres, chargées à nos yeux de regrets : tels, pour Chartres et, je crois, pour Saint-Mihiel, divers fragments sauvés de la démolition. On lit en 1616 sur le registre de Philippe Fournier, cellerier nancéien, cette mention, touchant Claude Aubertin, charpentier du palais ducal, pour travaux entrepris à Saint-Georges, « insigne eglise collegiale » : « Encor à luy la somme de quatre vingtz quatorze frans, pour autres ouvrages par luy faictz pour le sacre et benediction de Monsieur de Verdun la mesme année, scavoir, ung theâtre au devant du grand autel de ladite eglise, avec deux separations le long du cœur, *ung autre theâtre pour la musicque*, ung banc pour les communians » (1)... Aujourd'hui démoli, ce sanctuaire, attenant au château ducal, manquait, on le voit, du jubé, réclamé de maîtrise en maîtrise pour les circonstances solennelles : de là cette improvisation architecturale, comprise, dans un provisoire toujours hâtif, sans aucun souci du Beau, attaché aux œuvres devant durer. Bien au contraire, les « venerables » de Saint-Georges, cloîtrés comme les moines de La Chaise-Dieu, auraient trouvé sous le trilobe ou sous le pilastre une intimité, propice aux mystiques et tranquilles effusions. Reconnaissons en M. de Verdun, cité sur ce document, le jeune Charles de Lorraine, comte de Chaligny, successeur du « duc » Eric, son oncle ici présent, au siège épiscopal de la vieille et noble cité

(1) Archives M.-et-M., B. 728, f° 52 v°.



lorraine et française. Le jubé manquant dans les églises, il faut donc ou le créer ou, détruit, le remplacer. A Toul, celui de gypse, élevé à la fin du XVI$^{e}$ siècle, se trouva humblement précédé par une modeste tribune de bois, dont la nécessité se fit sentir. Ils tombèrent, le second comme le premier monument : mais, le seuil étant ainsi dégagé, on prit soin, comme à Chartres, de conserver, art contre art, les lambris plaqués de style Renaissance, acceptables à peu près avec une clôture, mais heurtant, pour fond de tableau, les lignes pures de la cathédrale ogivale.

### Le jubé de Notre-Dame-de-Liesse

Le jubé de Notre-Dame-de-Liesse, interceptant de sa masse, entassée par la Renaissance, la vue des cérémonies, devait pourtant rester debout. Mais le chœur, profond comme la nef de nos églises rurales, accueillit, pour le salut du monument élevé par la Lorraine, les fidèles, hommes et femmes, prosternés aux pieds de la *Vierge Noire*, indistinctement, comme en 1628 la duchesse Nicole, sous la robe noire, relevée de passepoil incarnadin (1).

Rectiligne sur le chœur, avec un retour vers les murs en encorbellement, et, par un dispositif, étendant en largeur la plate-forme, brisé sur la nef à trois pans, le jubé de Notre-Dame-de-Liesse rappellera pour le mouvement — plan droit au centre, plans obliques sur les côtés — les porches à Rouen de Saint-Maclou et à Alençon de Notre-Dame, comme pour le style propre notre Chapelle Ronde de Nancy, assise aux flancs des Cordeliers, dont il épouse, seul, je crois, entre tous les jubés de France, la hautaine noblesse des marbres blanc et noir au grain très fin, celui de Lyon étant jadis, pour un plus grand émerveillement, bâti de marbre, de jaspe et de porphyre. La ligne droite dominera, simple, un peu sévère, toujours

(1) Archives M.-et-M., B. 1472, Philippe, 1$^{er}$ février 1629.



harmonieuse : portique, coupé en carré et fermé par une belle grille, exempte des volutes coutumières, colonnettes cylindriques, fuyant comme les tuyaux serrés des grandes orgues, piédestaux, érigeant la polychromie démesurée de nos trois chevaliers, Jehan, Henri et Hector, drapés et casqués à la grecque, avec la tunique flottante, barrée de la croix, et de la princesse Ismérie, néophyte en turban, baptisée, bientôt après la merveilleuse aventure, par le saint évêque de Laon, Barthélemy de Vir, duc et pair (1113-1151) [1]. Le balustre, tourné vers le chœur, présentera, comme pour un lit, isolé de la chambre, ou un autel, fermé par sa clôture, de petits piliers équarris et cannelés, avec un renflement puis un étranglement, vers la base. Seul, le fronton, soutenant, comme sur une poutre de gloire, un grand Christ, accoté, selon la tradition iconographique, de la sainte Vierge et de saint Jean, acceptera la ligne courbe, dessinée par la Renaissance, avec deux niches, abritant aux extrémités une statue, figuration où je crois reconnaître, à droite saint Paul avec son glaive, à gauche un des quatre évangélistes.

Ainsi plaqué, marbre contre pierre, le jubé, sous sa fastueuse et imposante géométrie, fait corps avec la Basilique pour une dévotion plus mystique et plus intime de chapelle et, relié par de belles boiseries du XVIII[e] siècle — triple anachronisme, admis par les yeux, dans un chœur du XIII[e] — il reste en harmonie avec le maître-autel, revêtant sous le même style les mêmes marbres, richement émaillés, où tremblent, par les soirs de pèlerinage, les flambeaux touffus, les uns amortis en ifs, les autres éployés en rameaux. La Lorraine, fidèle de tout temps au culte de Marie, ajoutait, sans le marquer pourtant de ses

(1) Les six pairs ecclésiastiques de France, établis par Hugues Capet, étaient l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Beauvais, de Langres, de Châlons et de Noyon. Au sacre des rois, celui de Laon portait la Sainte Ampoule.



armes, comme sur les verrières à Metz, à Eu ou à Caudebec (1), un nouveau fleuron, — le plus beau, — à la splendide couronne de Notre-Dame-de-Liesse. En 1916, en pleine guerre, en pleine occupation, le jubé, selon le *Guide*, devait subir, malgré le parfait aloi de ses matériaux, une prudente et complète restauration. Les pierres avaient été préparées, un peu avant les hostilités, pour le portail en voie de réfection.

Comme la Vierge de Mansuy Gauvain à Bon-Secours de Nancy, comme celle de César Bagard à la Primatiale de cette ville, Notre-Dame-de-Liesse, sous son blanc manteau, brodé de lys d'or, habite, au maître-autel, une haute niche, baignée de rayons. Sur sa tête, le grand arc triomphal, offert par Marie de Médicis et lancé vers la voûte des deux colonnes extrêmes, porte, comme un *Magnificat*, exaltant la Vierge-Mère figurée en Assomption sur le retable, cette inscription de symbolique allégresse : TU. GLORIA. JERUSALEM. TU. LÆTITIA. ISRAEL. TU. HONORIFICENTIA. POPULI. NOSTRI.

En ce sanctuaire, vénéré, comme Notre-Dame-de-Sion, protectrice séculaire de la Lorraine, par nos aïeux, remarquons, en terminant, une double atteinte, portée à la discipline ordinaire des autels : le chœur ouvert aux fidèles, hommes et femmes, parqués ailleurs dans la nef, sinon, par une règle un peu inquiète, séparés les uns des autres ; puis, non sans dérouter les oraisons, inclinées vers les dévotes images, trois preux, avec une mécréante, admis, hors des tombeaux, à la figuration, comme des bienheureux, proclamés *urbi et orbi* par une bulle pontificale. Les vitraux, il est vrai, de nos antiques églises inscriront fréquemment le portrait des donateurs ou bienfaiteurs, princes, prélats, nobles dames, campés, soit debout, soit agenouillés, en une attitude souveraine,

(1) Caudebec-en-Caux, Seine-Inférieure, arrond. Yvetot, chef-lieu cant.



parmi les ocres, les cobalts, les rubis, les topazes, les ivoires ou les émeraudes. Pour ne pas être signés, comme ceux de Metz par Busch ou dictés, comme ceux de Brou, par Albert Dürer, les vitraux de Notre-Dame-de-Liesse, offerts en 1870 par le prince de Monaco, du moins pour la plupart, imageront, non sans intérêt documentaire, une longue suite de rois, venus du XVe siècle au XVIIIe siècle en pèlerinage, Charles VI, Charles VII, Louis XI, François Ier et Claude de France, Henri II et Catherine de Médicis, François II, Charles IX, Henri III, le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, et son frère, François de Lorraine, duc de Guise, Marie de Médicis, Louis XIII et Anne d'Autriche, Louis XIV et Marie-Thérèse, Louis XV et Marie Leszczynska. Auguste cortège, attirant les yeux sensibles à la couleur, sans troubler le mystérieux recueillement, attaché à ce sanctuaire. La sévère contrainte, glaçant la piété, semble avoir été bannie de ce lieu, élu dans les joies divines et humaines par la Vierge, accueillante à la prière, à la confidence : *Domina nostræ Lætitiæ* (1).

HIPPOLYTE ROY.

---

## Archéologie de Neuves-Maisons.

Dans son précieux *Répertoire archéologique de la ville et des cantons de Nancy* (2), et aussi dans le récit d'une excursion archéologique (3), R. de Souhesmes parle de Neuves-Maisons (canton de Nancy-ouest) et de son église.

(1) Bibliographie : J.-F.-M. LEQUEUX, *Antiquités religieuses du diocèse de Soissons et Laon*, Paris, Parmantier, 1859, in-12, T. I, p. 265-279. — *Guide du pèlerin à Notre-Dame-de-Liesse*, 1924. — J.-B. THIERS, *Dissertations ecclésiastiques sur les principaux autels des eglises, les jubés des eglises, la clôture du chœur des églises*, Paris, Dezallier, 1688.

(2) *M. S. A. L.*, 1899, p. 96.

(3) *Ibid.*, p. 115.

Depuis, cette église trop petite a été démolie et remplacée par un édifice plus vaste et l'on pourrait craindre que dans cette opération les objets intéressants que signale Souhesmes aient disparu. Il n'en est rien heureusement. La pierre portant une inscription qui était dans le bas-côté épitre de l'ancienne église a été encastrée à bonne hauteur dans le mur du vestibule de la mairie, bâtie sur le terrain même où était cette église. L'inscription tracée en caractères rouges nous apprend que la première pierre de cette église a été posée le 1er juin 1778 et que la construction a été dirigée par le sieur Mengin, entrepreneur à Pont-Saint-Vincent. — Le tableau figurant les *Noces de Cana* est placé dans la sacristie de la nouvelle église. Il n'a plus de cadre et la peinture est un peu effacée par endroits. Souhesmes le croit du XVIe siècle ; c'est peut-être le vieillir un peu. Il est à souhaiter qu'il soit examiné de près par un spécialiste.

Nous avons trop souvent à déplorer des actes de vandalisme pour ne pas être très heureux de signaler que certaines administrations municipales conservent avec soin les souvenirs du passé.

É. DUVERNOY.

---

# MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

## DONS

### SECTION I

Par Mme Ferdinand BRETAGNE : Petite hache à douille et anneau latéral, en bronze.

Anneau de bronze à tampons ; provenance : Liverdun.

Disque de bronze orné au centre d'un masque humain en relief.

Petite statuette en bronze représentant un personnage agenouillé jouant de la flûte double.



Manche cannelé terminé par une tête de loup d'un beau style (bronze) ; provenance : Tasenay (Ardennes).

Trois styles en bronze.

Trois cadres renfermant de nombreuses fibules en bronze, argent et or, dont plusieurs décorées d'émaux, trouvées pour la plupart dans la région lorraine (Grand, Naix, Boviolles, Dieulouard, etc.) ; époques gallo-romaine et mérovingienne.

— M. FRENOIS-PERSIN, à Quincy (Meuse) : Deux petits vases en terre cuite, à anse ; époque gallo-romaine.

### SECTION II

Par M. Paul LAPREVOTE : Deux médailles commémoratives de la défense de Verdun : 21 février 1916 ; Vernier, graveur (argent doré et bronze).

— M. Charles SADOUL : Henri Poincaré, né à Nancy ; plaquette en bronze.

### SECTION III

Par Mme BRETAGNE : Médaillon en faïence polychrome, représentant le peintre Claude Gelée, dit Le Lorrain (XIXe siècle).

— M. et Mme CACHELIN : Hausse-col de la Garde nationale (1848).

— M. Paul CARPE, antiquaire : Quatre petits souliers en satin noir (époque de 1840) ; l'un d'eux porte l'étiquette de « Jacquemin Cordonnier-bottier à Nancy, No 5 rue de la Poissonnerie, près la place Royale ».

— M. Paul DUMONT, fondateur de la Société amicale des Volontaires de l'Est (1870-71), en mémoire d'Achille Gentil, son président : Médaille de cette Société.

— la COMMUNE DE FAULX (Meurthe-et-Moselle), et l'intermédiaire de M. G. LALLEMAND, maire : Christ flagellé ; statue en bois de la première moitié du XVIe siècle.

— M. Paul LAPREVOTE, conservateur au Musée lorrain : Trois vases de pharmacie, décorés de palmes formant cartouche ; fabrication de Niderviller (fin du XVIIIe siècle).

— M. le docteur H. MARINGER, selon les intentions de feu le général PETITBON, son oncle : Grand portefeuille en maroquin

rouge, orné de fleurs de lis, plaque de serrure en argent, clef fleurdelisée (XVIII^e) siècle.

Aquarelle exécutée en 1798 par la comtesse Hiskievicz et représentant la maison royale Lazinkis, près Varsovie.

— La famille de feu Léon PIREYRE : Poignard de M. Poulet, ancien pharmacien du Service de santé aux francs-tireurs du camp de la Délivrance.

— M. PRÉVOT, antiquaire à Nancy : Plaque en plomb, ayant servi de plaque commémorative pour la pose de la première pierre de bâtiments municipaux à Toul (XVIII^e siècle).

— M. G. SIMON : Deux harpons de protection, provenant du mur de clôture de la cour d'honneur de l'ancien hôtel de Mahuet-Lupcourt, rue Saint-Dizier, à Nancy.

### SECTION IV

Par M. le docteur H. MARINGER, selon les intentions de feu le général PETITBON, son oncle : Lettres patentes d'anoblissement accordées par François de Lorraine, empereur, à Charles-Augustin Pierron, originaire de Dieuze en Lorraine, capitaine des grenadiers du régiment de Pallavicini. Ces lettres patentes font partie d'une liasse de papiers de famille déposés à la bibliothèque du Musée.

### SECTION V

Par M. CALLOT, à Nancy : Moule d'objets de piété en étain (provenant des anciens potiers d'étain de Metz).

— M^me ROUSSEAU, à Nancy : Casse-noisettes, bois.

— M. Ch. SADOUL : Deux paniers à semence, paille tressée et osier.

— M. THIRY, directeur de l'École d'Agriculture à Tomblaine : Broye à chanvre.

## ACQUISITIONS

### SECTION III

Grand bassin en cuivre rouge, orné, au repoussé, de rinceaux et des armes simples de Lorraine (début du XVIII^e siècle).

— Sablier de bureau en faïence de Saint-Clément ; sur ses quatre faces sont peintes des tables de conversion de l'écu de



6 livres, des pièces de 24 et de 48 livres en francs (fin du XVIII^e siècle).

Six assiettes en ancienne terre de pipe de Toul, décorées de paysages en camaïeu ; estampille : BELLEVUE (environs de 1800).

Dix-neuf cuivres gravés par le Nancéien Claude-Émile Thiéry (1828-1895) : Vues de Nancy et de ses environs, portraits-charges, anciens types nancéiens.

Deux brocs en étain pour le vin (chopine de Lorraine et demi-setier) ; ces deux mesures portent sur le bord un poinçon de contenance aux armes simples de Lorraine (début du XVIII^e siècle).

SECTION V

Cruche dite « Bacchus », faïence de Raon-l'Étape.

Support fer à repasser, fer forgé.

Gaufrier, fer gravé.

Cires habillées représentant saint Jean-Baptiste et saint Frédéric.

Trois gourdes de vignerons, bois tourné. Égouttoir à vaisselle.

## AVIS IMPORTANT

Afin de faciliter la comptabilité, les Membres de la Société sont instamment priés de payer dès maintenant leur cotisation de **10** francs pour l'année 1925 ; soit en adressant cette somme, par mandat-poste ou mandat-carte, au Trésorier, M. le commandant Th. THOUVENIN, 36 *bis*, rue Grandville, à Nancy, soit de préférence, plus simplement et économiquement, en la versant au COMPTE CHÈQUE POSTAL n° 4.302 NANCY (coût 0 fr. 25), le talon ou reçu de la poste tenant lieu de quittance.

A partir du 1er mars, les cotisations non payées seront perçues à domicile, majorées de la somme de un franc pour frais de recouvrement.

Le versement d'une somme de 200 francs libère de toute cotisation à l'avenir, quel qu'en puisse être le chiffre, et confère le titre de **membre perpétuel.** Les membres perpétuels, à qui est assuré le service de toutes les publications de la Société, bénéficient personnellement de l'entrée gratuite et permanente au Musée historique lorrain.

Le tome LXVI des *Mémoires* (années 1923-1925) sera mis en distribution au cours du premier semestre de 1925.



## TABLE DES MATIERES

### Procès-verbaux des séances.



### Mémoires.





## Chronique.



## Musée historique lorrain.



## Planches et figures.



---

*Pour la Commission de rédaction, le Président :* PIERRE BOYÉ.

---

L'imprimeur-gérant: A. HUMBLOT, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.



